





# Contes et propos divers

Adjutor Rivard

LU AVEC [LIREGRATUITEMENT.COM](http://LIREGRATUITEMENT.COM)

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

## Chapitre 1 « Prévient »

Quand une horloge va sonner, il se produit dans le mécanisme, quelques instants avant le premier coup, un petit bruit de déclenchement : c'est le prévient de l'horloge. Dès qu'on l'entend, on est averti, on est prévenu : l'heure est à la veille de sonner.

Eh ! bien, ces quelques lignes ne sont, par manière de dire, qu'une sorte de prévient. Une « préface » serait trop importante ; un « avertissement », trop solennel. Un simple prévient suffira pour faire connaître mon dessein.

Le voici : On trouvera, dans les pages suivantes, des souvenirs, tristes ou gais, de choses anciennes, et qui n'ont d'autre prétention que de rappeler des scènes et des personnes disparues, et aussi quelques propos tenus autrefois dans des discours depuis longtemps oubliés.

Sourires et larmes !... Joies et tristesses !... Mes souvenirs n'ont pas d'autres objets.

Sourires de l'enfance, joies des amitiés qui se prolongent, consolations de la foi, espoirs des demeures hospitalières, bonheurs et gaîtés de la vie !

Larmes, aussi, hélas ! larmes des adieux, tristesse des séparations, crainte des attentes vaines, angoisse des abandons et des longs oublis !

Pourquoi rappeler ces souvenirs, mêlés à des propos divers, à des pensées éparées, à des discours sans suite ?...

C'est parce que, devenu vieux, je suis enclin à redire les choses que je sais.

Nul autre, sans doute, n'y prendra d'intérêt.

C'est pour moi, pour moi seul, que j'écris ou transcris ces pages.

Si quelqu'un s'avise de les lire, et qu'elles ne lui plaisent point, le voilà prévenu : ce n'est pas à lui qu'elles s'adressent, ce n'est pas pour lui qu'elles sont écrites.

Au reste, n'écrivant que pour moi, c'est à dessein que j'ai joint les propos joyeux aux paroles sérieuses. Ce désordre me convient. La vie elle-même n'est-elle pas faite de plaisirs et de peines, d'espérances et de regrets, d'enthousiasmes et de déceptions ? Il n'y a de paix sereine et de joie profonde que dans l'élévation d'une âme au souffle de l'Esprit.

q

## **Chapitre 2 Le maréchal**

A la devanture de la boutique, une enseigne se détachait, où l'on pouvait lire, entre deux fers à cheval :

LUC ROCHEFORT

maréchal-ferrant

Même sans regarder à l'enseigne, les passants savaient d'abord quel métier se pratiquait là : par la porte grande ouverte sur le chemin du roi, ils pouvaient entendre ronfler le soufflet de la forge et tinter le marteau sur l'enclume ; ils pouvaient voir le

forgeron, aux bras nus, musclés et noueux, frapper les fers rouges et s'entourer d'étincelles.

Maréchal-ferrant, c'était le premier métier de Luc Rochefort, bien qu'il connût d'autres emplois. Il s'y entendait : nul ne savait, comme lui, en un tournemain, façonner un fer à cheval, semelle plate pour les trajets faciles, ou garnie de crampons pour la glace, et s'ajustant au sabot avec seulement la rognure qu'il faut pour que le pied soit d'aplomb. Et, le dernier coup de marteau donné sur la bigorne, il fallait voir le maréchal clouer le fer à la corne bien dressée : le pied de l'animal était soudain saisi et assujetti, comme dans les mâchoires d'un étau, entre les genoux de l'homme, dans le pli du tablier de cuir ; le cheval le plus hargneux ne pouvait échapper à cette étreinte, qui le laissait sur trois pattes. Et vas-y, Luc, du brochoir et de la renette, de la bûte et du rogne-pied ! Il ne se trouva jamais cheval si fringant que Luc Rochefort ne pût le ferrer des quatre pieds, malgré les tentatives de ruades et de cabrioles.

Le soir, après la journée faite, et tandis que le maréchal continuait à forger, sa boutique devenait un lieu de réunion pour les hommes du village ; on y parlait surtout de chevaux et de maquignonage. Pour nous, les enfants, nous y allions comme à un spectacle : combien d'heures passées à voir rougeoyer le feu sous les coups de soufflet, et de l'enclume sonore les étincelles jaillir en gerbes ! Quel feu d'artifice, dans le soir tombant !

J'ai dit que Luc Rochefort avait plus d'un métier. Tout ce qui concernait le fer ou l'acier était de son ressort. Y avait-il dans le village deux pièces de métal à souder, une brasure à reprendre, une serrure à faire fonctionner, des ciseaux à aiguiser, un outil à

dérocher, une machine quelconque à réparer, et, cela va sans dire, un bandage de roue à poser, c'est à lui qu'on avait recours.

À fabriquer et à ajuster proprement des bandages de roues, il s'était même acquis une réputation de charron expert : ses roues n'étaient jamais ni trop lâches, ni trop serrées.

Un jour, il s'essaya à la carrosserie ; mais, dans cet art plus difficile, Luc Rochefort n'alla pas plus loin que la charrette à foin.

Enfin, notre maréchal soignait les animaux. En cela, aussi, sa maîtrise était reconnue. Nul n'eût voulu faire anglaïser son cheval ou flâtrer son chien, pour le garantir de la rage, par un autre que lui... Il avait le secret ! Il connaissait les remèdes qui guérissent les bêtes malades, le cheval surtout, remèdes mystérieux, dont il savait seul la composition, et dont l'application s'accompagnait parfois de gestes ou de paroles cabalistiques. Ce n'était rien, pour lui, que de faire disparaître, au jarret d'un cheval, les capelets, les courbes, les éparvins et les jardons ; la faimvalle, la fortraiture et le vertigo ne lui résistaient pas ; réduire une ménarchure ou un écart n'était qu'un jeu ; le cornage, la pousse et l'étranguillon lui donnaient plus de mal, mais souvent il en venait à bout... Bref, il avait le secret ! C'est tout dire.

Quand les médecins vétérinaires se formèrent en corporation fermée, prétendant interdire la pratique de leur art aux guérisseurs qui n'avaient pas de diplômes, ce fut dans la campagne une indignation. Les maréchaux protestèrent. On empiétait sur leurs droits, on les privait d'un honnête gagne-pain, et maintes autres récriminations ! Pour aller au-devant de ces plaintes, qui trouvaient des échos, la nouvelle confrérie s'avisa d'admettre dans ses

rangs les guérisseurs les plus renommés, après leur avoir fait subir, pour la forme, un simulacre d'examen.

Avec d'autres, Luc Rochefort fut donc appelé.

L'examen devait être simple et bref ; il ne fut en effet ni long, ni compliqué : Luc refusa tout simplement de répondre.

— Si un cheval boite et paraît avoir été encloué au dernier ferrage, que faut-il faire ? lui demanda-t-on.

— Vous ne le savez pas ? Eh ! bien, allez l'apprendre. Ce n'est pas moi qui vous le montrerai, répondit-il.

Pour l'admettre dans le docte corps, on voulait pourtant qu'il montrât quelques connaissances élémentaires. Mais il était résolu à ne point dévoiler ses secrets à des gens qui voulaient, pensait-il, s'instruire à ses dépens !

— Savez-vous comment on peut empêcher un jeune cheval de s'entretailer ?

— Bien sûr que je le sais ! Mais je ne vous le dirai point.

— Eh ! bien, dites-nous comment vous traitez un animal qui souffre de gras-fondure ?

— Ah ! s'écria le brave homme, vous voudriez bien que je vous dise mes secrets pour ensuite être capables de soigner comme moi ! Je n'en ferai rien. Allez vous instruire ailleurs !

Il s'obstina. On ne put rien obtenir de lui. Il fallut passer outre et l'admettre tout de même.

Muni de son diplôme, notre maréchal-ferrant se rengorgea. Il cloua le parchemin sur un pan de sa boutique, et, à l'enseigne de

la devanture, il ajouta fièrement son nouveau titre :

LUC ROCHEFORT

maréchal-ferrant

vétérinaire

q

## Chapitre 3 Un poète illettré

Pierre-Paul est né poète.

Je ne dis pas qu'il est poète ; je dis qu'il est né poète, avec une sensibilité extrême, avec une imagination brûlante, avec au cœur une blessure qui saigne et ne veut pas guérir.

Mais la nature ne fait qu'ébaucher le poète. Pour que l'âme transparaisse dans un chant, il faut la forme ; il faut l'harmonie, la cadence et le rythme, de la mesure, de la couleur et de la musique, des nuances et des demi-teintes, de l'éclat et de la douceur, de la souplesse et de la solidité ; il faut l'heureuse combinaison des sonorités, la judicieuse distribution des mots, le jeu fécond des coupes intérieures, des mouvements qui se prolongent et des dessins qui se développent, tout l'organisme à la fois résistant et flexible du vers... Sans le long et dur apprentissage du verbe, le poète ne voit pas lever la semence qu'il a dans l'âme ; il se traîne sur la route, isolé, souffrant, tourmenté par une soif que rien n'apaise. Il est parmi les autres hommes ainsi qu'un étranger : les autres regardent, il ne sait que contempler ; les autres pensent, il n'aime qu'à rêver ; les autres parlent, il ne voudrait que chanter.



C'est un être à part, un exilé, un voyageur à la recherche d'un idéal qui toujours se dérobe.

Pierre-Paul, donc, est né poète.

Habitant, il vit de la terre ; il laboure, il sème, il récolte. Il pourrait être heureux. Mais un besoin de dire des choses étranges le possède, une rage de parler en mesure le dévore ; c'est une obsession, un harcèlement... Il faut qu'il rime ! On lui conseille de dompter cette passion, on le gronde ; rien n'y fait. « C'est plus fort que moi », dit-il.

Enfant, il apprit, à la petite école, à former des lettres et à les reconnaître ensuite : il sait lire et écrire. Là s'arrête son savoir. De l'orthographe et de la grammaire, il n'a guère retenu ; et toute sa prosodie se réduit au compte approximatif des syllabes. Il a le sens de la mesure, pourtant, l'instinct du rythme, et, dans l'oreille, un souvenir obsédant de la cadence alexandrine.

Il rime donc, tant bien que mal, et tant bien que mal cultive sa terre, fait ses récoltes, vend les produits de sa ferme.

Je l'ai vu arrêter devant ma porte sa charrette, laisser là les chalands, entrer en hâte chez moi, saisir un crayon et, sur un chiffon de papier, parfois dans son livre de comptes, griffonner quelques lignes ; c'étaient des vers. « Quand les rimes bourdonnent à mes oreilles comme des mouches, disait-il, je ne sais plus compter mes navets ; il faut que je me débarrasse d'une couple de vers. Voilà qui est fait. Bonjour et merci ! » Soulagé, Pierre-Paul retournait à son négoce.

...Pierre-Paul, Pierre-Paul ! J'ai mangé vos légumes et j'ai lu vos vers. Hélas ! vos vers ne valent pas vos légumes. Et vos

choux, ô Pierre-Paul, vos choux sont vos meilleurs poèmes !...

Les vers de Pierre-Paul sont mauvais. La mesure n'y est pas toujours ; souvent l'assonance y remplace la rime ; il s'y trouve des lieux communs et des fautes de français. Mais on y rencontre aussi des idées de valeur que Pierre-Paul a tirées on ne sait d'où, des tours de choix qui lui sont venus on ne sait comment, et ici ou là un grand vers bien frappé qui le surprend lui-même sitôt qu'il l'a fait. Une fois l'orthographe rétablie, le croirait-on ? tout cela ne fait pas trop mauvaise figure. Et l'on s'étonne, à lire ces poèmes étranges, frustes, parfois incohérents, mais où se révèle tout de même une âme de poète.

Pierre-Paul sait-il bien que ses vers sont mauvais ? On le lui dit, et qu'il n'en fera jamais de meilleurs... Que lui importe ?...Le démon de la poésie le tient. Il rime avec passion, avec acharnement. Les gens se moquent, se le montrent du doigt ; lui, timide, se dérobe aux regards, et seul, honteux, comme on commet une mauvaise action, il rime. Il chante à sa façon la montagne et la plaine, les grands bois sourds et les gerbes d'or, la chaude lumière des jours d'été et la froide lueur des nuits d'hiver. En dépit des sarcasmes, il rime ; il rimera jusqu'à la mort.

Ne le plaindrez-vous pas, ce poète illettré, impuissant à dire son rêve, et pour qui la poésie est comme un mal dont on a honte ?

## Chapitre 4 Le temps des bandons

La commune, dans quelques paroisses de la province de Québec, est un terrain vaste, n'appartenant à personne en particulier, soumis à une administration spéciale, et dont les habitants tirent un certain profit : ils en font un parc public pour les jeunes animaux de ferme. Après la récolte, on ouvre les barrières de la commune, on défait les clôtures, et les animaux peuvent paître en liberté sur toute l'étendue du terrain <sup>1</sup>. C'est le temps des bandons.

Cette expression, le temps des bandons, est un archaïsme, heureusement conservé et rajeuni chez nous.

Un ban, sous la féodalité, était une proclamation du souverain et, par analogie, une annonce publique par laquelle les citoyens étaient autorisés à faire une chose. Encore aujourd'hui, le ban est une ordonnance, une publication : le ban de mariage, c'est la publication du mariage ; le ban des vendanges, l'annonce que le temps des vendanges est arrivé.

Ban est le substantif verbal de bannir, qui vient lui-même du francisque bannjan, proclamer, publier, ordonner. (Bannir n'a pris qu'au XIII<sup>e</sup> siècle le sens spécial de « chasser d'un pays », c'est-à-dire rendre une sentence d'exil.) Dans le bas-latin se trouve le produit intermédiaire bannum.

Le latin populaire avait aussi bando, bandonis, qui signifiait : ordre, prescription, et auquel répond le vieux français bandon.

Bandon signifiait proprement : « don par ban », c'est-à-dire : « don publié, don fait par proclamation », d'où : décret, permission, autorisation. On a dit : « mettre à bandon », pour mettre à permission, autoriser, puis pour « remettre, céder, laisser aller, »

et enfin pour « délaissier ». De là, sont venus abandon, abandonner, abandonnement. Abandon, proprement, veut dire : « en liberté », et abandonner : « mettre en liberté ».

Autrefois, les bestes à bandon étaient des bêtes abandonnées, sans garde, en liberté.

Le temps des bandons est donc le temps où il est proclamé, annoncé publiquement que les habitants sont autorisés à faire paître le bétail sur le terrain de la commune et, par analogie, le temps de l'année où l'on abat la clôture qui entoure ce terrain et en défend l'accès.

q

## **Chapitre 5 L'habitant**

Un habitant, chez nous, est un cultivateur, un homme qui fait valoir un fonds de terre. – « Qu'est-ce que vous faites ? quelle est votre occupation ? – Je suis habitant. » – « Les habitants vont vendre leurs produits au marché. »

Ce mot, avec cette acception, a toute une bibliographie. Outre les articles des glossaires de Gingras, de Dunn, de Clapin, de Dionne, de Blanchard, de Viger, et de la Société du Parler français au Canada, on peut consulter :

Les habitants canadiens, note par l'Abbé Auguste Gosselin, dans le Bulletin des Recherches historiques, décembre 1898, vol. IV, page 376.

Le Canada en Europe, chroniques de Benjamin Sulte, dans la Revue canadienne, 1873, vol. x, page 345 (publiées en volume, la même année, chez Sénécal, à Montréal).

Les habitants canadiens-français, par B. Sulte, dans l'Opinion publique, 10 mars 1881, vol. XII, p. 113.

Habitant et hivernant, par B. Sulte, dans les Nouvelles soirées canadiennes, 1882, vol. I, p. 50.

À propos du mot « habitant », par T.-P. Bédard, dans les Nouvelles soirées canadiennes, 1882, vol. I, p. 39. (Article reproduit aux pages 67-84 de la Comtesse de Frontenac, par T.-P. Bédard, publié à Lévis, par P.-G. Roy, en 1904.)

Habitant ou paysan, par Hacaut, dans le Parler français, 1918, vol. XVI, p. 309 (à propos d'un passage de l'article de l'Abbé Camille Roy, Un poète régionaliste, paru dans la même revue, vol. XVI, p. 204).

Comment le mot habitant a-t-il pris, chez nous, cette acception de « cultivateur » ? C'est une question historique, plutôt que philologique, et tout a été dit là-dessus : il n'y a qu'à rappeler en quelques mots les observations de Sulte et de Bédard.

Dans les premiers temps de la colonie, il venait en Nouvelle-France des soldats, des trafiquants, des commis, des fonctionnaires ; ceux-ci ne faisaient que passer, remplissaient ici leurs fonctions, y faisaient leur commerce, mais ne s'y attachaient point, n'y demeuraient qu'un temps, et enfin retournaient en France. C'étaient souvent des engagés, employés par les compagnies de traite, des voyageurs, des hivernants, etc.

Mais il en vint d'autres, aussi, qui furent les véritables colons, se fixèrent au Canada avec l'intention d'en faire leur patrie. Pour fonder ici une famille, pour y vivre, que faire ? Prendre possession du sol, défricher, cultiver. Ces colons devinrent donc des cultivateurs, établis sur des terres, propriétaires de domaines, d'habitations. On les appela les habitants, pour les distinguer des autres, les hivernants, les trafiquants, les fonctionnaires.

Les habitants avaient fait acte de séjour ; ils constituèrent le groupe des Canadiens. Ceux qui gardaient l'espoir d'un retour en France, qui n'étaient pas attachés au sol du Canada, restèrent des Français.

C'est ainsi que les habitants sont nos ancêtres, les fondateurs de notre petite patrie. C'est d'eux que nous descendons, et non des hivernants.

On n'a peut-être pas assez remarqué que cette acception du mot habitant n'a rien d'extraordinaire et qu'elle est conforme, non seulement au sens intime du mot, mais encore à l'usage reçu.

Qu'est-ce qu'un habitant, en français ? C'est d'abord, sans doute, celui qui habite en un lieu quelconque : « Les habitants de la campagne, les habitants d'une ville, les habitants d'une maison » ; mais spécialement, c'est aussi celui qui possède un domaine, une habitation, dans une colonie : « Les habitants de la Martinique, un habitant de la Guadeloupe ». On devait donc, en bon français, appeler spécialement habitant du Canada celui qui possédait dans cette colonie un domaine.

Or, le grand nombre des vrais colons qui vinrent habiter le Canada s'y établirent sur des terres pour les défricher, les cultiver. Appeler quelqu'un habitant, c'était donc affirmer qu'il était fixé

au Canada, qu'il en avait fait sa patrie, qu'il y possédait un domaine, et, par une légère restriction de sens, qu'il cultivait la terre où il demeurerait. Habitant devint synonyme de cultivateur, et plus particulièrement encore de cultivateur propriétaire.

Cette restriction de sens, que l'histoire explique bien, n'est pas contraire au génie de la langue. On la retrouve presque dans cette phrase de Fénelon : « La terre ne demande ici qu'à enrichir les habitants, mais les habitants manquent à la terre. »

On a remarqué que nos habitants n'aiment pas qu'on les appelle « paysans ». N'ont-ils pas raison ?

On peut être un paysan, un homme de la campagne, sans être nécessairement un cultivateur et surtout sans posséder aucune partie du sol de la patrie. L'habitant est plus que le paysan ; c'est ce que Mgr Camille Roy a fort bien dit : « Les paysans, en d'autres pays d'Europe, ne sont, le plus souvent, que des mercenaires sur des terres qui ne leur appartiennent pas ; l'habitant canadien est propriétaire des sillons qu'il a retournés ; il règne sur son bien ; il est l'hôte permanent, il habite où il travaille. »

En vérité, être habitant, chez nous, c'est un titre : l'habitant est le vrai Canadien, celui de qui est sortie la race, celui qui a fait la patrie, et qui la garde encore.

## Chapitre 6 Un curé qui n'avait rien à soi

« N'avoir rien à soi », ce n'est pas être pauvre ; c'est avoir du bien, mais n'en rien garder et tout donner aux autres.

Sur ce propos, je voudrais rappeler, par quelques traits seulement, la figure, à la fois austère et douce, d'un curé de chez nous, d'un curé tel qu'il y en eut, et qu'il y en a encore, plusieurs.

L'Abbé Jean Harper <sup>1</sup> était de ceux dont on peut justement dire qu'ils n'ont rien, parce qu'ils ont donné ce qu'ils avaient.

+++

Le premier caractère de sa charité était de n'avoir pas de bornes. Sans compter, sans jamais considérer la valeur des choses, sans s'inquiéter de savoir s'il avait lui-même de quoi se vêtir et de quoi manger, il donnait à tous, il donnait toujours, il donnait tout.

L'Institut des Sœurs de l'Assomption, qu'il avait fondé, était, à ses débuts, dépourvu de ressources... Le Curé logea les religieuses, meubla leur couvent, leur fournit le nécessaire pendant des années. Il y dépensa la plus forte partie de ses petits revenus.

Des habitants n'avaient pas les moyens de maintenir leurs garçons au collège...Le Curé faisait instruire ces jeunes gens à ses frais.

Des ecclésiastiques, au Séminaire, n'avaient pas de soutanes... Le Curé leur en fournissait de neuves, alors que lui-même n'en portait jamais qu'une vieille, usée, toute rapiécée.



Il se trouvait quelques orphelins dans la paroisse... Le Curé se chargeait d'eux.

Enfin, il y avait les pauvres... Le Curé était leur providence.

+++

Un jour, il reçut un héritage, un bien petit héritage. – « Cette somme est à vous, lui fit-on remarquer. Employez-la pour votre propre utilité ; n'allez pas la distribuer ici et là. » – « Que voulez-vous que j'en fasse ? » répliqua-t-il. Huit jours après, il ne lui en restait pas un sou : il avait tout donné.

+++

La générosité du bon Curé faisait le désespoir de la vieille Catherine, sa ménagère, charitable elle aussi, mais souvent grogneuse, et qui trouvait exagérées les aumônes du Curé. « Il se ruine, disait-elle. Il donne tout aux pauvres. Je ne peux rien épargner pour le presbytère ! »

Le Curé, qui redoutait les reproches de Catherine, se taisait et faisait ses aumônes en cachette.

Un jour que, pour la visite de l'Évêque, Catherine voulait dresser une belle table à dîner, elle chercha en vain une nappe de toile fine qu'elle avait serrée. Elle ne la trouva point. – « Quelque malandrin aura volé ta nappe, ma pauvre Catherine ! » dit le Curé. Il l'avait lui-même donnée à une pauvre pour servir de drap de lit !

Une autre fois, en prévision d'un concours de prêtres au presbytère, la vieille servante avait préparé des tourtières... Le jour venu, elle n'en trouva pas une seule dans le garde-manger. Le

Curé les avait toutes portées chez les pauvres du village. – « Ma bonne Catherine, dit le Curé, tu devrais te défier. Il y a des voleurs qui aiment ça, les tourtières. »

+++

Les grands froids d'hiver allaient bientôt se faire sentir, et, pour s'en défendre, l'Abbé n'avait qu'un méchant paletot, mince, tout élimé. Des paroissiens voulaient qu'il s'achetât un bon manteau de fourrure, un chaud et confortable capot de chat sauvage. Se cotisant, ils ramassèrent la somme voulue. En la lui remettant, ils ne manquèrent pas de lui faire des recommandations : ils savaient, en effet, qu'à défaut d'un avertissement explicite touchant l'emploi de l'argent, la somme irait, comme le reste, chez les pauvres..

– « Monsieur le Curé, lui dirent-ils, voici une somme de soixante piastres. Mais nous vous la donnons à une condition : vous irez aux Trois-Rivières dès demain, et, vous achèterez un capot de chat. Sinon, l'argent n'est pas à vous. »

Le Curé promit d'acheter un capot de chat sauvage ; et, le lendemain, il partait pour la ville.

Dans l'après-midi, quelqu'un l'aperçut qui rentrait au presbytère par la porte de derrière, comme en se cachant : il n'avait encore que son petit paletot mince et usé. – « Le Curé n'a pas acheté de capot, se dit-on. Il a manqué à sa promesse ! »

Une heure plus tard, par la route des Trois-Rivières, arrivait au village un quêteux bien connu, surnommé Bel-Oiseau, vêtu d'un superbe capot de chat sauvage !

Le Curé n'avait pas manqué à sa promesse : il avait acheté un capot de fourrure. Mais on ne lui avait pas demandé plus : on n'avait pas exigé qu'il le portât. Rencontrant sur la route Bel-Oiseau, qui grelottait sous ses haillons, le Curé lui avait aussitôt donné le capot acheté aux Trois-Rivières.

Dans son presbytère, l'Abbé riait sous cape du bon tour qu'il avait joué, tout en tirant vainement sur sa pipe vide – sa pipe était vide, parce que, la veille, il avait donné à quelqu'un tout son tabac.

†††

Quand l'Abbé Jean Harper mourut, le notaire chargé de sa succession, n'y trouva que juste ce qu'il fallait pour acquitter quelques petites dettes et pour payer les funérailles.

Le Curé ne laissait rien, parce qu'il n'avait jamais rien eu à soi.

q

## **Chapitre 7 Le lait étendu d'eau**

Quand il se fut établi une fromagerie dans notre paroisse, il y eut une belle émulation : c'était à qui fournirait la plus grande quantité de lait à la nouvelle industrie.

Devant chaque maison, sur un petit tréteau fait exprès, les propriétaires déposaient, comme cela se fait encore, les bidons de lait marqués de leurs noms. Un des patrons, préposé à ce service, allait d'une ferme à l'autre, recueillait les bidons, les portait à la fromagerie. Là, le lait était mesuré et pesé. Sur le compte que le

fromager faisait des quantités reçues, un comité de directeurs établissait la part de chacun dans le produit ou dans le revenu.

Un jour, un scandale faillit éclater : un des patrons trichait ! Pour augmenter son apport, il ajoutait une certaine quantité d'eau au lait de son troupeau. La preuve en fut faite par le fromager.

On s'indigna. C'était une trigauderie d'aigrefin, qui ne pouvait être endurée. Il fallait, et sans retard, y mettre le holà.

Mais comment faire ? Le coupable, un nommé Michel, était homme de conséquence, conseiller municipal, commissaire d'écoles, marguillier. Il fallait prendre garde à ne le point blesser. Une réprimande le choquerait, et il pourrait faire des ennuis... Un avis amical, donné comme en passant, suffirait peut-être...

Benjamin, le voisin de Michel, fut chargé de cette mission délicate.

Ben avait une façon à lui de dire les choses, et savait, au besoin, prendre des détours ingénieux.

Au sortir de la fromagerie, Ben avisa son voisin, qui s'en allait, en charrette.

— Ohé ! Michel ! Attends-moi !

Et Ben prit place à côté de Michel.

Chemin faisant, ils causèrent.

Au bout du village, ils se trouvèrent à passer devant le moulin à scie.

— Michel, dit Ben tout à coup, es-tu capable de prendre, sans te fâcher, un bon conseil ?

— Oui-dà ! fit l'autre.

— Eh ! bien, si j'étais à ta place, j'arrêteraï au moulin et j'achèteraï un cent de bardeaux de cèdre.

— Du bardeau ? Pour quoi faire ?

— Ce serait pour tes vaches.

— Pour mes vaches ?...

— Tu feras ce que tu voudras, conclut Ben. Mais, à ta place, je les couvrirais en bardeaux. Vois-tu, comme elles sont là, tes vaches ne sont pas étanches : elles font de l'eau ! C'est ce qu'on rapporte, à la fromagerie.

Michel se le tint pour dit. Il ne se trouva plus d'eau dans son lait.

### Les jeux et refrains de France au Canada 1

C'est des jeux et des refrains d'enfants que je veux parler. Dans ces rondes naïves, dans ces singuliers assemblages de mots, dans ces récitatifs étranges, dont se berce l'imagination des tout petits, nous aimons, Canadiens, à retrouver la France.

« Les traditions populaires s'en vont, » a-t-on dit, et l'on s'empresse de les recueillir, avant que ne disparaissent les vieillards qui se souviennent. Quand la source sera tarie, le Canada pourra peut-être apprendre à la France quelques-unes des vieilles traditions de la Normandie, du Maine, de la Saintonge.

Les petits Canadiens français répètent des chansons et des formules que reconnaîtraient leurs cousins d'outre-mer. Recueillir ici ces refrains, c'est prouver leur ancienneté ; car ils ont passé l'eau il y a deux siècles et se sont transmis de générations en générations : leur présence au Canada ne peut s'expliquer autrement. Si les refrains et les récitatifs d'enfants recueillis en France diffèrent d'avec ceux que nous entendons chez nous, il n'en est pas moins vrai que les deux versions ont même origine, et l'on peut se demander laquelle des deux variantes actuelles, la française ou la canadienne, se rapproche davantage de la forme primitive du XVIIe siècle. Si l'on connaissait celle-ci, il serait intéressant de suivre les deux variantes dans leur développement indépendant et parallèle 2.

+++

Un refrain bien connu au Canada est le suivant, que les enfants répètent, quand sonne l'angélus de midi :

Il est midi. – Qui 'st-ce qui l'a dit ? – C'est la souris. – Où est-elle ? – Dans la chapelle. – Que fait-elle ? – De la dentelle. – Combien la vend-elle ? – Trois quarts de sel.

Ce refrain est aussi l'accessoire d'un jeu. L'enfant ferme la main, et la mère caresse successivement chacune des petites jointures, en disant :

Monte échelle ! – Monte là ! – Monte échelle ! – Monte là !...

Puis, un dialogue s'engage :

Petit trou ! – Casse-cou ! – Qu'est-ce qu'il y a dedans ? – De l'or et de l'argent. – Qui 'st-ce qui l'a mis ? – C'est la souris. – Que fait-elle ? – Etc.

Ou bien :

Qui 'st-ce qui l'a mis ? – Père et mère. – Qui 'st-ce qui l'ôtera ?  
– Frère et sœur. – Tourne, tourne, tourne, mon petit baril, celui  
qui rira le premier aura un soufflet.

Et c'est à qui, alors, ne rira pas le premier.

Voici, de la première partie de ce refrain, trois variantes recueillies dans le Calvados, en Normandie, l'une à Montchamp, l'autre à Sallen, la troisième, près de Lisieux :

À Montchamp :

Il est midi. – Qui qui l'a dit ? – Une petite souris. – Où qu'ol est ? – Ol est au bois. – Qui qu'ol y fait ? – Ol y dit sa messe. – Qui qui li répond ? – Jean Deupont. – Qui qui y va ? – Jean Deuva. – Qui qu'en revient ? – Jean Déchien. – Qui qu'en a sonné la sortie ? – Quatre petites pies.

À Sallen :

Il est midi. – Qui qui l'a dit ? – Ch'est la souris. – Où qu'ol est ? – Ol est au bois. – Qui qu'ol y fait ? – Ol y trait du lait ? – Dans qui qu'ol met ? – Dans son bonnet. – Dans qui qu'o l'coule ? – Dans sa grande goule. – Dans qui qu'o met la crème ? – Dans le verr' qu'est dans l'faîte d'un âbre. – Qui qui l'y monte ? – Ch'est l'fils d'Hérode. – Qui qui la d'scend ? – Ch'est l'fils d'argent.

Enfin, au Pré d'Ange, près Lisieux :

Il est midi. – Qui qui l'a dit ? – La petite souris. – Où qu'elle est ? – Dans sa chapelle – Qui qu'è fait ? – D'la dentelle. – Pour

qui ? – Pour sa d'moiselle. – T'en as menti. – Car c'est pour elle.  
3

Quant au jeu de Monte échelle, Monte là, il se joue aussi à Sal-len et à Bréville (Calvados), mais sur des paroles qu'on ne re-trouve pas au Canada. 4

+++

Quelle est la mère canadienne qui ne connaît pas le jeu suivant :

Ventre de son. – Estomac de plomb (var. : estomac de grue). – Falle de pigeon. – Menton fourchu. – Bec d'argent (var. : bouche d'argent). – Nez cancan. – Joue bouillie. – Joue rôtie. – P'tit œil. – Gros t'œil. – Sou(r)cillon. – Sou(r)cil-lette. – Cogne, cogne, cogne, la mailloche (var. : Toc, toc, toc, la caboche, ou : Tap', tap', tap', la baguette, ou encore : Pan, pan, pan, maillet.)

En Normandie, comme ici, la mère pose successivement le doigt sur les différentes parties du visage de son enfant, et aux derniers mots fait descendre vivement l'index du haut en bas du visage, ou frappe de petits coups au front :

Maton d'bouis, dit-elle. – Goule d'argent. – Nez d'kaka. – Jô cassée. – Jô brûlée – P'tit œillet. – Gros t'œillet. – Tap' la ba-guette. 5

+++

Et la chanson de Pipandor ?

Pipandor à la balance,

Il n'y a que toi-z-et moi-z-en France.



Pourquoi t'y es-tu mis ?

Pour manger de la bouillie.

Pipandor, chapeau d'épinette !6

Pipandor, mets ton nez dehors /

Le refrain suivant, dit M. Ernest Gagnon 7, se chante de la même manière :

Pimpanipole, un jour du temps passé,

Passant par la ville, rencontre les gens du Roy ;

Beau pigeon d'or, les gens des allumettes,

Beau pigeon d'or, le p'tit cochon dehors !

L'enfant ouvre la main. On chante le couplet en frappant successivement chacun des petits doigts tendus, et l'on cache le doigt sur lequel tombe le mot dehors ; on recommence sur les doigts qui restent, en faisant disparaître un doigt à chaque répétition du couplet.

Cela ressemble un peu à la ronde de la Belle pomme d'or, qui se chante en Normandie 8 :

Belle pomme d'or

À la révérence,

Il n'y a qu'un Dieu,

Pour aller en France.

Adieu, mes amis.

La guerre est finie.

Belle pomme d'or,

Je te mets dehors.

+++

« Quel ne sera pas l'étonnement de mes lecteurs, a écrit M. F.-A.-H. Larue 9, lorsqu'ils apprendront que nulle part, dans aucun recueil français, il n'est dit un seul mot, pas un seul, de la Poulette grise, ni de À cheval, sur la queue d'un orignal. »

La Poulette grise se trouve pourtant dans les chansons de l'ouest de la France 10 :

L'était un p'tit' poule grise

Qu'allait pondre dans l'église,

Pondait un petit coco

Que l'enfant mangeait tout chaud.

L'était un petit' poul' blanche

Qu'allait pondre dans la grange,

Pondait un petit coco

Que l'enfant mangeait tout chaud.

Et, là comme ici, on varie la couleur des poules. Version canadienne :

C'est la poulette grise

Qu'a pondu dans l'église,

A pondu un beau petit coco

Pour bébé qui va faire dodo.

etc.

À cheval, etc., est aussi d'origine française. Au Canada, nous disons :

À cheval, à cheval,

Sur la queue d'un orignal.

À Rouen, à Rouen,

Sur la queue d'un p'tit ch'val blanc.

À Paris, à Paris,

Sur la queue d'un' p'tit'souris.

À Versailles, à Versailles,

Sur la queue d'un' grand' vach' caille.

P'tit trot, gros trot !

P'tit galop, gros galop !

Ou :

P'tit galop, p'tit galop !

Gros galop, gros galop !

Dans le Perche, on trouve la variante suivante :

À Paris,

Sur un cheval gris.

À Orléans,

Sur un cheval blanc.

À Versailles,

Sur un cheval caille.

Les belles dames vont

Au pas, au pas !

Les beaux messieurs vont

Au trot, au trot !

Les paysans vont

Au galop, au galop ! 11

Et, sur ce rythme, là-bas comme chez nous, sans doute, on fait sauter les enfants sur ses genoux !

†††

Compagnons de mes jeux d'enfance, saviez-vous ce que c'est qu'une comptée ? Nous n'avions pas le mot, mais nous pratiquions la chose, chaque fois qu'il fallait décider lequel de nous chercherait les autres, quand nous jouions à la cachette, ou les poursuivrait, à la taque.

« Comptée, compte, dit M. Dottin 12. Préliminaire de tous les jeux d'enfants, pour savoir qui sera le chat. Les enfants forment le rond ; celui qui fait la comptée se met au milieu et met successivement la main sur chaque enfant en prononçant une syllabe de

certaines formules. Le dernier mot de la formule désigne le chat ou sert à éliminer successivement tous les joueurs jusqu'à ce qu'il ne reste plus que le chat. »

Vous rappelez-vous nos anxiétés quand se prononçaient les paroles fatales : « Une tape – deux tapes – trois tapes, etc. », ou : « Une pomme – deux pommes – trois pommes – quatre pommes – cinq pommes – six pommes – sept pommes huit pommes – pommes neuf ! »

Les malins savaient se placer dans le rond de manière à être délivrés des premiers !

Dans le Bas-Maine, cette dernière formule est connue : « Une pomme – deux pommes – etc., neuf pommes – Petit bonhomme, va-t-en ! ». 13

Quant au couplet, usité chez nous : Un loup passant par un désert, etc., il se trouve aussi dans le Bas-Maine 14, et, tout cru, dans le Perche 15.

C'est aussi du Perche que nous est venue cette formulette, entendue assez souvent chez nous :

Un, deux, trois – la culotte en bas – quatre, cinq, six – levez la chemise – sept, huit, neuf – la gueule comme un bœuf – etc. 16

La formule du petit couteau est bien la plus répandue des comptées :

Petit couteau – d'or et d'argent – ta mère t'appelle – au bout du champ – pour manger – de la bouillie – où la souris a barboté – une heure de temps – Va-t-en ! (Var. : Ton père t'a dit : Va-t-en !).

En France, c'est le récitatif du petit ciseau qu'on entend :

Petit ciseau d'or et d'argent – Ta mère t'appelle au bout du champ – Pour y manger du lait caillé – Que les souris ont barboté – Va-t-en, ta mère t'attend. 17

Dans les environs de Brest, les petits Bretons scandent la comptée des petits ciseaux à peu près comme les enfants canadiens celle du petit couteau..

Petits ciseaux – D'or et d'argent – Ta mère t'attend – Au bout du champ – Pour y manger – Du lait caillé – Que les souris – Ont riboté – Pendant une heure de temps – Va-t-en ! 18

Une version normande, relevée à Bréville, comporte une addition qui se retrouve chez nous :

Petits ciseaux – D'or et d'argent – Ta mère t'attend – Au bout du champ – Pour y manger – Du lait trouté – Que les souris ont caroté – Pendant – Une heure – Deux heures – Trois heures – Quatre heures – Cinq heures – Six heures – Sept heures – Huit heures – Neuf heures – Dix heures – Onze heures – Midi. 19

†††

La comptée suivante a été relevée à la Baie-Saint-Paul, dans le comté de Charlevoix :

Un nol – Deux jols – Cajî Cajol – Mon pied bourdon – José Simon – Cascade griffon – Pignon pandor – Ton nez dehors.

Ce n'est là qu'une variante de la formule citée par M. Gagnon 20, et qui se retrouve à peu près la même, en France, dans les départements de l'ouest :

Un i, un l – Ma tante Michelle – Un i, un um – Caji – Cajum –  
Ton pied bourdon – José Simon – Griffon pandor Ton nez  
dehors !

Autre version canadienne, signalée par Mgr Laflamme 21 :

Un i, un l – Ma tante Michelle – Josette Joson – P'têt' mour-  
ra-t-on.

+++

Enfin, j'ai souvenir d'une formule de comptée, qui, à coup sûr,  
ne nous vient pas de France. Autrefois fort en vogue à Québec,  
elle n'est peut-être pas encore oubliée. La voici, orthographiée au  
son :

Ai – nemi – nemô – nemag' –

Par – celô – debô – nestag' –

Kak – oui – ouô – ouag' –

Kateman' – éouail – égô – chi.

Que signifie cet assemblage de sons ? Quelle en est  
l'origine ?... Les enfants hurons ont-ils, autrefois, appris cette  
comptée aux petits Français du Canada ?

Par une variante du dernier vers, on a tenté de la rattacher à la  
langue française :

Tu as la tag' !

c'est-à-dire : ..« Tu es le chat ! »

+++

Je relève encore deux formules normandes 22, aussi entendues au Canada français.

En touchant et cachant successivement les doigts de la main, on dit :

Celui-là a été à la chasse (le pouce) ; celui-là l'a tué (l'index) ; celui-là l'a plumé (le majeur) ; celui-là l'a fait cuire (l'annulaire) ; et celui-là l'a tout mangé (l'auriculaire).

Et, sur les boutons de la veste, pour tirer une sorte d'horoscope :

Riche – Pauvre – Coquin – Voleur – Etc.

†††

Combien d'autres formulettes, jeux et refrains on pourrait citer, qui nous rattachent à nos origines ! Je n'ai relevé que quelques traits, parmi les mieux connus.

q

## **Chapitre 8 La bénédiction paternelle**

Beaucoup de nos vieilles coutumes, et des meilleures, sont en train de se perdre. Bientôt, nul ne les pratiquera plus ; déjà, c'est à peine si on les connaît. Quelques chercheurs s'y intéressent encore ; avant qu'elles ne disparaissent tout à fait, ils les enregistrent comme on herborise, ils les décrivent, ils en font le recueil comme de choses curieuses.



Eh ! que m'importe ce folklore, froide sépulture des traditions mortes ! Je n'y trouve qu'un faible et stérile souvenir de ce qui fut vivant.

Les vieilles coutumes s'en vont ; et il ne suffit point d'en conserver la mémoire : il faudrait les garder elles-mêmes.

+++

De ces coutumes qui se perdent, il en est de singulièrement précieuses, qui tiennent à l'esprit même de notre race, qui sont comme une expression de notre conscience nationale, et qui emportent avec elles quelque chose de notre âme. Elles font vraiment partie du patrimoine idéal hérité des ancêtres. N'est-ce pas forfaire que de les laisser s'éteindre ?

+++

Comment ne pas déplorer amèrement que se perde, par exemple, la bonne, la salubre, la sainte coutume de la bénédiction paternelle ?...

Jadis, personne n'eût voulu commencer l'année, sans que, des mains étendues du chef de famille, ne fût descendue sur les enfants agenouillés la bénédiction d'en haut. Moment solennel ! Le père apparaissait revêtu d'un caractère sacré, et c'est Dieu qui, par sa voix, bénissait.

Quels fruits salutaires produisait la bénédiction du Jour de l'An : pardon de toutes les fautes, promesse de tous les dévouements, garantie de tous les respects ! Le seul souvenir de cette scène auguste devait arrêter plus d'un fils sur le bord des abîmes.

+++

Quelques familles gardent encore la tradition ; mais combien ne la pratiquent plus !

Les enfants qui n'osent plus demander la bénédiction de leurs pères, et les pères qui ne bénissent plus leurs enfants, savent-ils bien ce dont ils se privent eux-mêmes, et leurs familles, et la société, et la nation entière ?

Que deviendrons-nous, et que restera-t-il du vrai génie de notre race, quand la coutume sera toute perdue, et que nul des nôtres ne pourra plus se réclamer d'une bénédiction de son père ?...

Quelle figure ferait dans l'histoire un peuple chez qui la malédiction paternelle serait devenue de tradition ? et comment ce peuple, dont chaque citoyen porterait ce fardeau très lourd, saurait-il accomplir sa destinée ?... Il n'est personne, même chez ceux qui ne savent pas la vraie source de l'autorité paternelle, qui ne craigne la malédiction d'un père ; le fils maudit porte au front comme un signe d'infamie, et les siens le renient. Le peuple dont tous les hommes auraient été maudits par leurs pères serait un peuple réprouvé.

Comment donc la bénédiction paternelle n'importerait-elle pas au bonheur, non seulement des individus et des familles, mais encore de la société, de la nation ?

†††

Heureux les peuples qui gardent pieusement la coutume de la bénédiction paternelle ! Ils ont les dons qui font les races fortes ; de père en fils, et de siècle en siècle, la bénédiction descend, mul-

tiplée, sur les têtes plus nombreuses, et, à chaque génération, plus riche de vertus.

q

## **Chapitre 9 Les écumeurs de tonnes**

Aimez-vous flâner sur les quais, dans l'encombrement des balles de marchandises, des cordages et des ancres ? Avez-vous écouté la grande rumeur du port, faite du sifflement de la vapeur, du heurt des ballots qui s'entrechoquent, de la respiration essoufflée des remorqueurs qui courent sous les beauprés, du clapotis de l'eau sur les bordages, du crissement des amarres sur les bittes, du grincement des palans, des cris des manœuvres, des appels des matelots ? Avez-vous vu vivre les quais du vieux Québec ? Vous êtes-vous mêlé à ce peuple qui ne connaît pas les souffles du grand large, mais qui vit de la mer tout de même, et qui, sur les quais, peine tout le jour, parfois toute la nuit, dans la fumée et la poussière, parce qu'à la maison la femme et les petits ont faim ?... Connaissez-vous l'industrie, humble et alléchante, des écumeurs de tonnes ?

Chaque été, des navires, venus de la Barbade, à ce qu'on dit, déchargent sur nos quais leurs cargaisons de grosses tonnes, pleines d'un sirop épais et noirâtre, dernier résidu de la cristallisation du sucre. On range ces tonnes, côte à côte, par files. Or, la mélasse, agitée durant le voyage, s'échauffe, fermente, filtre au travers des douves mal jointes, s'échappe par les bondes mal fermées, et coule en écume jaunâtre sur les tonnes alignées.

Alors, dans les mansardes où l'on n'a pas tous les jours de quoi manger, les enfants disent : « Allons au sirop ! »

Ô volupté ! Le regard s'allume, et l'eau vient à la bouche. C'est qu'on n'en a pas souvent, du sirop, sur son pain !

Vite, les petits se munissent d'une chaudière, d'un vaisseau quelconque, d'une cuiller, et en route ! La récolte, ce sera la mousse blonde qui coule des bondons écumeux. On s'appelle, on s'annonce la bonne nouvelle, et les petits écumeurs s'abattent sur la cargaison fraîchement débarquée.

C'est plaisir et pitié tout à la fois, de voir les pauvres gars recueillir à l'aide de leurs cuillers le précieux liquide. C'est à qui fera la meilleure provision ; alertes, ils vont d'un tonneau à l'autre, s'appellent, courent, ramassant tout, ne laissant rien perdre du bon sirop. S'il se produit une coulée extraordinaire, des disputes s'élèvent : « Ce tonneau est à moi ! – Non ! je l'ai vu le premier ! »... On va en venir aux mains, quand tout à coup, un peu plus loin, un bondon saute, un flot bouillonnant s'échappe. Tous accourent, et ce sont des cris de joie : « Du pur sirop ! » .

J'ai vu, à l'ouvrage, toute une famille d'écumeurs : le père tenait la chaudière commune, les enfants couraient les tonnes. Le plus jeune ne savait pas résister à la tentation : de temps en temps, à la dérobée, il léchait sa cuiller... Et sa petite figure en était toute réjouie.

Quand les tonnes sont écumées, chacun s'en retourne chez soi, emportant de quoi régaler la famille.

Le produit de cette industrie n'est sans doute pas très pur. Un délicat aurait des haut-le-cœur devant cette mélasse en fermenta-

tion, raclée sur des tonneaux malpropres par des gamins en guenilles ; il y trouverait des choses innommées, ramassées au hasard de la cuiller, avec la bave des tonnes. Mais les miséreux ont le cœur solide ; et pour qui, d'ordinaire, mange son pain sec, un croûton recouvert de cette écume généreuse est un régal.

q

## **Chapitre 10 L'histoire en action**

J'ai assisté à la bataille des Plaines d'Abraham.

L'affaire a eu lieu à l'école du deuxième arrondissement de chez nous, sous la direction du Curé de la paroisse, qui est de mes amis et que j'accompagne volontiers dans ses courses.

Deux fois la semaine, toute l'année durant, Monsieur le Curé visite l'une ou l'autre de ses écoles, pour y donner des leçons d'histoire du Canada. Ces leçons sont illustrées en la manière que je vais vous dire ; c'est proprement de l'histoire en action.

Au jour fixé, c'est grande fête chez les écoliers. La classe est pleine. Nul ne voudrait manquer la leçon.

Aussi bien, mon Curé, outre qu'il est un merveilleux conteur, sachant parler aux petits comme aux grands, a le sens du pittoresque et comme le don de la mise en scène. De quelque partie de l'histoire qu'il s'agisse, quel que soit l'épisode évoqué, son récit est toujours vivant, d'un intérêt qui ne se relâche pas et que relèvent, de temps en temps, des traits piquants ou tragiques. L'histoire, avec lui, est toujours un drame... ou une comédie.

Ce jour-là, on allait apprendre comment, aux Plaines d'Abraham, s'était joué le sort de la Nouvelle-France.

Se faisant d'abord simple narrateur, Monsieur le Curé, au pupitre du maître, dit quel était l'état de la colonie, au printemps de 1759, au moment où une flotte anglaise remonta le Saint-Laurent, du Bic à l'Île-d'Orléans. – Puis, il rappelle la situation de Québec : promontoire gardé vers le sud et vers l'est par l'escarpement des falaises, mais qu'il faut protéger, du côté de la Saint-Charles, par des ouvrages de défense. Quelques détails, ensuite, sur les forces qui vont s'affronter : à bord de leurs navires, de l'Île-d'Orléans à l'Anse-des-Mères, les Anglais, et débarqués à Montmorency, à Lévis, les Anglais, encore, qui pillent et ravagent ; dans Québec et au camp de Beauport, attendant l'ennemi, les Français, les Canadiens, et des sauvages. – Les chefs : à la tête de la garnison, Montcalm, avec M. de Vaudreuil, le chevalier de Lévis, Bougainville ; commandant les troupes de l'assaillant, le général Wolfe...

Au tableau noir, un plan est tracé, qui montre l'emplacement des redoutes, des palissades, la position des corps d'armées, leurs mouvements...

Le récit commence.

Dans la nuit du 13 septembre, les Anglais débarquent sur les grèves du Foulon ; Wolfe à leur tête, ils gravissent la falaise. Vergor sommeille.

Au petit jour, l'armée anglaise est rangée en bataille, sur les Plaines, dans les replis des Buttes à Neveu.

Montcalm sort des murs, avec sa troupe, qu'il déploie.

La bataille s'engage. Escarmouches, mêlée, exploits.

Wolfe tombe et meurt.

Montcalm est blessé.

Erreurs et fautes. Les Anglais, deux contre un, l'emportent. Ils sont vainqueurs.

Le 18 septembre, Québec capitule.

Tout est fini.

Le récit est nerveux, animé ; des détails font revivre sous nos yeux les différentes phases du bref combat ; on voit évoluer les troupes ; on croit assister à la bataille, qui, pourtant, ne se déroule encore qu'au tableau noir...

— Maintenant, mes enfants, pour bien nous rappeler tout cela, pour n'en rien oublier jamais, nous allons jouer la bataille des Plaines, dit le Curé.

Tous le suivent dans la cour de l'école, où, par ses soins, le champ de bataille a été aménagé. Au bout du terrain, se dresse un mur fait de blocs de neige, durcie : c'est la forteresse, c'est Québec, que Français et Canadiens ont à défendre. À quelque distance, un banc de neige figure les Buttes à Neveu, où l'ennemi, après avoir escaladé une falaise dans le champ voisin, se cachera.

Tout va se passer ainsi qu'il a été réglé : les deux armées évolueront, se déploieront, attaqueront, sauf quelques incidents imprévus, comme l'histoire le rapporte. Du haut du promontoire, le Curé dirige l'action.

Les règles du jeu sont connues : on se bat à coup de mottes de neige, et il est entendu que tout homme atteint par un de ces projectiles est mort.

Tout d'abord, la distribution des rôles avait suscité des difficultés. Personne ne voulait jouer celui de Vergor ; on dut se passer de Vergor. De plus, tous auraient préféré être parmi les miliciens de Montcalm. On eut quelque peine à recruter, pour le général Wolfe, une armée convenable. Il faut bien noter aussi qu'au plus fort du combat il y eut chez les Anglais des défections. Quand parurent les sauvages, de la peinture aux joues, des plumes de coq sur la tête, et poussant des cris épouvantables, on vit le général Wolfe lui-même, emporté par l'enthousiasme, abandonner les siens et se joindre à cette troupe hurlante !

Bref, peu s'en fallut que la victoire ne restât à Montcalm ! Pour ne point faire mentir l'histoire, le Curé dut passer à l'ennemi, prendre la place de Wolfe, se faire tuer d'une balle de neige en pleine face ! Ce qui ne l'empêcha pas de ressusciter aussitôt, contrairement à toute discipline, et d'assurer, par des prodiges de valeur, le succès des armes anglaises et la défaite des Français.

Il arriva, ainsi qu'il le fallait, que ceux-ci, ayant épuisé les munitions amassées dans la forteresse, durent se retirer sous une grêle de balles, pendant que les sauvages, ignorant les lois de la guerre, criaient comme de plus belle, et ne cessaient de brandir leurs tomahawks !

— La semaine prochaine, annonça le Curé, nous jouerons la bataille de Sainte-Foy, et les Français auront le dessus.



On n'enseigne pas de la sorte l'histoire sans qu'il en coûte. Ce qui n'était que jeu pour les enfants devait être, pour Monsieur le Curé, à son âge, une assez rude besogne. Il revint au presbytère, exténué. Pour animer l'action, il s'était mêlé à la troupe, avait pris part à la bataille, s'était dépensé sans regarder à la fatigue. Sa soutane était déchirée, il avait perdu ses lunettes, il avait reçu dans l'œil une boule de neige... Mais il était heureux : il avait enseigné à ses enfants quelque chose qu'ils n'oublieraient point et, par surcroît, les avait amusés.

q

## **Chapitre 11 Leçons de mots**

Mon Curé ne se borne pas, à l'école, aux tableaux vivants de l'histoire en action 1. Concurrément avec l'instruction qui meublera l'esprit de l'enfant et l'éducation qui formera son cœur, en même temps qu'on lui enseignera les règles propres à développer ses facultés morales et intellectuelles, et dans toutes les branches du savoir, au fur et à mesure que les occasions se présentent, mon Curé veut qu'on donne aussi des leçons de mots, comme on donne des leçons de choses.

Il cherche d'abord à graver dans les esprits, sur l'origine de notre langue, quelques données générales, les plus simples, les plus claires. Puis, quand un mot paraît, qui a besoin d'être éclairé, il en détermine le sens avec soin. Les distinctions et les définitions nécessaires servent à la fois la matière enseignée, qui sera mieux comprise, et la langue, qui sera mieux parlée.

Qu'il s'agisse de notions historiques ou scientifiques, de connaissances théoriques ou pratiques, n'est-il pas essentiel de comprendre d'abord la langue qu'elles parlent, c'est-à-dire d'avoir l'intelligence des mots de cette langue, de pouvoir intus legere, lire, non seulement ce qu'il y a à la surface des textes, mais aussi ce qu'il y a à l'intérieur, dedans les mots, intus ?

Nous voici donc à l'école. Classe d'histoire du Canada, au deuxième voyage de Cartier. Il a été question de deux caravelles et d'un galion... Quelle était l'importance de ces vaisseaux ? La Grande Hermine jaugeait 120 tonnes ; la Petite Hermine, 80 ; l'Émérillon, 40. Mais, sans point de comparaison, le jaugeage ne dit pas grand chose aux élèves. L'important est de leur faire savoir que c'étaient de petits bâtiments. Le mot caravelle servira à le démontrer. La caravelle, du portugais caraba a vela, était une barque à voile ; et caraba, tiré du bas-latin carabus, veut dire canot. Les caravelles de Cartier étaient donc de fort petits navires. Que les élèves comprennent ou ne comprennent pas le latin, ils n'oublieront pas que l'audace était grande de s'aventurer sur de telles embarcations, presque des canots, pour un voyage de deux mois sur l'océan.

La leçon continue : Plantation d'une croix sur la Péninsule de Gaspé... La Gaspésie – voyez la carte au mur – est-elle une Péninsule ou une presqu'île ? Une presqu'île, c'est presque une île ; la péninsule aussi (lat. paene, presque, et insula, île). Les deux mots sont synonymes : ils servent pareillement à désigner une terre entourée d'eau de tous les côtés, sauf un par lequel elle tient au continent. Ils diffèrent, cependant, en ce que, d'après l'usage, la péninsule est une grande presqu'île. Et mon Curé explique qu'en parlant de l'Espagne, par exemple, on ne dit pas la pres-

qu'île ibérique, mais la péninsule ibérique. De même, la Gaspésie est une péninsule.

Une autre fois, nous étudions encore l'histoire ; mais le théâtre a changé : nous sommes en Europe, à l'invasion des barbares... Pourquoi pas l'invasion des sauvages ? Parce que le sauvage (du lat. *silvaticum*, de *silva*, forêt) vit en dehors des sociétés civilisées ; il reste dans ses forêts, il y a son habitation. Le barbare (lat. *barbarum*) est, au sens propre du mot, un étranger, sauvage lui aussi, mais nomade, qui ne demeure pas en un lieu déterminé, qui envahit les contrées voisines, qui menace les peuples civilisés. C'est pourquoi l'invasion des barbares n'est pas l'invasion des sauvages.

Ayant envahi l'Europe continentale, les barbares traversèrent la Manche. Pourquoi ce bras de mer entre la France et l'Angleterre s'appelle-t-il la Manche ? Parce que la Manche est en effet un bras de mer. De même, il y a ailleurs la Manche de Tartarie, la Manche de Danemark. Le latin *manica*, manche, est tiré de *manus*, qui désignait aussi bien le bras que la main.

Autres leçons de mots :

En étudiant l'histoire naturelle, il est intéressant de noter que la feuille du myosotis ressemble à une oreille de souris, du moins d'après le nom de la plante, tiré du grec *muosôtis* ; et que la feuille du glaïeul évoque la forme d'un glaive (lat. *gladiolum*).

La plante appelée couramment : mouron des petits oiseaux porte aussi le nom de morgeline. Si l'on a quelque peine à se rappeler ce nom savant, qu'on le décompose : mords, impératif de mordre, et geline (du lat. *gallina*), ancien nom de la poule. La morgeline passait pour être recherchée des poules.

Dans le vol des oiseaux, mon Curé faisait distinguer celui de l'aigle qui vole dans l'air, librement, à grands coups d'ailes ; celui des petits, qui volettent, c'est-à-dire qui s'essayent à voler ; celui du papillon qui voltige, qui vole çà et là, à petites et fréquentes reprises... C'était une occasion d'expliquer ce que c'est qu'un suffixe (particule fixée dessous ou après la racine, au contraire du préfixe, qui se place avant). Les suffixes –eter, –iger marquent la fréquence et le morcellement de l'action (voleter, voltiger).

Rendu à ce point, l'éducateur ne manquait pas de faire noter qu'il y a des suffixes augmentatifs et des diminutifs. Tournoyer (tourner et –oyer), ce n'est pas seulement tourner ; c'est faire de nombreux tours. D'autre part, une flottille est une petite flotte. Sur quoi, il signalait des erreurs dans l'emploi des suffixes : bien que le suffixe –ette soit clairement un diminutif (la fourchette est plus petite que la fourche ; la bûchette est moins grosse que la bûche), l'usage a consacré pince à sucre et pincette à feu.

Un jour, la leçon portait sur l'histoire de l'Église. Il était question de néophytes... Plusieurs furent surpris d'apprendre que ce mot se rattache à un fait de botanique. Il est composé du grec neos, nouveau (les Néo-Zélandais sont les habitants de la Nouvelle-Zélande), et phuton, rejeton. Le verbe phuein signifiait : produire, faire pousser. Le néophyte, qui a récemment embrassé la religion, est un nouveau rejeton de la foi.

Une leçon de choses sur les inventions modernes donnait lieu à de nombreux recours à la langue grecque, dont les élèves apprenaient ainsi quelques racines : télégraphe (du grec têtê, loin, et graphein, écrire), instrument qui écrit au loin ; téléphone (du grec têtê, loin, et phônê, son), instrument qui transmet les sons à

distance ; télescope (du grec têtê, loin, et scopein, regarder), instrument qui permet d'observer les objets éloignés ; etc.

Je voudrais avoir suivi toutes les leçons de mots données par mon Curé.

## Une apostasie 2

Un ministre protestant s'était établi dans la paroisse. Il ne fit guère de prosélytes : personne ne l'écouta, sauf une couple de vauriens, revenus des États voisins. Ce missionnaire de la secte devait bientôt, abandonnant la partie, porter ses prêches ailleurs. Mais d'abord, et dès qu'il fut installé, plein de zèle, il chercha à gagner les bonnes grâces de tous. Il causait avec celui-ci et celui-là, se faisait aimable, tâchait de s'insinuer petit à petit dans la faveur des gens, et ne manquait pas une occasion de parler religion.

Il paraissait avoir spécialement entrepris de convertir son voisin, Cyrille P., bon catholique, qui avait de l'esprit et qui s'amusaient de ce jeu.

Le ministre fréquentait donc chez Cyrille, et souvent badinait sur les pratiques de l'Église... Cela avait fini par être agaçant.

Or, sur les entrefaites, il advint que Cyrille perdit un cochon, le plus beau de sa porcherie : un matin, l'animal fut trouvé, dans l'étable, mort d'un mal subit et inconnu. C'était un malheur, mais dont le brave homme, toujours jovial, eut vite fait de se consoler : une douzaine de goretts lui restaient, qui bientôt seraient aussi gras que le défunt.

À quelque temps de là, le ministre, rencontrant Cyrille, crut pouvoir faire le goguenard :

— Cher monsieur Cyrille, j'ai appris qu'il y avait eu de la mortalité chez vous ?

— Oui, j'ai perdu un cochon, répondit Cyrille, qui n'était pas d'humeur à chicoter longtemps.

Le ministre reprit :

— C'est grand dommage. Mais j'ai été surpris de ne pas entendre sonner ses glas... Cher ami, vous négligez votre religion !

— Ne vous inquiétez pas là-dessus, dit Cyrille. On n'a pas sonné le glas ; mais il y a une chose que vous ne saviez pas, monsieur le ministre : c'est que, trois jours avant sa mort, mon cochon s'était fait protestant !

q

## **Chapitre 12 Battu par une voix**

Aux dernières élections générales, Cyrille P. s'était présenté comme candidat à la députation. Cultivateur instruit, bien renseigné, au courant de la politique, connu dans tout le comté, doué d'une parole facile, c'était un rude adversaire. Il avait de l'esprit, beaucoup d'esprit. Les électeurs trouvèrent peut-être qu'il en avait trop pour être député : il fut battu ! Battu par une voix.

Ce qui rendait sa défaite piquante, c'est que la voix qui lui avait fait défaut était celle de son neveu, lequel remplissait, à l'élection, la charge d'officier rapporteur. Ce neveu, homme en place, à tort ou à raison, n'avait pas cru devoir voter. Sa voix, s'il

ne se fût pas abstenu, eût égalisé la votation ; et son vote prépondérant d'officier rapporteur eût pu faire gagner Cyrille.

Celui-ci avait donc été battu par une voix, par la voix de son neveu.

À ce propos, ses amis ne manquaient pas de le faire endêver.. pour provoquer quelque riposte amusante, quelqueune de ces saillies spirituelles dont il était coutumier.

Le neveu, alors, un peu gêné, restait coi. Un jour, cependant, qu'on pressait plus que de coutume le candidat défait, le neveu se décida à parler.

— Que veux-tu, mon pauvre Cyrille ? se risqua-t-il à dire. Ce sont là choses qui arrivent. Faute d'un point, Martin perdit son âne...

— Ce n'est pas cela qu'il faut dire, repartit Cyrille, mais : Faute d'un âne, Martin perdit son point !

Le neveu crut prudent de ne plus parler.

q

## **Chapitre 13 La paix des champs**

Le soir devait bientôt tomber.

Nous allions, un ami et moi, voir, du haut de la terre du vieil Anselme Letiec, le soleil se coucher derrière les Laurentides.

À la porte de sa maison, le vieil Anselme, assis sur le perron de bois, immobile, la pipe aux dents, regardait au loin sa terre rou-

geoyer aux derniers feux du jour. Sa terre s'étendait, entre des clôtures bien alignées, du chemin du roi à la sucrerie, qui fermait l'horizon.

Poliment, nous demandâmes la permission d'aller, à travers champs, jusqu'au bois.

— Allez, mes amis. Vous êtes les bienvenus. Vous aurez seulement soin de fermer les barrières, rapport aux animaux.

Et nous voilà qui, en causant de toutes choses, traversons d'abord le parc aux bestiaux, près des bâtiments, puis des champs de foin, puis des prés, des avoines, des orges, des blés, et, voisine de la sucrerie, une friche.

Alors, retournés vers la lumière, nous contemplons, muets et recueillis, le spectacle grandiose, et toujours nouveau, que nous sommes venus revoir. Le soleil penche sur les montagnes lointaines ; déjà ses rayons se perdent dans l'ombre des sommets arrondis ; le bel astre, enfin, disparaît. Et, d'un bout de l'horizon à l'autre, tout flamboie...

Dans la fraîcheur du soir, nous revenons vers la maison, toujours en causant.

Le père Anselme était encore au seuil de sa porte, là où nous l'avions laissé une heure plus tôt. Il continuait de regarder sa terre entrer dans l'ombre.

En approchant, nous nous disions l'un à l'autre :

— Depuis une heure, nous avons parlé de ceci et de cela, de ce que nous savons et de ce que nous voudrions savoir. Nous avons raisonné, discuté. Si je ne me trompe, nous avons même renversé



plusieurs gouvernements et presque refait à neuf la carte du monde ! Nous nous sommes, tous deux, creusé la cervelle pour trouver la solution de plus d'un problème... Il serait intéressant de savoir quelles idées le vieil Anselme retournait dans sa tête, pendant que nous fatiguions ainsi nos méninges...

Abordant le vieillard, je le lui demandai :

— Père Anselme, dites-nous, à quoi avez-vous songé, pendant que nous allions au bois voir coucher le soleil ?

La question parut d'abord le prendre au dépourvu. Il réfléchit un instant, puis :

— Si vous voulez le savoir, pendant ce temps-là, j'ai pensé au clos d'en haut ; je me suis demandé si j'allais le laisser en friche, ou si je devais, pour détruire le chiendent, y semer du sarrasin.

Telle avait été, une heure durant, son occupation.

— Et qu'avez-vous décidé, père Anselme, qu'avez-vous décidé de faire du clos d'en haut ?

— Je n'ai encore rien décidé, reprit-il. C'est seulement pour l'année prochaine. J'y repenserai.

+++

À quoi bon se préoccuper de mille et une questions, quand la vie est simple et facile ? À quoi sert de se hâter, quand on a le temps ? Pourquoi s'inquiéter d'autre chose que des semences futures ? Pourquoi se tourmenter vainement l'esprit, quand on peut se laisser vivre, l'âme sereine et tranquille, dans la grande paix des champs ?...

## Chapitre 14 Sprott

Les hommes de loi soutiennent que la preuve des circonstances qui ont accompagné la commission d'un crime peut, dans de certaines conditions, établir la culpabilité de l'accusé aussi sûrement que la preuve directe du fait qui lui est imputé. Il faut cependant prendre garde que, si la conclusion n'est pas inéluctable, les circonstances incriminantes peuvent laisser subsister plus d'un doute. Preuve : l'histoire de Sprott.

+++

Un jour, dans une paroisse de la région du Lac-Saint-Jean, était arrivé un individu de piteuse apparence, mal vêtu, ne possédant pour tout bien qu'un fusil, une hache, un vieux cheval, et un traîneau à bâtons. Il disait se nommer Sprott.

D'où sortait-il ? Quelle aventure l'amenait ici ? Qu'y venait-il faire ? De quelle race était-il ?... On ne savait rien de lui, sauf qu'il s'appelait Sprott, sans prénom, et qu'il parlait fort mal le français. Au reste, il ne tarda pas à se faire connaître comme un paresseux, un fainéant, et un esprit borné, un sans-génie.

Sprott s'était installé dans une cabane chétive, sur un terrain vacant. Il y gagnait sa maigre vie à faire, chez les voisins, de menus travaux faciles.

Il avait passé là près d'un an, quand, un certain jour d'automne, il annonça qu'il allait décamper : de village en village, il

ferait le tour du Lac, irait jusqu'à la forêt, et là s'établirait sur un lot de colonisation... Le projet parut insensé. Comment cet étranger, inconnu et dénué de tout, pouvait-il espérer l'octroi d'un lot de terre ? Et quelle sorte de colon ferait-il ?... Les gens ne s'en préoccupèrent pas, trop heureux de le voir quitter la paroisse. Ils se cotisèrent même pour lui fournir quelques provisions de voyage.

Or, il y avait aussi, en ce temps-là, un garçon, de 10 à 15 ans, orphelin de père et de mère, à qui on ne connaissait ni parent, ni ami, et que les habitants recueillaient, chacun à son tour, par charité. Il avait nom Benoît Tremblay.

Poussé par je ne sais quel sentiment, Sprott proposa d'emmener avec lui le jeune Tremblay.

Il arriva donc, un matin du mois de novembre, que Sprott partit, sur les premières neiges, avec son cheval, son traîneau, et le jeune garçon.

Le vieux cheval n'allant qu'au pas, le voyage fut long. Ici et là, dans les villages ou sur la grande route, Sprott arrêta, pour passer la nuit, chez un habitant.

À chacun de ces arrêts – ainsi qu'il fut plus tard rapporté par les témoins – Sprott grondait son compagnon, le rabrouait, le menaçait même.

— Je suis bien bon, disait-il, de t'emmener avec moi. J'aurais dû te laisser là-bas. Tu ne sais rien faire ; tu n'es bon à rien. Mais attends, je saurai bien me débarrasser de toi : si je peux trouver un trou quelque part, je t'y laisserai crever de misère et de faim.

Les bonnes gens reprochaient à Sprott de parler ainsi à l'enfant.

— C'est pour lui apprendre à vivre, répondait-il.

Ce fut ainsi durant tout le voyage. À chaque occasion, Sprott pestait, maugréait, faisait entendre que le petit garçon n'avait plus longtemps à vivre, que bientôt il disparaîtrait.

À la dernière habitation où ils firent halte, Sprott se montra encore plus rude :

— Fais bien ta prière, ce soir. C'est la dernière que tu feras. Demain matin, on prend le bois. Tu n'en reviendras pas. Je te laisserai là. Les loups rongeront tes os. Je serai enfin débarrassé.

Toute la nuit, l'enfant pleura silencieusement.

Le lendemain, au petit jour, Sprott, suivi du petit Tremblay, s'enfonça dans la forêt prochaine.

Vers midi, on entendit un coup de feu, au loin, dans le bois. Personne, dans le temps, n'y porta attention.

À la tombée de la nuit, Sprott revint à la maison, seul.

— Où est votre petit garçon ?

— Dans le bois, répondit Sprott. Il est resté là.

Il y avait du sang sur le fer de sa hache :

— J'ai tué un lièvre, expliqua-t-il.

Quelqu'un lui dit :

— Vous avez tiré du fusil. J'ai entendu le coup.

Sprott répondit :

— Oui. J'ai cru voir un gibier. Je l'ai manqué.

— Écoutez, l'ami, ce n'est pas comme ça que les choses doivent se passer par ici. Où est votre petit garçon ?

— Je vous l'ai dit, il est dans le bois. Il va revenir.

— Nous verrons bien. Ce soir, il est tard. S'il n'est pas de retour cette nuit, demain matin, vous viendrez avec nous. Vous nous montrerez où vous l'avez laissé.

Le lendemain, une neige était tombée ; toutes les traces de pas étaient effacées.

Ils ne trouvèrent rien, pas même les restes du lièvre que Sprott prétendait avoir tué.

Près d'un ruisseau, ils ramassèrent un vieux veston, troué d'une déchirure, qu'une balle avait peut-être faite.

Les recherches furent poursuivies longtemps, une partie de l'hiver ; et elles reprirent à la fonte des neiges. Tous les bois environnants furent battus... Aucun vestige ne fut découvert.

Sprott fut arrêté, accusé du meurtre de Benoît Tremblay.

Les circonstances incriminaient Sprott : sa conduite à l'égard du jeune garçon, ses menaces de mort, le sang sur sa hache, le coup de feu entendu, le veston troué ; à cela s'ajoutaient l'indifférence de Sprott, le défaut d'expliquer la disparition de son compagnon, des hésitations à répondre et quelques contradictions.

De l'avis du plus grand nombre, Sprott était coupable.

Mais, à la preuve du crime, il manquait un élément essentiel : la mort de Benoît Tremblay n'était pas prouvée ; on n'avait trouvé dans la forêt ni cadavre, ni squelette, ni ossements humains !

L'avocat de Sprott n'eût donc aucune peine, non plus qu'aucun mérite, à faire libérer son client. Il obtint un verdict d'ignoramus.

Sprott fut relâché. Personne ne paraît, depuis lors, avoir entendu parler de lui.

+++

Dix ans plus tard, celui qui avait été l'avocat de Sprott était dans son bureau, quand se présenta un homme qu'il n'avait jamais vu : grand, svelte, chevelure longue, teint bronzé.

— N'est-ce pas vous, demanda l'homme, qui avez défendu Sprott, accusé d'avoir tué Benoît Tremblay, dans les bois du Lac-Saint-Jean ?

— J'étais son avocat, en effet.

— Eh ! bien, je suis Benoît Tremblay !

Et Benoît Tremblay raconta :

— Pauvre, misérable et sans protecteur, faible et craintif, j'avais peur de Sprott. Je le suivais en tremblant, n'osant lui résister. Je vois bien, aujourd'hui, qu'il n'était pas méchant ; c'était un pauvre fou ; ses menaces ne voulaient rien dire. Mais, quand je me trouvai, seul, avec lui, en plein bois, une épouvante me prit, et je me sauvai...

Il avait alors couru de toutes ses forces, au travers des arbres, s'était caché toute une nuit dans des broussailles, puis avait couru encore... Rendu, épuisé, il avait fait la rencontre d'une bande de Montagnais, qui allaient chasser dans le Nord. Il était resté avec eux. Pendant près de dix ans, il avait vécu en leur compagnie, les suivant dans leurs courses, jusqu'au Labrador, devenu comme un membre de leur tribu. Enfin, un missionnaire l'avait trouvé et ramené parmi les civilisés.

Voilà comment la circonstance fatale qui eût conduit Sprott à l'échafaud n'avait pu être prouvée, ni supplée, heureusement pour lui ; les autres circonstances avaient provoqué des soupçons, mais la principale manquait : il n'y avait pas de victime ! Les gens de loi aiment à parler latin : ils dirent que le *corpus delicti* faisait défaut, ce qui était bien vrai, puisque le jeune Tremblay était vivant !

q

## **Chapitre 15 Les pommes de Peter McLeod**

Damase Potvin, bon conteur, a, dans un de ses livres, évoqué la figure et conté la vie, par endroits légendaire, de l'étrange personnage que fut Peter McLeod, un jour roi du Saguenay <sup>1</sup>. Retracer ce portrait serait faire un inutile double emploi. Je veux seulement y ajouter un trait, en rapportant une histoire que m'a contée un vieillard, Joachim Talbot, ancien compagnon de McLeod.

Jeune encore, audacieux et aventurier, Joachim Talbot s'était accointé avec les hommes de Peter McLeod, bûcherons, draveurs, chasseurs de fourrures et coureurs de bois. Tout de suite engagé par un contremaître, il n'avait pas encore vu le chef de l'entreprise, le boss McLeod, quand arriva le jour de la paye. À l'heure dite, il se rendit, comme les autres, au bureau de la Rivière-du-Moulin, pour y recevoir ses gages. Mais là, il vit un spectacle auquel, d'abord, il ne comprit rien : les hommes étaient groupés en face du bureau, l'air déconfit et découragé. La porte était ouverte, et à son comptoir le commis était sans doute prêt à solder les gages du mois ; mais tous restaient là, sur le chemin, sans approcher : nul n'osait se présenter pour recevoir son salaire.

— Qu'est-ce qu'il y a donc ? demanda le jeune homme.

— Il y a, lui répondit un ouvrier, qu'on se fait massacrer ! Le boss est arrivé sur sa goélette, avec une cargaison ; il a fait descendre un baril de pommes et l'a porté dans le bureau. Il s'est installé là, à côté du baril, et s'amuse à viser ceux qui se présentent. Dès qu'on se montre à la porte : « Aimes-tu les pommes ? » demande-t-il ; et aussitôt, avant même qu'on ait pu répondre, pan ! on reçoit une pomme par la tête...

La mine que la plupart avaient attestait la sûreté du coup d'œil de McLeod et la vigueur de son bras : plusieurs avaient des yeux au beurre noir, d'autres la lèvre fendue ou le nez en sang !

— Je vais y aller, dit Talbot.

Des pommes, par la porte ouverte, avaient ricoché sur le terrain. Il en ramassa une, ferme et dure, puis se fit expliquer clairement comment tout était disposé à l'intérieur du bureau, où était le baril de pommes, où se tenait McLeod : McLeod, avec son ba-



ril, était au fond, en face de l'entrée, derrière le comptoir, à dix pieds de la porte.

Ainsi renseigné, et la pomme bien en main, le jeune homme, sans hésiter, monta les marches du perron, se présenta à la porte du bureau... À peine avait-il mis le pied sur le seuil qu'il entendit une voix railleuse venir de l'endroit d'où il savait que le boss guettait :

— Aimes-tu les p... ?

McLeod n'eut pas le temps d'achever : d'un bras sûr et vigoureux, Talbot avait lancé sa pomme dans la bonne direction et attrapé McLeod en plein front !

L'instant d'après passa comme un éclair. D'un seul bond, McLeod franchit le comptoir, sans y toucher, et tomba en face du jeune homme ; de ses deux mains, dures comme des étaux de fer, il le saisit aux épaules et se mit à le secouer, comme à l'automne on secoue un pommier, en disant entre ses dents :

— Enfin !... Enfin, j'en ai trouvé un !...

D'être secoué de la sorte, Talbot sentit monter sa colère. Il serra les poings, prêt à frapper... Mais il aperçut soudain un sourire dans les yeux clairs de McLeod.

— Enfin !... Enfin, répétait celui-ci, j'ai trouvé un homme !... Comment t'appelles-tu ?

— Talbot, Joachim Talbot.

— Depuis combien de temps travailles-tu ici ?

— Depuis un mois.

— Combien gagnes-tu ?

— Cinquante sous par jour.

McLeod le lâcha, et, se tournant vers le commis :

— Écris dans ton livre que Talbot, Joachim, est contremaître sur mes chantiers et que ses gages sont d'une piastre par jour... Enfin, j'ai trouvé un homme qui n'a pas froid aux yeux !

Puis, revenu à Talbot, et montrant son front où déjà paraissait une bosse :

— Une autre fois, tu viseras mieux. Pour aveugler un homme, c'est à l'œil, vois-tu, à l'œil qu'il faut frapper.

C'est de cette manière que le jeune audacieux avait jadis gagné l'estime de Peter McLeod, était devenu son homme de confiance.

Joachim Talbot, très vieux, restait fidèle à la mémoire de son ancien maître :

— Il était rude, mais juste, disait-il.. Je l'aimais.. Il est mort dans mes bras.

Et la voix du vieillard se brisait, au souvenir de la fin tragique de celui qu'il avait longtemps servi et aimé.

## Chapitre 16 Le coureur de bois solitaire

Quand il était de passage, à l'aller ou au retour d'une randonnée en forêt, Gagnon dit Grandmont, chasseur, trappeur, coureur de bois, braconnier au besoin, avait coutume d'arrêter chez nous quelques moments, le temps de boire une tasse de thé avec une larme dedans. Une fois qu'il n'était arrivé qu'à la brunante et qu'il avait, le lendemain, une longue course à faire, il passa à la maison toute la nuit. Nous eûmes le temps de le faire parler.

D'humeur taciturne, il n'était pas causeur. Cependant, à ceux qui aimaient, comme lui, le bois, la montagne, la grande nature, il parlait plus librement et disait volontiers ses impressions, pourvu qu'on le questionnât.

Quel était son âge ?... Il l'ignorait peut-être lui-même, et dans tous les cas ne s'en souciait guère. On savait seulement qu'il était presque octogénaire ; mais à sa démarche alerte, à son pas agile et sûr, à sa chevelure abondante, toute noire, à peine argentée vers les tempes, on ne lui eût pas donné plus de cinquante ans ; son regard était rapide, ses muscles durs et souples. Il avait la vigueur et l'allure d'un jeune homme.

La fois dont je parle, on était en plein hiver, à la mi-décembre. Les champs étaient couverts de neige, les montagnes toutes blanches, les lacs gelés.

Gagnon dit Grandmont était harnaché en conséquence : gros capot d'étoffe du pays, avec capuchon, ceinture fléchée, casque de fourrure, mitaines de cuir et souliers mous. Une paire de raquettes montagnaises – les seules bonnes pour gravir les pentes – un fusil en bandoulière, un coutelas au côté complétaient son

fourniment. Sur une traîne sauvage, qu'il tirait après lui dans la neige, le reste de son équipement était solidement assujéti par des courroies : la double toile de sa tente, une carabine, une hache, les ustensiles nécessaires au campement, des munitions, quelques provisions de bouche indispensables, tout l'attirail et l'arroi d'un long séjour dans le bois.

— Et où allez-vous, cette fois-ci, père Gagnon ?

— Pas loin. Rien qu'aux monts Sainte-Marguerite.

Il n'allait pas loin ! Il allait seulement aux monts Sainte-Marguerite !

— En effet, c'est tout près ! Seulement à vingt milles de toute habitation !... Mais voici venir Noël, le Jour de l'An, les Rois. Serez-vous de retour pour les Fêtes ?

— C'est à cause des Fêtes que je m'en vas. Chez ma bru, où vous savez que je reste, il y a trop de monde, pendant les Fêtes, trop de remue-ménage. Ça m'agace. Il n'y a pas moyen d'être seul, de penser tranquillement. Je passerai le temps des Fêtes dans la forêt.

— Il est certain que là vous serez tranquille ; personne n'ira vous déranger ; vous serez seul.

— Oui, tout seul, dans la montagne, avec les arbres et les bêtes qui rôdent.

Et le vieux coureur de bois paraissait jouir d'avance de cette solitude vers laquelle il allait.

— Ne craignez-vous rien, ainsi perdu dans le grand bois ?

— De quoi aurais-je peur ? Il n’y a pas, là, de méchantes gens. Parfois, il y a les loups... Mais j’ai ma carabine. Un coup de feu les éloigne.

— Vous chassez donc, père Gagnon ?

— Un peu. Seulement pour avoir de quoi manger. Pourquoi tuer de pauvres bêtes qui ne vous font pas de mal ?

— Vous arrive-t-il parfois de voir un gibier à portée de votre carabine et de le manquer ?

Cette question l’étonna...

— Pourquoi est-ce que je le manquerais ? Avant de tirer, je vise. Un animal que je vise est un animal mort.

— Et que faites-vous, tout le jour, père Gagnon, pour passer le temps ?

— Ce n’est pas moi qui fais passer le temps ; le temps passe tout seul, et vite. Moi, je regarde, et j’écoute... Il y a beaucoup de choses à voir, quand on est seul ; beaucoup de bruits à entendre, dans le silence. Je regarde, j’écoute, et le temps passe.

— Et la nuit ?

— Ah ! la nuit ! C’est ce qu’il y a de plus beau. Tous les bruits prennent un sens. Je les connais tous, les bruits de la forêt. Je sais ce que veulent dire un tronc d’arbre qui craque, une branche qui se casse, un souffle dans les broussailles, un battement dans l’air, l’écrasement de la neige sous un pied lourd... Ainsi, je sais ce qui se passe tout autour de moi. La nuit, les ombres aussi me parlent, et je les comprends. Tout bas, je leur dis ce que je pense ; tout bas, dans le vent qui passe, elles me répondent. Toute la

nuît, une rumeur court la forêt, va d'une montagne à l'autre. Je l'écoute et je la comprends. Dans la nuit, je prie aussi, je dis mon chapelet ; et j'entends la voix des montagnes finir les ave. Dans la nuit, au clair de la lune ou des étoiles, les montagnes arrondissent leurs dos tout blancs, comme des moines prosternés. Rien n'est beau comme la nuit dans la forêt.

— Et quand la tempête se met à siffler ?...

— Alors éclate, venant on ne sait d'où, le chant terrible des bois en colère. Le vent hurle ; les arbres s'entrechoquent ; des clameurs et des huées passent dans la rafale. Debout, à la porte de ma tente, je me dresse, tout seul ; je me raidis contre la tourmente ; je crie à l'ouragan : « Tu ne me renverseras pas ! Je suis plus fort que toi ! Je suis le roi de la forêt ! »...

†††

Le vieux Gagnon dit Grandmont n'avait pourtant ni lettres, ni culture savante. Où trouvait-il ces idées et cette langue ? Il n'avait pris de leçons que de la montagne et des grands bois...

Poètes, ô poètes, que n'allez-vous à cette école !

q

## Chapitre 17 Le Roi

En dépit de toutes les démocraties, nous nous souvenons de la royauté.

...La franchise est l'une des qualités dont notre peuple, justement, fait le plus d'état. Dire d'un homme qu'il est franc, c'est

faire entendre qu'il est à la fois droit et honnête, probe et fidèle, juste et loyal, sincère et véridique, sans artifice ni dissimulation. Pour marquer une vertu si haute, il faut un terme qui ne permette aucun doute. « Il est franc comme l'épée du roi », dit-on.

...Notre ancienne mesure, le pied français, long de 325 millimètres, s'appelait le « pied de roi ». Aujourd'hui, le pied a été raccourci – (on a raccourci tant de choses !) – il n'a plus que 305 millimètres ; mais c'est toujours, chez nous, le pied de roi.

...L'ancienne législation donnait le nom de « chemins royaux » aux chemins qui faisaient partie du domaine de la Couronne ; aujourd'hui, nous les appelons vulgairement « chemins du gouvernement ». Mais les autres grands chemins de nos campagnes, propriété publique aussi, et qui appartiennent aux corporations municipales, sont restés les chemins du roi.

De quel roi notre peuple se souvient-il ?

Je pense que c'est d'un roi très ancien. Les enfants, dans nos écoles, n'ont-ils pas encore l'habitude d'écrire sur chacun de leurs livres :

« Ce livre est à moi

Comme la France est au Roi » ?

+++

En tout cas, le vieux Grégoire-à-Nazaire – je ne lui ai jamais connu d'autre nom – qui vivait seul, au bout du village, du produit d'un petit lopin de terre, le vieux Grégoire se souvenait du Roi, à sa manière. Il croyait au Roi, ne jurait que par le Roi, n'avait confiance qu'au Roi, ne plaçait tous ses espoirs que dans

le Roi. Pour donner à chacun le pain quotidien, pour assurer à tous la vie et l'éternité, il fallait sans doute compter sur le Bon Dieu ; mais, après le Bon Dieu, il n'y avait, ici-bas, que le Roi qui valût quelque chose.

Bien que le père Grégoire ne parlât jamais que du Roi, peut-être fallait-il entendre qu'il était ainsi fidèle à la Royauté plutôt qu'à un monarque particulier.

D'où cette foi vivace lui était-elle venue ?... De ses lectures, peut-être. Il avait quelque instruction, et ne défendait pas trop mal sa doctrine politique.

Ceux qui ne croyaient pas au Roi lui faisaient pitié.

— Comment donc irait le monde, sans le Roi ? disait-il. Qui commanderait ? À qui les hommes obéiraient-ils ? Ce serait l'anarchie, et bientôt la barbarie. Les hommes ne sont bons qu'à obéir ; et ils n'obéissent que s'ils sont commandés. Il leur faut le Roi !

— Père Grégoire, lui disions-nous, père Grégoire, pour commander, il y a le Gouvernement !

— Le gouvernement, qu'est-ce que cela, sans le Roi ? Le Roi seul a le droit de gouverner, parce que seul il en a reçu le don. Ce n'est pas d'en bas que vient l'autorité. Qui prétend l'avoir reçue d'ailleurs que d'en haut est un usurpateur.

Nous reprenions :

— Père Grégoire, ne pensez-vous pas que des ministres peuvent assurer le bon gouvernement de l'État ?



— Des ministres ! Et qui nommera les ministres, si le Roi ne les nomme point ? qui les dirigera ? qui sera leur maître ?... Sans le Roi, les ministres ne sont rien.

— Père Grégoire, vous oubliez que les députés sont là, dans les Chambres, pour surveiller les ministres, leur demander compte de leur administration, et faire les lois. N'avez-vous pas confiance en vos députés ?

— Pourquoi aurais-je confiance en eux ? C'est moi, c'est vous, c'est nous tous qui les choisissons ; et la plupart du temps nous les choisissons mal. Nous ne sommes pas libres de les choisir mieux. Je ne fais pas ressembler une paire de bottes sans m'assurer que le cordonnier a quelque connaissance de son métier ; et je suis appelé à élire un député, sans lui faire subir le moindre examen ! La loi exige qu'un conseiller municipal sache lire et écrire ; d'un candidat à la députation, cela même n'est pas demandé. Les députés sont mes mandataires, dites-vous ? Ils n'en savent pas plus long que moi ; et comment puis-je leur conférer un pouvoir qui ne m'appartient pas ?

— Père Grégoire, lui avons-nous dit, vous savez bien que nous élisons les députés parce que nous sommes le peuple.

— Ah ! oui, a-t-il répliqué, la blague du peuple souverain ! Je vous entends : nous sommes tous des rois ! Il y a, de la sorte, plusieurs millions de rois dans le pays. Régnerons-nous à tour de rôle, ou tous à la fois ? Si nous devons exercer le pouvoir l'un après l'autre, il y en a plusieurs dont le tour ne viendra pas de si tôt ; et si nous devons gouverner tous à la fois, que Dieu ait pitié de nous !

Et le bonhomme, triomphant, concluait :

— Vive le Roi !

Parce que son raisonnement obstiné clochait sur plus d'un point, Grégoire-à-Nazaire passait pour fou. Il ne l'était peut-être pas.

q

## Chapitre 18 Le vieux notaire

Y a-t-il encore de vieux notaires ? On n'en rencontre plus guère que de jeunes, et qui, semble-t-il, ne sauront jamais vieillir. Sans doute, pour arriver à prendre de l'âge, il faut commencer par être jeune ; mais ce que j'entends, c'est que les tabellions de nos jours ne paraissent pas devoir jamais porter la tête chenue des gardes-notes d'autrefois. Comment ceux-ci s'y prenaient-ils pour être, tout de suite, de vieux notaires ? Un long stage y suppléait peut-être, ou une cléricature pleine de sages enseignements.

En tout cas, il y a dans la profession, aujourd'hui, quelque chose qui déconcerte : se figure-t-on une jeunesse encore tout éblouie par les enluminures d'un diplôme, et qui, d'une plume à peine émoulue, se hasarde dans les clauses sévères d'un testament, ou, ne connaissant rien de la vie, s'essaye à la rédaction d'un contrat de mariage ? Le jeune homme se désintéressera bientôt de cette grave besogne ; il en laissera le soin à quelque clerc aidé d'un formulaire. Des affaires plus lucratives et plus faciles retiendront son attention ; il se mettra à solliciter et à manier des fonds, il se fera courtier, agioteur ou coulissier ; il de-

viendra homme d'affaires. Peut-être fera-t-il fortune... Il ne sera jamais un vieux notaire.

Il en est qui s'efforcent à pratiquer à la fois ces divers métiers et à rester, malgré tout, des hommes de loi. On admire ceux qui y réussissent ; ils sont rares. Le sort de la plupart des autres, quand l'âge vient, est de finir sur un rond de cuir ou dans la peau d'un agent de change.

Que si vraiment, dans notre monde moderne, il convient qu'il en soit ainsi, eh ! bien, il n'y a qu'une remarque à faire : c'est grand dommage.

Le notaire, autrefois, était d'abord et avant tout notaire. Ce n'est pas peu dire !

Pour tous les habitants de la paroisse, il était l'homme de la loi, instruit et prudent, chez qui une longue expérience s'ajoutait au savoir des livres. En tout ce qui concernait l'avenir des familles, le sort des enfants, l'emploi des biens, les mariages, qui donc était plus sage et mieux éclairé ? Nul n'aurait voulu, sans l'avoir consulté – il n'en coûtait rien – s'engager dans une entreprise ou prendre une décision de quelque importance. Et si, pour tout régler, il fallait un acte, le notaire l'écrivait lui-même, d'une écriture presque moulée, que tous pouvaient lire et comprendre.

Conseiller sûr et discret, il était salulaire de suivre ses avis. Combien de difficultés aplanies, de chicanes évitées, de disputes arrangées à l'amiable, de réconciliations, d'amitiés renouées ! Que de familles devaient à ses bons offices le bonheur et la paix !

Un abord facile, une humeur toujours égale, une bonté qui ne connaissait jamais l'impatience, une urbanité pleine de délica-

tesse attiraient auprès de lui les détreffes qui cherchaient une consolation, comme les joies qui voulaient être partagées. À ceux qui étaient accablés, il apportait le réconfort de ses conseils ; avec les heureux, il savait se réjouir.

J'ai marqué qu'il était instruit. Ai-je dit aussi qu'il avait de l'esprit ? Esprit fin, délicat, sans malice, plein d'entrain. Pour les jeunes et pour les vieux, c'était un vif plaisir que d'être en sa compagnie. Il aimait les enfants et savait leur parler. Tout petit, j'ai souvent suivi ses pas à travers champs, sur une terre grande à peine comme un jardin, qu'il cultivait. Il connaissait toutes les fleurs, tous les brins d'herbe ; à décrire leurs vertus, il mettait autant de soin qu'à expliquer à un client les vieux adages de la Coutume de Paris, base première de sa science légale.

Un dernier trait : sa charité.

Il y avait quelques pauvres dans la paroisse. Une Société Saint-Vincent-de-Paul avait été fondée, pour leur venir en aide. Le notaire en fut, dès le début, à la fois le président, le secrétaire, le trésorier, le bailleur de fonds, le dispensateur des aumônes. Pendant de longues années, il fut à lui seul toute la Société.

Quelqu'un sera peut-être tenté de dire :

— Cela n'est pas trop mal imaginé ; mais vous inventez le personnage dont vous prétendez tracer ici le portrait.

Je n'ai rien inventé, rien imaginé, rien dit qui ne soit vrai. J'ai simplement évoqué la figure et le caractère d'un vieux notaire de chez nous, que j'ai bien connu.

Il y en eut plusieurs dont on pourrait faire une peinture pareille.

## Chapitre 19 Le Juif-Errant

Dans la galerie des quêteux de Chez nous, 2 une figure a été omise, qui méritait un chapitre à part : celle du Juif-Errant.

Était-ce à cause de sa longue barbe blanche, de son nez en bec d'aigle, de ses épaules voûtées par l'âge ? ou parce que, toujours en marche, prétendant ne jamais s'asseoir, il allait incessamment par voie et par chemin, un bâton à la main, un ballotin au dos ? ou plutôt à cause de la complainte que, d'une voie chevrotante, il ne cessait de fredonner, et du récit de ses malheurs qu'à tout venant il répétait ?... Toujours est-il que le vieil homme avait été surnommé le Juif-Errant.

On lui connaissait aussi le nom d'Isaac, qui vraiment convenait à ce patriarche ; et les enfants ne mettaient pas en doute qu'il fût l'authentique Isaac Laquedem de la légende.

Au reste, lui-même, il croyait être Ahasvérus ; que ce fût en chantant sa triste complainte, ou en racontant sa lamentable histoire, il se donnait volontiers pour le Juif-Errant en personne :

Isaac Laquedem

Pour nom me fut donné ;

Né dans Jérusalem,

Ville bien renommée,

Oui, c'est moi, mes enfants,

Qui suis le Juif-Errant.

Je ne sais quelle aventure l'avait amené dans nos parages. Un matin, on l'avait aperçu qui venait, de son pas égal, sur la grande route ; et depuis, hiver comme été, au grand soleil ou sous la pluie, par les bons et par les mauvais chemins, il allait d'une maison à l'autre, sans jamais demander rien : il acceptait simplement ce que les bonnes gens voulaient lui donner – un modèle de quêteux, doux, poli, docile, et qui toujours chantait sa complainte monotone.

Il n'était pourtant pas « en marche jour et nuit », comme le disait sa chanson. Bien qu'on ne le vit jamais assis, il devait bien, au moins la nuit, reposer quelque part ses vieux os ; mais il n'avait pas de logis connu ; il couchait ici ou là, et plus d'une fois, sans doute, il lui arriva de dormir à la belle étoile, pour reprendre, au petit jour, son interminable pèlerinage.

Il paraissait bien vieux, pour tant voyager. Aussi chantait-il :

Juste ciel ! Que ma ronde

Est pénible pour moi !

Je fais le tour du monde

Pour la cinquième fois !

Quel était son âge ?

Lui-même ne le savait pas au juste. La seule chose dont il fût certain, c'est qu'il avait plus de douze ans, ce qui se voyait bien.

J'avais douze ans passé,

Quand Jésus-Christ est né,

disait-il. Sur quoi, par un calcul facile, il pouvait ajouter :

La vieillesse me gêne :

J'ai bien dix-huit cents ans.

Ce rappel de son grand âge servait de prélude au récit de son péché et de sa pénitence. Grâce aux vingt-quatre couplets de la complainte, autrefois apportés de France et bien souvent répétés, on connaissait les détails de ce récit, mais on ne se lassait pas de les entendre encore.

Isaac Laquedem, disait donc la légende, avait eu jadis son habitation près des murs de Jérusalem, sur la route du Golgotha, la route qui devait être la Voie douloureuse.

Or, un jour, passa devant sa porte un lugubre cortège : un centurion à cheval, des soldats casqués, une foule insolente, tous l'injure et le blasphème à la bouche, conduisaient au dernier supplice Jésus portant sa croix.

Sous le faix qui meurtrissait son épaule, sanglant, épuisé, Jésus tomba, face contre terre. Isaac, comme les autres, ricana. Relevant son front couronné d'épines, le Sauveur, un instant, le regarda. Ce regard semblait dire :

Veux-tu bien, mon ami,

Que je repose ici ?

Mais le Juif, dur et brutal, cria :

Ôte-toi, criminel,

De devant ma maison !

Avance et marche !...

Il crut alors entendre, il entendit une voix, très douce, qui disait :

Tu marcheras toi-même

Pendant plus de mille ans.

Le dernier jugement

Finira ton tourment.

C'étaient, dans une même sentence, le châtiment infligé pour la faute et le pardon promis à l'expiation. Une force irrésistible poussa soudain le misérable : il lui fallait marcher, marcher sans relâche, jusqu'à la fin des temps !

Et, tandis que le cruel cortège reprenait la montée du Calvaire, Isaac Laquedem, de son côté, partit, en quête du pardon.

De chez moi, à l'heur'même,

Je sortis, bien chagrin ;

Avec douleur extrême,

Je me mis en chemin.

De ce jour-là, je suis

En marche jour et nuit.

De jour-là, il subit sa peine, il expie, il marche !

Pour tout bien, il a cinq sous dans sa bourse. Cette fortune se renouvelle, sitôt qu'il la dépense. Les cinq sous du Juif-Errant !...



En tout lieu, en tout temps,

J'en ai toujours autant.

Il marche ! Sur sa route, il rencontre des batailles et des chocs où les hommes périssent. Rien ne l'arrête ; il est invulnérable ; la mort le fuit.

Chacun meurt à son tour,

Et moi, je vis toujours.

Inlassablement, il va, il marche ! Il parcourt la terre. L'Asie, l'Europe, l'Afrique, l'Amérique l'ont vu passer. Il a déjà fait cinq fois le tour du monde. « Avance et marche ! » répète, implacable, sa propre voix, vieille de dix-neuf siècles.

Chemineau sans gîte, pèlerin sans abri, nulle part il ne trouve de repos ou d'asile ; image vagabonde d'un peuple sans patrie, il va, il marche, à travers le temps, à travers l'histoire. Il est le Juif-Errant !

Il arrêtera quand sonneront les trompettes du Jugement dernier ; alors seulement, il pourra se coucher enfin et mourir : sa peine sera révolue.

+++

Qu'advint-il, cependant, au pauvre gueux qui, dans sa folie, avait, durant quelque temps, réalisé sous nos yeux l'allégorie du Juif-Errant ?

Un jour, il arriva qu'on ne le vit plus sur nos chemins ; il était parti. Où s'en était-il allé ? Sur quelles routes nouvelles chantait-il sa complainte ? En quels lieux éloignés promenait-il sa

misère ?... On le chercha ; on ne le trouva point. Il était parti, sans rien dire à personne, comme il était venu.

Sa complainte même fut bientôt oubliée. Les jeunes d'aujourd'hui ne la connaissent pas ; seuls, quelques anciens s'en rappellent les paroles et savent encore les notes tristes et lentes sur lesquelles le vieil Isaac la chantait : 3

Est-il rien sur la terre

Qui soit plus surprenant

Que la grande misère

Du pauvre Juif-Errant ?

Que son sort malheureux

Paraît triste et fâcheux !

q

## **Chapitre 20 Les sauterelles**

Le bon poète du terroir que fut Pamphile Lemay a dit comment, un jour, dans son pays de Lotbinière, fut conjurée une invasion de sauterelles.

Les faits pareils dont on a gardé mémoire dans nos campagnes ne sont pas rares. J'en connais un, moins merveilleux peut-être, mais qui ne laisse pas de marquer la foi naïve de nos gens et leur juste croyance au surnaturel.

Ce que je vais raconter, et dont je fus témoin, se passa jadis dans une vieille paroisse de ma petite patrie.

On était au mois d'août, et depuis de longs jours une sécheresse désolait les champs. Longtemps exposée au soleil, la terre durcie était toute craquelée ; les blés dressaient, sur des chaumes trop grêles, des épis trop maigres ; sous une poussière grise, les prés dépérissaient. Pour rafraîchir le sol altéré, pour donner au creux des sillons les sucres aimés des racines, pour tout faire soudain croître et reverdir, il eût fallu de la pluie ; et il ne pleuvait point. Tout n'était cependant pas perdu ; on pouvait encore espérer. Car, aux jours des Rogations, l'Église avait prié pour les fruits de la terre...

*Da nobis, quæsumus, Domine, pluviam salutarem, et aridam terræ faciem fluentis cœlestibus dignanter infunde.*

Ainsi, devant l'autel, monsieur le Curé avait imploré la Providence :

« Donnez-nous, Seigneur, une pluie salutaire et répandez miséricordieusement les eaux du ciel sur le sol desséché. »

Avec confiance, malgré le soleil persistant, les paysans espéraient donc la pluie salutaire ; sûrement, elle viendrait à tomber.

Mais voici que, sur les terres du troisième rang, qui déjà avaient souffert plus que les autres, un nouveau fléau vint s'abattre : les sauterelles ! Elles arrivaient par essaims toujours plus nombreux, capables de tout dévorer et de ne laisser sur le sol nu que des pailles déchiquetées. Pour détourner cette menace, une pluie fine et bienfaisante ne suffirait pas ; les sauterelles ne seraient chassées que par une averse abondante, une

pluie d'abat... Et c'est à quoi l'on ne pouvait vraiment pas s'attendre.

Il n'y avait qu'une chose à faire : forcer la main à la Providence, faire conjurer les sauterelles !

L'affaire était pressante. Les sauterelles avaient commencé leurs dégâts ; demain, elles seraient légion ; et, s'il ne pleuvait pas, tout serait détruit.

Dès le lendemain, qui était un dimanche, une délégation des habitants du troisième rang se présentait au presbytère et priait le Curé d'aller exorciser leurs champs.

Le Curé ne manqua pas de rappeler qu'aux Rogations il n'y avait pas eu beaucoup de monde à l'église... Mais il promit d'aller, après vêpres, bénir les champs menacés.

Après vêpres, il s'y rendit en effet, accompagné des chantres, de deux enfants de chœur, et d'un groupe de fidèles.

Ce fut une belle, une touchante, et, dans sa simplicité, une grandiose cérémonie.

Tous les habitants du troisième rang, jeunes et vieux, étaient réunis, à une croisée de chemins, attendant l'arrivée du prêtre. Plusieurs, venus des concessions voisines, s'étaient joints à eux.

La procession se forma. En tête, la Croix, portée haut par un ancien ; puis, le Curé, en surplis et avec l'étole ; deux enfants de chœur, porteurs du bénitier et du goupillon ; les chantres, en un petit groupe ; et, à la suite, la foule, pieuse et recueillie, attentive aux prières, le chapelet aux doigts, têtes nues au grand soleil.

Ainsi, tout le long du chemin, se déroula la procession. À main gauche, à main droite, le Curé bénissait les champs ; il entonnait les hymnes, que reprenaient les chantres et la foule ; il disait les oraisons...

Effunde, quaesumus, Domine Deus noster, benedictionem tuam super populum tuum et super omnes fructus terrae...

Largire, quaesumus, Domine, congruam terrae fructuum ubertatem...

Deus, in quo vivimus, movemur, et sumus, pluviam nobis tribue congruentem...

Oblatis, quaesumus, Domine, placare muneribus ; et opportunam nobis tribue pluviae sufficientis auxilium...

Et toujours, à droite, à gauche, le geste bénisseur aspergeait d'eau sainte les champs voisins.

À la croix du chemin, qui se trouve à mi-distance, les femmes, les enfants, quelques vieillards étaient groupés. La procession s'arrêta, pour réciter les litanies des Saints.

Ut fructus terrae dare et conservare digneris, disaient les chantres ; te rogamus, audi nos, reprenait la foule.

Toujours dans une lumière implacable, le défilé reprit sa marche et ses prières. Il atteignit les dernières terres du rang sous les rayons obliques, mais encore ardents, du soleil penché vers l'horizon.

De retour au presbytère, chez mon hôte, ému par ce que je venais de voir et d'entendre, il ne me vint même pas à l'esprit d'exprimer un doute sur les suites de l'exorcisme.

Quant au Curé :

— Il pleuvra, si Dieu le veut, dit-il.

Tard dans la soirée, nous allâmes tout de même, comme des augures, consulter le firmament : ciel clair, sans nuages, plein d'étoiles !

Il fallait bien se résigner. À peine avais-je fermé l'œil pour la nuit qu'un bruit inattendu me réveilla : le crépitement d'une averse sur les tuiles du toit. Une pluie salubre, abondante et subite, tombait du ciel, s'abattait sur la terre !

Le fléau des sauterelles était conjuré, et par surcroît il y avait de l'eau dans les sillons.

+++

Tantôt, après la messe, au pied de l'autel, le Curé dira :

« Ouvrages du Seigneur, bénissez tous le Seigneur...

« Pluies et rosées, bénissez toutes le Seigneur...

« Rosées et bruines, bénissez toutes le Seigneur...

« Plantes qui germez sur la terre, bénissez toutes le Seigneur »...

q

## Chapitre 21 La mort de l'oncle Jean

L'oncle Jean avait atteint sa quatre-vingt-dixième année. quand il mourut.

De toute sa vie, il n'avait connu une heure de maladie ; de toute sa vie, il n'avait pris de repos, sauf quelques jours pour guérir ses blessures après sa bataille avec une ourse furieuse, qui l'avait attaqué dans la forêt, et qu'il parvint à tuer, armé seulement d'un couteau de poche.

Un de ses frères, plus jeune et qu'il regardait toujours comme un enfant, était mort âgé de quatre-vingts ans :

— Il n'a jamais eu de santé, ce petit-là, disait l'oncle Jean par manière d'expliquer une mort prématurée.

Lui, toujours robuste et vigoureux, travaillait comme un jeune homme ; aux champs, ses fils avaient peine à le suivre.

— Un soir, donc, la journée faite, l'oncle revint à la maison, toujours ferme et solide, marquant seulement un peu de fatigue.

Comme à l'ordinaire, il mangea, fuma sa pipe et dormit. Le lendemain matin, il annonça, à la surprise de tous, qu'il n'irait pas aux champs, parce qu'il allait mourir dans la journée !

On se récria. Il ne persista pas moins à dire qu'il mourrait avant la nuit. Il en avait le pressentiment.

Le médecin fut appelé : il ne constata chez l'oncle Jean aucun indice de maladie. Le cœur, seulement, battait plus lentement que de coutume.

L'oncle demanda qu'on fit venir le Curé. Le Curé vint. Les affaires du vieillard étaient depuis longtemps en règle : il était en paix avec le ciel comme avec la terre.

Vers le soir, il décida de se mettre au lit, parce que, dit-il, « mourir debout, ça n'a pas d'allure ».

Puis, à son instance, le Curé lui administra les derniers sacrements.

Aucun malaise ne se manifestait pourtant, bien que le pouls fût de plus en plus lent.

L'oncle Jean, alors, parla aux siens, réunis dans la chambre. Il les bénit, leur fit ses adieux, leur donna des conseils.

Enfin, quand la nuit fut venue, il ferma les yeux. Il ne les rouvrit point.

— Docteur, de quoi donc est-il mort ? Il n'était pas malade.

— Non, il n'était pas malade, dit le médecin ; il avait simplement fini de vivre.

Le Curé ajouta :

— Au ciel, sa récompense était prête.

Ainsi l'oncle Jean passa de cette vie dans l'autre, sans crainte, alarme, ni secousse, paisible et serein. Il avait lié toutes ses gerbes ; l'heure était venue de les engranger.



## Chapitre 22 La route

Avant que la route vint à y passer, il n'y avait sur nos terres que les prés qui verdoyaient, les blés jaunissants, les arbres à l'ombre fraîche, et l'eau claire des ruisseaux. La vue allait librement jusqu'à la haute futaie qui fermait l'horizon ; rien ne la retenait que la variété des herbes et l'agréable diversité de leurs couleurs se détachant sur le fond plus sombre de la forêt prochaine. Dans les friches, erraient des troupeaux ; ici ou là, à travers les foin murs, une faux peut-être jetait son éclair. Rien de disparate, en ce tableau, ne heurtait le regard de l'homme.

Aucun bruit insolite, non plus, ne troublait son oreille. Le bruissement des blés courbés par la brise, le bourdonnement continu des insectes, de temps en temps un meuglement vers l'étable, la musique lointaine des pierres sur la lame des faux, tout se fondait dans une rumeur immense, favorable et paisible.

Sur l'étendue des terres, il n'y avait que l'harmonie des teintes accordées, et, dans l'air, le chant tranquille des semailles, des récoltes ou des moissons.

Un chemin, étroit et ombragé, conduisait à la maison. Rien que de bon et d'inoffensif ne pouvait venir par ce chemin. Aussi, barrières et portes étaient-elles ouvertes : entraît qui voulait. Il y trouvait, comme aux champs, le silence, le calme, la paix.

Le domaine avait un beau nom : « Sans bruit. »

Un jour, des étrangers sont venus, qui d'abord ont tracé des lignes sur le sol. Puis, du fer de leurs outils, ils ont éventré la terre, abattu des arbres, creusé des tranchées ; ils y ont versé des pierres et du bitume ; ils ont construit une route !

La route qu'ils ont faite est droite, sans détours ni surprises ; sa surface est grise, dure et glissante.

Par là, le silence s'en est allé ; par là, le bruit est venu.

Les voitures qui passent ne sont pas, comme celles d'autrefois, honnêtes, lentes et sages. On ne sait d'où elles viennent ; elles surgissent tout à coup et passent, rapides comme le vent, pressées d'arriver quelque part, on ne sait où. Tapageuses, elles sifflent et crachent. Leur haleine se répand dans la campagne. Les bêtes s'effrayent, les oiseaux s'envolent, l'homme se gare comme il peut. Sans ralentir leur allure, les machines infernales se rencontrent, se croisent, se dépassent. Elles renversent, écrasent ce qui se trouve sur leur passage ; elles tuent parfois.

Ainsi, du matin au soir et du soir au matin, il se fait sur la route un grand bruit. Des heurts et des chocs se produisent. Des cris se mêlent au grincement des moteurs.

Des gens de toutes sortes, des hôtes mauvais peut-être, fréquentent la grande route. Le paysan, dans sa demeure, ne se sent plus chez soi ; il ne peut plus se fier aux passants.

Ô vous, qui cherchez la paix, passez outre ! La paix n'est plus ici.

q

## **Chapitre 23 Le respect**

L'oncle Jean disait :

« Mon petit, écoute ma leçon.

« Je t'ai entendu, hier, parler au vieux Jérôme : tu lui disais tu, comme à un camarade. Ça n'est pas bien : il faut porter respect à ceux qui ont les cheveux blancs ; il faut leur dire vous.

« Je dis tu à mon cheval, à mon bœuf, parce que ce sont des bêtes et que je suis leur maître ; je te dis tu, à toi, parce que tu es tout petit et que je suis vieux. Mais j'ai toujours porté respect à mes supérieurs, et aussi à mes égaux qui le méritaient. Je n'ai jamais tutoyé mon père ; j'ai toujours dit vous à ma femme.

« Il faut porter respect à ceux qu'on doit honorer pour leur caractère, leur rang ou leur âge.

« N'est-ce pas, d'ailleurs, simple honnêteté que de se dire vous entre chrétiens ?

« Cela fait aussi qu'on se retient sur le discours, et qu'on dit moins de paroles regrettables.

« Rappelle-toi cela, mon petit, quand tu parleras à Jérôme. qui a les cheveux blancs, et qui toute sa vie a travaillé la terre. »

+++

Le respect des cheveux blancs, encore une chose qui s'en va, emporté par le tourbillon d'une folle jeunesse.

J'ai connu le temps où l'on passait pour mal appris, si, devant un vieillard, on n'ôtait pas son chapeau.

Ce temps est déjà loin. Les têtes argentées n'ont cependant pas laissé d'être vénérables. Elles représentent toujours le passé riche d'expérience, la sagesse des longues réflexions, le témoignage des vertus patientes et des labeurs féconds. Honorer les

anciens, c'est reconnaître le mérite de leur immense travail et affirmer notre volonté de suivre les pas qu'ils ont tracés.

Comment donc est-on venu à n'avoir pour leurs leçons qu'indifférence et mépris ?

« Que nous veulent ces vieilles cervelles ? dit-on insolemment. Que peuvent-elles pour nous ?... Nous ne faisons qu'entrer dans la vie, il est vrai, mais déjà nous la connaissons. Nos yeux étaient à peine ouverts, que nous avons tout vu. Vous n'avez rien à nous apprendre. De prime saut, et tout seuls, nous avons conquis la science, l'esprit, la sagesse, le génie. Vous êtes la génération des morts ; nous sommes la génération des vivants ! »

Étrange aberration d'intelligences vides et de cœurs ingrats ! Orgueil insensé, qui se forge une vaine supériorité ! Ignorance aveugle, qui, pour mieux renier le passé, cherche à le déshonorer !

+++

« Ils ressemblent à des blasphémateurs, a dit le Sage, ceux qui ne respectent pas leurs pères. »

q

## **Chapitre 24 La mère de Louis Riel**

M. Poirier veut qu'un Canadien présente son roman au public. Il ne faut voir dans ce désir de l'auteur qu'une délicate attention pour ses compatriotes d'outre-mer ; car cette préface ne saurait rien ajouter au caractère de l'ouvrage, déjà rempli des choses du

Canada – je ne dis pas « des choses de chez nous », parce que « chez nous », c'est plutôt la province de Québec, qui se trouve à quelque trois mille kilomètres du Nord-Ouest. Mais, à cause de l'intérêt que nous avons pris à l'insurrection des Métis, il peut convenir en effet qu'un Canadien français écrive la préface de ce livre. Il n'eût sans doute pas convenu qu'il écrivît le livre même.

Écrit par l'un des nôtres, ce roman serait pris pour une thèse ; on chercherait à y voir l'expression d'une opinion politique. La révolte des Métis a trop profondément ému la population du Canada, le nom de Riel a été mêlé à des luttes trop violentes, et le souvenir en est encore trop vif, pour qu'un Canadien français puisse, sans ranimer certaines polémiques et des haines presque éteintes, prendre pour cadre d'un roman les événements de 1885.

Mais un écrivain de France, pour qui l'espace éloigne davantage ces événements, pouvait le faire. Et il est heureux qu'il s'en soit trouvé un pour l'entreprendre.

M. Poirier a placé au milieu du drame historique et mêlé à ce drame l'histoire intime et tragique d'une famille de Métis français. Ce n'est pas un prétexte pour parler de Riel, de Gabriel Dumont, de Gros-Ours, et des autres chefs, et pour raconter la révolte et son dénouement ; c'est une trame liée naturellement au fait historique, et qui lui emprunte, sans le défigurer, ses principaux ressorts.

Ai-je besoin de dire que ce roman excitera chez nous le plus vif intérêt ? Sans doute, la scène ne se passe pas dans notre vieille Province, nous ne sommes pas les acteurs du drame, et les mœurs décrites ne sont pas les nôtres. Mais les Canadiens français se sont trop passionnés de la cause des Métis, pour que ce

livre ne leur plaise pas singulièrement. L'auteur, cependant, a eu soin de respecter l'histoire ; bien que sa sympathie soit franchement marquée, il ne prend pas plus de libertés qu'il n'est permis à un romancier.

Ai-je dit que je ne pouvais rien ajouter à la peinture que fait M. Poirier des Métis et de leur chef ? J'ai gardé mémoire d'une entrevue à laquelle les lecteurs des Arpents de neige prendront peut-être quelque intérêt.

C'était le 20 juillet 1886, peu de temps après l'exécution de Riel. Je me trouvais, avec quelques compagnons de voyage, au Manitoba, dans le village où vivait Mme Riel, la mère du chef des Métis. On nous avait dit que la malheureuse mère aimait à recevoir des Canadiens de la province de Québec, où son fils avait compté tant d'amis. Nous nous rendîmes chez elle. Nous savions que la douleur, parfois, la faisait divaguer, et nous voulions lui parler le moins possible de son fils ; mais dès l'abord, elle se mit à nous dire sa peine...

Je notai ses paroles, et, je ne sais pourquoi, j'ai toujours gardé ces notes sténographiques. J'en donne aujourd'hui, pour la première fois, la transcription, en omettant tout ce qui, dans la conversation, n'est pas de Mme Riel.

Sans doute, il n'y a dans ces paroles sans suite, incohérentes, rien de remarquable ; le langage est fruste, parfois incorrect. Cependant, de les entendre de la bouche de cette vieille femme, ridée, voûtée par l'âge, mais ardente encore, et dont les yeux lançaient des éclairs ou se voilaient de larmes, c'était poignant. Des sanglots parfois l'étouffaient ; parfois sa voix se faisait douce et caressante, parfois dure et vengeresse.

Voici le discours étrange de Mme Riel :

... « J'ai une plaie profonde au cœur... Mon enfant !... mon enfant ne reviendra pas !... mon enfant sur l'échafaud !... Louis Riel, mon martyr !

« Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que je souffre ! Il y a des jours où je voudrais me voir loin, bien loin, seule au milieu du bois. Mon cœur est bien malade.

« Mon enfant ! ils ont pris mon enfant !... Il y en a qui se taisent quand ils souffrent ; mais pour moi, ce n'est pas possible, il faut que je parle, il faut que je crie ma peine !... Je souffre... Parfois je dis au bon Dieu : « La mort ! la mort ! » Mais il n'est pas temps...

« Pauvre enfant !... Il y a une chose qui me pèse sur le cœur ; c'est mon remords : je l'ai grondé une fois. Lui qui était si bon pour moi, je l'ai grondé, et il m'a dit : « Maman, pourquoi me grondez-vous, vous, ma seule consolation ? » Il n'avait que moi pour le consoler, et je l'ai grondé !

« Pour le perdre, ils ont dit qu'il ne faisait pas sa religion. je le sais, moi, qu'il l'a faisait, et je le prouverai un jour, au ciel ! À tous ceux qui viendront me dire cela, je leur répondrai : « C'est un mensonge ! » Je n'en excepte pas un seul ! À n'importe qui ! n'importe qui ! je suis une femme, mais j'ai ma conscience pour moi. J'ai la vérité, moi !

« Il y en a qui sympathisent avec moi, là-bas ; mais ici, il n'y a personne... Ceux qui sont contre mon enfant, malheur à eux ! Malheur ! Malheur !...

— .....

— « Mon préféré ?... Je n'ai pas de préféré parmi mes enfants. Mais, quand il y en a un qui souffre, je suis avec lui.

— .....

— « L'amnistie ?... Il est trop tard ? Pourquoi accorder l'amnistie à cette heure ? Il fallait l'accorder avant...

« Pauvre enfant !... Ils ont voulu m'empêcher de le voir, dans sa prison... Moi, sa mère !...

« J'aime le bon Dieu. Mais, je vous le dis, parfois il n'est pas possible de ne pas s'irriter...

« Ils ont voulu m'emmener en Canada <sup>1</sup>. Mais non... Mon père et ma mère étaient parmi les grands ; mais moi, j'ai vécu parmi les petits. Il faut y rester. Quand on souffre comme ça, il n'y a pas de coin assez petit pour se cacher...

« L'autre jour, j'ai vu sous les arbres une tombe et une bannière ; le vent battait au nord-ouest sur la bannière et le cercueil...

« Dans sa prison, il y avait une petite allée, où il marchait, en songeant, comme ici ; il me dit : « Là-bas, je durcissais la terre avec mes pieds ; ici, ce sont mes chaînes. » Et il traînait son boulet et ses chaînes...

« Mon enfant ! ils ont tué mon enfant. !... C'est la plus grande injustice. Je regarde ça comme le plus grand malheur du pays. Ma peine est une peine publique. Il avait fait plus de bien au pays que n'importe qui. Il était innocent, j'en fais le serment ! Ma conscience me le dit... J'ai la vérité !...



« On dit que je suis folle... Il y en a qui nous méprisent. Ah ! le mépris, c'est le pire de tout !... Ils ont méprisé mon enfant !...

« Dans la prison, ses enfants lui disaient : « Viens-t-en ! papa, viens-t-en ! » Moi, je lui cachais ma douleur.

« Je souffre ! Je souffre ! Je pense qu'il n'y a pas de mère qui ait souffert ce que je souffre... Ah ! mon cœur est bien malade.

« J'ai prié, j'ai prié, et pourtant ils l'ont tué !... Ah ! quand je pense à ceux-là, je sais que c'est contre la religion, mais... Malheur ! Malheur !...

« Il y en a qui m'ont dit : « Pourquoi est-ce qu'il ne s'est pas sauvé comme les autres ? » C'est pour sauver les femmes et les enfants, pour les empêcher d'être massacrés...

« Ceux qui sont pour mon enfant, c'est comme des parents... »

Et la pauvre femme serrait contre elle Marie-Angélique et Jean, les deux orphelins, dont le père, Louis Riel, était mort sur l'échafaud.

q

## **Chapitre 25 L'Acadie qui renaît**

Les hommes de ma génération ont vu renaître l'Acadie.

Si l'on pouvait assister à la naissance d'une race, si l'on savait apercevoir cet événement providentiel et suivre dans ses développements la formation d'une âme populaire, ce serait un spectacle merveilleux, et qui comporterait de grandes leçons.

Il y a cependant quelque chose qui est encore plus beau, qui paraît aussi étonnant, qui ne comporte pas un moindre enseignement, et qu'il est possible de voir et d'étudier : c'est le spectacle d'une race anéantie qui ressuscite, d'un peuple mort qui renaît, d'une âme nationale dispersée aux quatre vents et qui, recueillant ses notes éparses, se remet à vivre ; c'est le miracle acadien, qui s'accomplit de nos jours, sous nos yeux.

« La France ne meurt pas ! » s'écriait naguère un grand évêque dans la chaire de Notre-Dame de Québec. Dieu a-t-il voulu aussi que vive et ne meurt jamais tout rejeton français ? Le groupe acadien fut frappé à mort, il y a plus d'un siècle et demi ; la population chassée de son territoire, les familles dispersées, les foyers éteints, il ne restait rien de la race sur ce sol qu'elle avait peuplé ; ses débris erraient, épars, en terre étrangère. Et aujourd'hui, voyez : voici le peuple acadien renaître, se reformer, et vivre, avec ses croyances, ses traditions et sa langue ! « La France ne meurt pas ! »

Comment expliquer ce ressurgissement d'une race, sa vitalité nouvelle, sa persévérance, sa fidélité ? Ce peuple n'avait sans doute pas encore rempli toute sa mission ; peut-être était-il nécessaire, pour sa destinée, qu'il trempât dans la souffrance les vertus patientes héritées des ancêtres... La Providence ainsi l'a préparé, et, le moment venu, elle a réuni les fils des déportés ; petit à petit, elle les a rétablis en corps de nation ; elle a ranimé l'âme de la race, reconstitué les traits de sa physionomie morale.

« Miracle ! » a-t-on dit. Oui, miracle ! en ce sens que cela dépasse les pauvres calculs de la politique humaine, et que seul Dieu a pu le permettre, pour que se réalisent, dans ce petit peuple, ses impénétrables desseins.

L'Acadie renaît, en chantant son hymne national, Ave Maris Stella.

À Néguaq, en Acadie,

le 15 août 1920, en la fête de l'Assomption.

q

## **Chapitre 26 Notre prononciation**

On parle beaucoup, dans notre Province, de refrancisation. Le mot seul est nouveau ; la chose est ancienne. Surtout durant le dernier demi-siècle, et dans tous les domaines, des efforts ont été tentés en vue d'assurer la survivance au Canada de la langue française, d'empêcher qu'elle ne s'altère, et aussi de l'améliorer. Un mouvement d'ensemble inauguré il y a quelque quarante ans poursuit encore ce dessein, tandis que surgissent des initiatives plus jeunes, qui n'ont pas d'autre objet.

Il y a place pour toutes les bonnes volontés ; car il y a beaucoup à faire, et plusieurs éléments concourent à la correction du langage. Aussi chacun fait-il porter ses observations sur ce qu'il lui paraît le plus urgent de réformer. Celui-ci s'applique, par exemple, à reprendre dans notre parler les tours incorrects, parce que la syntaxe est de première importance en ce qu'elle touche à l'art de penser ; celui-là se préoccupe surtout du vocabulaire, parce qu'avant de construire il faut se procurer des matériaux, et que pour faire des phrases on doit d'abord avoir des mots ; un autre pourchasse les prononciations vicieuses, parce que les mots

ne sont que des sons agglutinés, et qu'il faut donc savoir émettre des sons avant que de dire des mots.

Il convient que l'effort vers un parler meilleur se porte ainsi sur tous les points où notre langue est courte. Nous ne saurions impunément négliger aucun de ces éléments ; et parce qu'il est impossible de les traiter tous à la fois, on ne peut faire de reproches à celui qui s'occupe de l'un plutôt que de l'autre. Cependant, l'importance relative de chaque matière, phonétique, lexicale, morphologie et syntaxe, dépend du but qu'on se propose d'atteindre ; et à notre point de vue, qui est la correction générale du langage, ne paraît-il pas, sans que pour cela il y ait lieu d'attribuer à la phonétique une prépondérance absolue, ne paraît-il pas que nous devrions d'abord chercher la précision et l'exactitude de la prononciation ?

Le fait phonétique est à la base de toute étude linguistique. C'est par l'évolution des sons que se forment, et aussi que se déforment les langues ; d'autres influences y contribuent ; mais c'est la prononciation qui donne sa forme au mot, qui le modifie dans ses éléments matériels, qui le fait vivre et se développer ; elle peut, quand il se fait vieux, lui créer une nouvelle jeunesse ; il lui arrive aussi de l'altérer au point que, ne le reconnaissant plus, la langue littéraire le laisse tomber et mourir. Cela ne va pas, il est vrai, sans que s'en mêle encore la sémantique, qui change et multiplie les acceptions jusqu'à vider parfois un mot de son sens propre, pour lui prêter une signification que contredit son origine. Le phénomène phonétique ne se trouve pas moins à la source de toutes les évolutions du langage.

C'est assez pour qu'il y ait lieu de s'en préoccuper. Attirer, renouveler plutôt l'attention sur ce point, c'est le seul objet des

quelques observations que je me propose de présenter sur notre prononciation. Je ne prétends, là-dessus, faire la leçon à personne, ni enseigner quoi que ce soit de nouveau. Il y a, du reste, en cette matière, beaucoup de choses qu'il appartiendrait à un maître de dire et dont je me garderai bien, pour cause, de parler. À ce propos, je me rappelle un mot de Francisque Sarcey. Il faisait alors, dans le journal le Temps, une chronique hebdomadaire, dans laquelle il se plaisait à répondre aux questions que ses lecteurs lui adressaient sur les sujets les plus divers, littérature, art, sociologie, et le reste. Un jour, il avait reçu une lettre où l'on sollicitait son avis sur un point de prononciation : fallait-il dire, en chantant le cantique de Noël : « Il est né, le divi-n'enfant », ou bien : « Il est né, le divin n'enfant » ? Par là, se trouvaient soulevées toutes les questions concernant l'émission des nasales à la fin des mots et celles qui touchent à la difficulté des liaisons. Le spirituel écrivain commença par des considérations générales où se retrouvait l'indécision légère dont il était coutumier ; il expliqua aussi comment c'était une faute de prononcer u-n'homme au lieu de un n'homme, et en passant fit remarquer qu'il y avait une différence entre le fils'de l'homme et le Fi(ls) de l'homme. Puis, venant à la question, il s'en débarrassa avec aisance : « Dans le cantique de Noël, faut-il prononcer divi-n'enfant ou divin n'enfant ? Je pense, dit-il, que le plus sûr est de dire enfant divin. »

Pour résoudre des difficultés de ce genre, il faudrait pouvoir le faire avec l'élégante désinvolture du vieux chroniqueur. D'ailleurs, il n'importe peut-être pas beaucoup que chacun sache comment se prononce exactement tel mot rarement employé, ni pourquoi on le doit prononcer ainsi. Le jour où il me faudra connaître comment thie se prononce dans chrestomathie, eh ! bien, je prendrai la peine de le chercher et j'aurai le plaisir de

l'apprendre. De même, pour désigner un certain rasoir par le nom bizarre que les savants lui ont donné, faut-il dire pogonotome ou pogonotôme ? Vous n'en savez rien, moi non plus, et pour l'heure cela ne nous inquiète guère.

Si quelqu'un avait en l'esprit des questions de cette espèce, on serait tenté de lui répondre comme Ernest Legouvé à celui qui demandait de quel nom il faut appeler la clef dont on se sert pour accorder un piano ; Legouvé répondit : « Si vous êtes accordeur de piano, vous devez le savoir mieux que moi ; si vous n'êtes pas accordeur de piano, vous n'avez pas plus que moi besoin de le savoir. »

Une question se pose, d'une portée plus générale et d'un intérêt plus vif : que faut-il penser de notre façon de prononcer le français ?

Si notre prononciation présente les symptômes de quelque malaise, il est opportun de les connaître, afin d'appliquer les remèdes convenables. Ce diagnostic est nécessaire. On l'a fait, et les caractères de notre prononciation ont été plus d'une fois analysés ; mais il peut être utile d'en parler encore, et, sans examiner tous les phénomènes phonétiques qui nous sont propres, de signaler au moins quelques traits principaux.

Mais d'abord, au point de vue qui nous intéresse en ce moment, que faut-il entendre par notre prononciation ?

Ce n'est pas la prononciation populaire que je propose à votre examen. Elle est cependant la plus riche, pour celui qui s'intéresse au développement de l'idiome. Car le peuple est l'artisan qui forge les mots, et ce n'est pas par l'altération des sons qu'il y contribue le moins. Aussi est-ce chez lui qu'il faut avant tout ob-

server les faits pour découvrir les lois mystérieuses qui président à l'évolution des sons d'une langue. Mais présentement notre objet est plus modeste : nous voulons seulement savoir si notre prononciation est bonne, afin de la pouvoir corriger si elle ne l'est point. Cela ne saurait concerner, du moins immédiatement, la prononciation populaire. À dire vrai, le peuple, en parlant, ne fait pas de fautes de prononciation ; il ne peut pas en faire, car la faute est un manquement aux règles établies, et aucune règle ne restreint, en matière de langage, la liberté populaire ; le rôle du peuple est précisément de mettre en œuvre la force révolutionnaire, sans quoi les mots ne vivraient pas. Le jour où la règle fixera la prononciation populaire, où par conséquent on pourra dire que le peuple fait vraiment des fautes de prononciation, ce jour-là, la langue commencera de mourir. Le peuple, donc, ne prononce pas mal ; il prononce autrement, pourrait-on dire. Il s'en tient à la prononciation d'autrefois, ou s'efforce de préparer celle de l'avenir. Ainsi, quand un homme du peuple parle d'un étau, pour désigner ce que le français nomme un étal, il cherche tout simplement à garder dans sa langue le vieux mot estau, que l'Académie enregistrait encore en 1740. Quand il dit le lendroit d'une étoffe, pour l'endroit, il fait ce que les philologues appellent une agglutination de l'article, absolument de la même manière qu'au XIV<sup>e</sup> siècle on s'est mis à dire le lendemain pour l'endemain, et au XV<sup>e</sup> siècle le lierre pour l'ierre. Avez-vous entendu des paysans dire queu pour quel, par exemple : « Queu temps de chien » ? Ce n'est pas, sur leurs lèvres, une faute de prononciation : ils vocalisent tout simplement la consonne finale du vieux produit quél, sorti du latin qualis ; et c'est un procédé parfaitement régulier, appliqué dans un grand nombre de mots du français classique. De même, quand j'entends une paysanne parler de

ses quatre-z-enfants, au lieu de juger qu'elle prononce mal, je préfère penser qu'elle se souvient du parler de ses aïeules du XVIIe siècle, alors qu'on entendait dire les quatre-z-éléments par la plupart des dames, et « des mieux chaussées », fait remarquer Ménage. Tout cela, c'est proprement la vie des mots, qui naissent, se développent, meurent, et parfois ressuscitent. Comment parlerons-nous demain ? comment les Français parleront-ils dans un siècle ? Nul ne saurait le dire. La langue se meut constamment, et c'est dans le creuset populaire que naissent les formes nouvelles, que souvent se retrempent les anciennes. Au plus intime de la conscience nationale, une force réside qui sans cesse exerce son action et crée dans le langage les mouvements néologiques ; dans la mesure où le peuple a gardé le génie de la langue, les produits de cette force rénovatrice seront autant de marques de vigueur et de santé ; au contraire, si des éléments étrangers ont trop profondément altéré l'esprit de l'idiome, les formes populaires feront paraître des signes de dégénérescence et de maladie.

Cette énergie instinctive ne saurait être maîtrisée ; et il n'est pas désirable qu'elle puisse l'être jamais, parce que, si elle est parfois néfaste, elle est surtout, et le plus souvent, féconde en conséquences heureuses. Là au moins où le génie de la langue est vivace, les mots forgés par le peuple sont tous beaux et méritent le droit de cité, que souvent la langue littéraire leur accorde, tandis que les savants, dans leurs laboratoires, n'ont jamais su produire que des termes malsonnants, parfois grotesques.

Pourrait-on du moins contrôler, diriger cette production du parler populaire ? Ce serait une grande entreprise, et dangereuse, et qui demanderait une somme peu commune de talents et de



connaissances. Nos petites écoles, sans le savoir peut-être, s'y emploient ; elles n'y réussissent guère, et je pense qu'il n'y a pas plus lieu de s'en étonner que de s'en plaindre. Que le peuple continue de forger des sons ! C'est son rôle. Et, je le répète, ce n'est pas de sa prononciation que je veux parler.

Cependant, l'enfant du peuple, à l'école, apprend à parler, ne disons pas mieux, mais d'une autre manière. S'il pousse plus loin ses études, il se rapproche peu à peu du parler dit classique ; s'il les termine, enfin, le voilà qui passe pour un homme instruit. Il l'est peut-être ; en tout cas, il ne tient qu'à lui de le devenir, et c'est tout ce qu'on peut désirer. Dès lors, il n'est plus l'artisan à qui il appartient de fabriquer des mots ; il est l'homme cultivé à qui il incombe d'apprécier la valeur des termes et de ne s'en servir que si l'usage le plus sûr les a consacrés. Il ne lui est plus permis de se prêter à des mouvements rétrogrades que l'évolution de la langue classique ne justifie point, non plus qu'à des nouveautés, comme on disait autrefois, que l'usage contemporain n'admet pas encore. L'usage, l'usage des gens qui parlent correctement, est devenu son maître.

« Si volet usus », disait Horace, « Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi. » Et c'est en parlant « des habits ainsi que du langage » que Molière a écrit :

« Toujours au plus grand nombre il faut s'accommoder. »

Mais il peut arriver, a dit quelqu'un, que l'usage soit un imbécile ; en ce cas, notre homme instruit pourra sans doute, mais avec discrétion, chercher à s'en écarter ; en général, cependant, s'il veut prétendre à quelque culture, il devra s'en tenir à la prononciation classique de son temps. Il éprouvera des difficultés à

la découvrir. Car « l'usage, écrit Nyrop, ressemble parfois à la fée Morgane qui s'évanouit en fumée quand on s'en approche de trop près. » Il devra pourtant apprendre à discerner, dans les formes que l'usage propose, celles qui méritent d'être retenues ; et pour cette sorte de sélection, il n'est pas inutile d'avoir au moins ce qu'on pourrait appeler le sens phonétique, sinon cette discrétion avertie que donnent la science exacte de la grammaire et une suffisante connaissance de l'histoire. Autrement, et sans guide, on risquerait de prendre pour classique ce qui peut n'être que le produit d'un engouement ou d'un caprice. En nous efforçant vers une émission plus correcte des sons, gardons-nous donc également des retours vers la barbarie et des exagérations qu'un rigorisme mal dirigé peut parfois inspirer. Et rappelons-nous que, pour être légitime, l'usage doit porter l'empreinte du génie national. L'arbitre suprême en fait de prononciation, c'est, non pas l'usage suivi par le plus grand nombre, mais l'usage adopté par ceux chez qui l'esprit de la langue est le mieux conservé. Nous donc, qui parlons la langue française, mais chez qui diverses influences peuvent en avoir amoindri ou altéré le génie premier, nous devons suivre ce que l'usage fait de changement dans la prononciation en France. Prenons garde, toutefois, qu'il y a plusieurs usages en France, et que tous ne sont pas du même aloi. « Lorsqu'on est né à Paris, disait naguère un professeur du Conservatoire, même dans un rang élevé de la société, on parle souvent mal, aussi mal quelquefois qu'à Marseille ou à Bordeaux ; » et il ajoutait : l'usage qu'il faut adopter n'est « pas l'usage de Paris, mais l'usage accepté comme bon à Paris par le plus grand nombre des gens bien élevés, des honnêtes gens, comme on disait au grand siècle ». Il se rencontre, espérons-le, de ces honnêtes gens en dehors de Paris ; et avec de l'attention et

des soins, le nouveau venu dont je saluais tout à l'heure l'avènement dans les milieux cultivés pourra sans doute acquérir une assez bonne prononciation sans s'expatrier.

Or, ce produit de notre culture, cet homme instruit, ou qui devrait être instruit, ou qui se propose de le devenir, c'est moi, c'est un autre, c'est l'un de vous peut-être ; nous le rencontrons, nous l'entendons parler... Nous pouvons juger de sa prononciation. Que vaut-elle ? N'hésitons pas à le dire : sauf de rares exceptions, elle n'est pas sans défaut ; on incline plutôt à la trouver médiocre ; plusieurs pensent même qu'elle est généralement défectueuse ; et le plus sûr, en somme, serait de dire qu'elle est mauvaise.

Si ce jugement paraît trop sévère à quelques-uns, c'est peut-être qu'ils vivent dans un milieu privilégié, d'où sont bannis le coq-à-l'âne et le galimatias. Je les félicite et j'envie leur sort. Qu'ils sortent du cercle heureux dont la parole enchante leurs oreilles : ils n'iront pas loin sans être cruellement détrompés.

Même chez les gens apparemment cultivés, beaucoup de prononciations restent vicieuses ou le sont devenues ; les unes trop vieilles, les autres trop neuves ; celles-ci, produits d'une langue qui se développe sans frein ; celles-là, souvenirs d'un parler désuet, respectables encore chez le peuple, condamnables chez l'homme instruit.

Cela vient peut-être de ce que, s'il y a chez nous bon nombre de gens cultivés, il y en a plus encore qui ne le sont pas, mais qui veulent le paraître, et qui parlent. Je veux dire qu'ils ne se bornent pas aux conversations familières, où tant de licences sont permises : ils se mettent en évidence, ils s'affichent, ils

parlent dans les assemblées, sur les tribunes publiques ; que dis-je ? ils parlent au microphone ! Grâce à ce merveilleux instrument, ils font entendre à la multitude, et jusqu'à l'étranger, des sons dont ils sont les seuls à ne pas apercevoir l'outrageante vulgarité.

Chez tous ceux qui par leur profession ou leur état sont appelés à parler souvent en public, on s'attendrait à trouver un souci particulier pour la correction du langage. Chose étrange, la plupart paraissent y apporter un soin si douteux qu'on dirait plutôt qu'ils ne s'en occupent guère. Pour un orateur vraiment habile en l'art de dire, pour un avocat qui plaide sans faute, pour un politicien qui prononce honnêtement, pour un conférencier sans reproche, combien sommes-nous qui parlons, l'éloquence en moins, comme Démosthène avant les cailloux !

Ce serait un travail fastidieux que de relever les fautes de prononciation qui se commettent dans le langage courant. J'ai tenté, un jour, d'en faire le compte ; mais il y en a trop ; on s'arrête, découragé ; et c'est le cas de dire : on s'arrête parce qu'on ne s'arrêterait pas.

D'ailleurs, en cette matière, il y a lieu de distinguer entre les fautes et les défauts. La faute de prononciation, qui défigure la physionomie d'un mot particulier, est moins pernicieuse que le défaut de prononciation, qui altère le timbre d'un son dans tous les mots où ce son se rencontre. Partant, il est opportun de corriger d'abord les défauts, pour ensuite faire plus aisément disparaître les fautes.

Vous entendez souvent, n'est-il pas vrai, prononcer, denner, déjeuner, secoupe. Ce sont autant de fautes, mais combien faciles

à éviter quand elles ne proviennent pas d'un véritable défaut ! Si le coupable ne cède pas habituellement à l'inclination paresseuse qui se contente d'un son neutre et sans caractère, là où il faut un timbre clair et précis, il suffit d'un peu d'attention. Celui qui, n'ayant pas de défauts graves, fait une faute particulière sur un mot la commet uniquement parce qu'il ne sait pas comment ce mot doit se prononcer et qu'il ne se donne pas la peine de l'apprendre, ou encore parce que, sachant ce qu'il faut dire, il ne s'aperçoit pas qu'il le dit mal.

Frédéric Passy avait un jour une discussion avec son fils sur la prononciation du pronom il devant un verbe commençant par une consonne. Tous deux orthoépistes distingués, ils disputaient, le père soutenant que même dans la conversation familière il fallait, comme dans le discours soutenu, prononcer il, et le fils prétendant que, pour donner plus de légèreté à la parole, il était parfois permis d'élider l'l finale, pour dire, par exemple : « I'court, i'viennent », au lieu de : « Il court ; ils viennent ». Et Paul Passy disait : « Vous-même, mon père, en conversation, vous ne manquez jamais de prononcer i'. » Sur quoi, un ami se présente, et Frédéric de l'interpeller : « Voyez comme mon fils se trompe, i' prétend que je prononce i' ! »

Les défauts sont donc plus graves que les fautes. Ils affectent, nous l'avons dit, le timbre et le caractère même des sons. Si, par exemple, en émettant le son a, je ne lui donne pas la clarté, la netteté, le coloris, le timbre voulu, je prononcerai mal tous les mots où ce son se rencontre ; ainsi chaque défaut de prononciation produira des centaines, des milliers de fautes. Voilà pourquoi il est utile, il est nécessaire de corriger d'abord les défauts avant de s'occuper des fautes qui en découlent. À quoi bon ap-

prendre que telle syllabe de tel mot doit se prononcer par tel son, si je ne sais pas émettre ce son avec le timbre qui lui est propre ? et comment pourrai-je le reproduire au moment voulu, si ni mon larynx n'est habile à le former, ni mon oreille à le percevoir ? Or, nous faisons des fautes particulières qui n'ont d'autres causes que l'inattention ou l'ignorance. Cela n'est rien. Il incombe à chacun d'apprendre quelle est la prononciation correcte et de ne plus pécher. Ainsi, plusieurs disent contravenir et contrevention, quand ils devraient prononcer contrevenir et contravention ; une remarque faite à point leur permettrait de se corriger. Mais, ce qui est plus grave, nous avons de véritables défauts. Il est peu de sons français auxquels nous sachions donner habituellement les timbres qui les caractérisent.

Quel sort faisons-nous, le plus souvent, à la voyelle ordinairement représentée en écriture par la lettre e surmontée d'un accent grave ? Autrefois, il était reconnu qu'on la fermait ; parce que le vieux français avait ainsi parlé, on disait : père, mère, etc. ; mais déjà cela devint en quelque sorte incertain, quand, en 1740, l'Académie, qui écrivait encore mère avec un accent aigu, enseigna cependant que père prenait l'accent grave. Aujourd'hui le son doit être ouvert ou moyen ; mais n'avons-nous pas pris le tour de l'ouvrir trop ? Plusieurs vont jusqu'à la diphtongue : paère, maère. Chez le peuple, cette diphtonguaison peut marquer que la langue est vivante, puisque la voyelle se segmente pour évoluer encore comme elle avait fait au XVe siècle ; mais il n'est pas moins certain que, dans la bouche d'un homme instruit, l'ouverture exagérée du son è constitue un défaut général, et qui conduit fatalement à un grand nombre de fautes.

Pareillement – au contraire, devrais-je dire plutôt – nous avons la mauvaise habitude de fermer la voyelle i. Vous avez dû entendre des gens dire qu'ils vont à l'église (avec un i bref et fermé) ; la faute de prononciation vous a frappés, parce que l'i est bref et qu'il devrait être long. Il y a cependant une chose plus grave, et qui révèle un véritable défaut : c'est que la voyelle est fermée, au lieu d'être ouverte ; et, par suite de ce défaut, la plupart d'entre nous font la même faute dans un grand nombre de mots, comme midi, dont nous prononçons mal la première syllabe.

Et que dire de l'altération fréquente des sons-voyelles sous l'influence de consonnes voisines ? Y en a-t-il beaucoup qui résistent à la tendance que nous avons à les nasaliser, comme dans min-me (pour même), problin-me (pour problème), main-son (pour maison), ou à les labialiser, comme dans breuf (pour bref), acheuve (pour achève), leuvre (pour lèvres), etc. ?

Pour les consonnes, des exemples pareils montreraient des défauts d'articulation non moins perniciose. Pourquoi, si ce n'est par suite d'une habitude mauvaise, doublons-nous souvent la consonne l quand elle est simple, comme dans je l'ai vu (pour je l'ai vu), nous l'avons (pour nous l'avons) ? Et devons-nous nous résigner à garder toujours nos d et nos t sifflants ?

Quant au blèsement, au zézaïement, au grasseyement, ce sont des vices. N'en parlons pas, quoique sur l'r grasseyée, l'r classique, et l'r vélaire de Paris, il y aurait beaucoup à dire...

Mais à signaler tous nos manquements, je sortirais du cadre que je me suis tracé. Je veux seulement montrer, par des obser-

vations générales, que sur plus d'un point notre prononciation du français est atteinte et qu'il est urgent d'y remédier.

C'est au maître, spécialiste en phonétique, qu'il appartient de relever tous nos défauts de prononciation et d'indiquer le remède spécifique qui nous peut guérir de chacun. Tâche rude, mais nécessaire. Une simple observation, un conseil, nous l'avons vu, peut faire éviter une faute ; on ne corrige pas aussi aisément, ni sans connaissances techniques chez le maître et sans de patients exercices chez l'élève, des défauts invétérés. Il ne suffit pas de remarquer que ces défauts dépendent d'une certaine mollesse dans les organes de la phonation. Cela est vrai, sans doute, du moins pour partie : nous sommes les victimes de la loi du moindre effort ; mais ce n'est rien de le savoir ; pour guérir le mal, il faudrait apprendre la leçon du maître de philosophie du Bourgeois gentilhomme, et pousser encore plus avant l'enseignement de Molière.

Peut-être n'est-il pas inutile, cependant, de noter ici que nos défauts de prononciation ne nous appartiennent pas exclusivement. Dans notre langage, il y a si peu de choses qui nous soient propres ! Nous pouvons revendiquer, comme étant bien des produits de notre cru, une vingtaine de mots, une vingtaine tout au plus, et dont le quart peut-être a de la valeur. Le reste nous vient de France. Nous n'avons même pas inventé nos défauts. Nous les avons reçus du normand, du picard, du bourguignon, du saintongeais, et même du francien, des vieux parlers de l'Île-de-France. Mais ces défauts hérités des ancêtres, nous les avons gardés, et nous les cultivons encore, comme s'ils constituaient une partie précieuse de notre patrimoine. C'est vraiment pousser trop loin le goût des choses d'autrefois que de laisser ces défauts envahir



de leurs produits jusqu'au discours soutenu. Quelque vénérable que puisse paraître leur origine, l'homme qui se pique de parler correctement a le devoir de s'en corriger d'abord.

Une fois les défauts corrigés, une fois maîtrisée la formation exacte des sons, il reste, pour la bonne prononciation des mots, à se conformer à l'usage, dont je parlais tout à l'heure, à l'usage des honnêtes gens. Nous avons vu que cela ne va pas toujours sans quelques hésitations. Ajoutons que cela comporte aussi un danger, qui a toujours et partout existé, mais qui se trouve particulièrement grave chez nous, réduits comme nous le sommes souvent à chercher dans les livres la prononciation des mots.

L'écriture exerce en effet sur la prononciation une influence fâcheuse, contre laquelle les philologues les mieux avertis ont mis en garde ceux qui tiennent à la beauté de l'idiome. Aussi, lorsqu'un usage ne se forme que sous l'action de l'écriture, il est permis au moins de lui résister un certain temps.

Pour illustrer ce phénomène, rappelons seulement que, dans les mots de la langue française, des lettres adventices ont été sans aucune raison intercalées par les savants du XVI<sup>e</sup> siècle, mal renseignés sur l'étymologie. C'était l'époque où l'on croyait que cadavre venait de *caro data vermibus*. Ignorance qui, pour plusieurs, persista jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, et qui faisait dire à Voltaire que l'étymologie était une science où les voyelles n'étaient rien et les consonnes fort peu de chose. Ainsi, parce qu'on ne savait pas que pois venait de *pensum*, on s'imagina que ce mot était dérivé de *pondus* ; d'où le *d* du mot moderne poids.

Ce que laisse une personne à ses héritiers s'était appelé un *lais*, substantif verbal de *laisser*. Mais, croyant voir dans ce mot

un produit du verbe legare, on se mit à écrire leg ; puis. pensant que cela pouvait venir de legatus, on épela legs. Et voilà que, sous l'influence de cette écriture, s'est accréditée la prononciation lèg', et même lègz'. Ceux qui réagissent contre de pareilles déformations ne font pas de fautes graves.

De même, une minorité qui s'accroît prononce aujourd'hui domp'ter, domp'teur, sans songer que le p, qui n'existait ni dans le vieux français, ni dans le latin domitare, a été ajouté par erreur.

Encore à cause de l'écriture, dont ils cherchent à traduire tous les signes, des orateurs se plaisent à faire entendre toutes les consonnes redoublées ; ils disent : ac'courir, aff'reux, ag'graver, col'lation, col'légien, col'line, com'mémoration, som'mité, op'por-tunité, op'position, lit'térature, etc., qu'il est plus simple et plus correct de prononcer par une consonne simple suivant la règle générale. Ce n'est que par exception que la consonne redoublée doit sonner double. Seul, le souvenir de l'écriture produit ces articulations trop lourdes. « Ces formes, écrit Paul Passy, sont surtout communes chez les gens de peu d'éducation qui s'efforcent de parler bien ; » et d'un orateur qui prononçait ainsi, Remy de Gourmont disait : « Le malheureux ! Il veut montrer qu'il sait l'orthographe ! »

Inutile d'ajouter que le souci d'éviter les prononciations trop raffinées doit surtout s'appliquer au parler de la conversation. Car, entre la prononciation classique et la vulgaire, il y a la prononciation familière, qui convient à la conversation courante ; celle-ci se permet un certain laisser-aller, ou du moins des licences qui ne sont pas sans contribuer à son charme, mais qui seraient déplacées dans le discours académique.

Faut-il dire gageure ou gajure ? Si vous parlez en public, prenez-y garde ; mais entre amis prononcez ce mot comme vous le voudrez : l'usage oscille, ou oscil'e – car, pour reprendre la dernière parole du grammairien Beauzée, l'un ou l'autre se dit... ou se disent. Je ne crois cependant pas devoir insister : nous ne sommes que trop portés déjà à parler familièrement.

Ce sont là des propos peu aimables, et qui ont l'air d'être des reproches. Ne les prenez pas pour vous, qui parlez bien ; mais, il est bon que vous le sachiez, d'autres les méritent. Je peux sûrement l'affirmer, car j'ai constaté et longtemps observé les défauts dont j'ai parlé : ce sont les miens, et je sais aussi que plusieurs parlent de la même façon.

Il me reste à dire une chose, qui n'est pas moins vraie que le reste, mais qui est agréable. C'est que, chez nous, les femmes parlent mieux que les hommes. Sur leurs lèvres, les timbres sont plus purs, les sons plus nets.

Quelles sont les causes de cette supériorité ?

Dirons-nous que l'exercice a mieux assoupli chez elles les muscles de la phonation ? Ce serait une plaisanterie facile et qui n'expliquerait rien ; car parler plus ne conduit pas toujours à parler mieux.

Vous prononcez mieux que nous, Mesdames, parce que vous avez plus que nous la curiosité des choses délicates, des coloris qui se conviennent, des sonorités qui s'harmonisent. Vous aimez qu'une note soit claire et qu'un bruit soit léger. Une sorte d'instinct aristocratique vous éloigne de ce qui a des dehors informes ou grotesques, vous attire au contraire vers les lignes précises et

nettement dessinées. Vous mettez naturellement de la grâce en vos discours ; cela vous conduit à y mettre de la correction.

Prenez garde, cependant, que noblesse oblige. Parce que généralement vous parlez mieux, il sera exigé que vous parliez toujours très bien. La langue française a de ces exigences : plus on se montre habile à la manier, et plus on est tenu de la respecter. Dans la bouche d'un homme, certaines prononciations douteuses sont attribuées à la précipitation, à la négligence ; souvent elles passent inaperçues. Sur des lèvres féminines, elles seraient tout de suite remarquées : ce seraient des fautes grossières.

Ainsi votre supériorité dans ce domaine vous impose une obligation de faire toujours mieux, et à celles qui auraient atteint la perfection, le devoir de s'y maintenir. Car, en ce point, il est facile de dégénérer ; et, à ce propos, vous permettrez peut-être que je vous signale un péril qui se fait menaçant.

Si les hommes parlent mal, c'est surtout parce que la vie les jette dans des milieux où se perd aisément le soin du beau langage ; les affaires, la politique, la lutte brutale des ambitions, la mêlée populaire sont de mauvaises écoles. L'homme doit s'y plonger ; et des contacts qu'il y subit, il rapporte plus d'une blessure. Rappelez-vous la fable de l'hermine et du sanglier. Ils voyageaient de compagnie ; un marais fangeux se trouve sur leur chemin ; le sanglier s'y jette et le traverse ; l'hermine reste sur le bord et fait un détour, crainte de souiller la blancheur de sa robe. Restez, comme elle, sur le bord du bourbier ; observez, si cela vous intéresse, mais de loin, les ébats de ces sangliers que sont les hommes. À les suivre, vous recevriez des éclaboussures... Vous apprendriez à prononcer aussi mal qu'ils le font.

Gardez donc sur nous cette supériorité, Mesdames. Ne risquez pas de la perdre dans des exercices qui conviennent à des natures plus rudes. L'élégance et la douceur correcte de votre parler font le charme des foyers et des salons. Continuez à régner là où vous êtes assurées de rester souveraines.

q

## **Chapitre 27 Le collège de Québec**

Il y a plus d'un demi-siècle, j'ai vu démolir de vieux murs qui, cramponnés au rocher de Québec, paraissaient vouloir résister à tous les efforts. Une équipe d'hommes y travaillaient, et de temps en temps on voyait se détacher une lourde pierre, qui tombait dans les décombres. Les citoyens suivaient ce lent et triste travail ; ils s'étonnaient de l'épaisseur et de la solidité de la bâtisse. Pour venir à bout d'une maçonnerie dont le secret paraît être perdu, on était obligé de la miner comme un roc vif ; et, chaque fois qu'une charge de poudre éclatait, on s'apercevait que le mortier qui liait les blocs était plus dur que la pierre même : la pierre se fendait plutôt que les joints.

Souvent, le soir, mon père allait voir ces travaux ; il m'y conduisait ; et je me souviens de sa parole comme s'il l'avait prononcée hier : « Regarde bien, mon enfant, on démolit ce qui fut le premier collège classique de l'Amérique du Nord. »

Cinquante-six ans plus tard, j'ai vu poser les fondations d'un autre édifice, et le rapprochement, qui se fait dans mon esprit, entre la démolition de 1878 et la construction du collège actuel,

me rappelle le mot que Monseigneur Darboy, archevêque de Paris, prononçait un jour : « Ce que les pères ont renversé, disait-il, ce que les pères ont renversé, les fils le relèvent ! »

En effet, ces murs, que ceux de ma génération ont vu abattre, c'étaient les restes du vieux collège des Jésuites, que ni le temps, ni les incendies, ni les bombardements, ni le pillage n'avaient pu réduire et que seul le pic du démolisseur put jeter par terre.

Et le collège Saint-Charles-Garnier marque la restauration de l'œuvre commencée il y a trois siècles.

L'Abbé Lortie 1

*Solus fletus erat dulcis mihi et successerat amico meo in deliciis animi mei.*

S. Augustin.

L'Abbé Lortie est mort.

Pieusement, je dépose ce dernier hommage sur la tombe du meilleur et du plus cher de mes amis.

Si j'écoutais mon penchant, je dirais surtout des choses intimes. Je dirais l'histoire d'une amitié ancienne, restée toujours vive, que rien ne troubla jamais, et que la mort même n'a pas rompue ; je dirais les vertus secrètes du frère que j'ai perdu, son inaltérable dévouement, l'absolue sincérité de sa parole, la droiture de son esprit, son abnégation, sa bonté, les délicatesses cachées de son cœur. Et comment ne pas rappeler aussi que ce logicien, qui faisait aisément pénétrer la lumière au fond des plus obscurs problèmes, qui, saisissant ces problèmes, les retournait, les analysait, les disséquait et brusquement les jetait devant vous

en pleine clarté, que ce logicien, si l'amitié le lui demandait, appliquait volontiers ses hautes facultés à l'examen et à la solution des difficultés communes de la vie ? Combien peu savent encore qu'une merveilleuse organisation lui permettait de s'interrompre, au cours de la discussion la plus grave, de passer tout à coup au badinage le plus enjoué, et, sans effort, quand les esprits s'étaient détendus, de reprendre la question au point où il l'avait laissée et de mener à chef la démonstration commencée ! Combien peu savent que ce dialecticien, ce philosophe était aussi le plus aimable et le plus gai des compagnons !... Et je me laisserais ainsi entraîner à dire les richesses d'une âme que de nombreuses années de collaboration constante m'avaient appris à connaître et à aimer.

Tout cela est écrit ailleurs, au fond du cœur de ses amis, en caractères que le temps n'effacera point.

Il faudrait plus que quelques pages de souvenirs pour dépeindre comme il conviendrait cette éminente figure de prêtre, pour raconter cette vie brève et déjà si pleine d'œuvres. Professeur de philosophie au Petit Séminaire de Québec, son enseignement se donne encore et se continue par les maîtres qu'il a formés et par le bel ouvrage qu'il a laissé ; professeur de théologie à l'Université Laval, il se distingua par l'impeccable sûreté de sa doctrine, par sa science puisée à la source intarissable de vérité qu'est la somme de Saint Thomas, et par la lumineuse clarté de ses leçons ; éducateur, il se dépensa pour l'amélioration de notre enseignement secondaire ; homme d'action et patriote éclairé, il fut le véritable initiateur et le fondateur, chez nous, du mouvement social catholique, et déploya, pour l'organisation et la mise en œuvre de nos forces religieuses et nationales, une activité in-

croyable, une indomptable énergie ; apôtre et prédicateur, il exerça son ministère dans un champ ignoré, difficile et ingrat. Fondateur et président de la Société d'économie sociale et politique de Québec, trésorier du Premier Congrès de tempérance du diocèse de Québec, membre du Conseil central de la Société de la croix noire, archiviste de la Société du Parler français, trésorier du Premier congrès de la langue française au Canada, il fut l'âme de toutes ces organisations, le premier ouvrier de toutes ces entreprises. Il voyait dans ces œuvres autant de moyens d'assurer la défense de la vérité catholique et le bien de sa patrie ; il y dépensa ses jours et ses nuits, avec une telle ardeur que nous ne pouvions croire qu'elles pussent exister sans lui, et, cependant, avec un tel oubli de soi-même que le public ne savait pas qu'il en était l'âme et la vie.

Parmi ces œuvres, la Société du Parler français fut l'une de celles auxquelles il se donna le plus entièrement.

Nous avions caressé longtemps le projet d'une association dont l'objet serait la défense et l'illustration de notre langue maternelle, et nous pensions à tout ce que cette société pourrait faire pour la conservation de nos croyances et de nos traditions les plus chères. Nous n'étions cependant pas sans voir aussi les obstacles, et il me plaît singulièrement de déclarer que, si l'Abbé Lortie n'avait pas été là, au mois de février 1902, pour donner au mouvement sa première impulsion, la Société n'aurait peut-être jamais existé ; et s'il n'avait pas été là encore, pendant dix ans, pour organiser le travail de propagande, pour encourager les recherches, pour classer les matériaux, pour mettre en état le résultat des études, je me demande comment la Société aurait pu se maintenir. Que d'heures de travail, fastidieux en vérité, mais



agréable parce que nous étions deux, ayant même cœur et même esprit ! L'Abbé Lortie égayait le travail, il en faisait une tâche presque joyeuse.

L'Abbé Lortie fut l'agent principal de l'organisation, l'archiviste qui veillait sur nos documents, le directeur qui prévoyait les difficultés et surmontait les obstacles.

Et il faudrait dire encore son importante contribution à nos études philologiques, le temps qu'il y dépensa, la lumière que son esprit jetait dans nos débats.

Puis vint ce congrès, le Premier Congrès de la langue française au Canada, auquel nous pensions dès la fondation de la Société. Est-il besoin de rappeler la part de l'Abbé Lortie dans l'organisation de ces fêtes ? Il avait tout prévu d'avance, établi dès les premiers jours le programme d'action qui devait être suivi pour assurer le succès. Quand il dut, cédant à nos instances, abandonner un travail désormais au-dessus de ses forces épuisées, nous n'avions plus qu'à poursuivre la réalisation du projet qu'il avait conçu, l'exécution du plan qu'il avait tracé. Ce qu'on a pu faire à ses côtés n'est rien au prix de ce qu'il avait déjà accompli lui-même.

La Providence n'a pas voulu que l'Abbé Lortie pût jouir de son œuvre. Au moment même où allait se réaliser un projet si cher, et dont il attendait tant de bien, ce bon ouvrier de la cause nationale fut frappé d'un mal qui devait l'emporter ; il ne vit rien du Congrès. Sans un murmure, il fit ce sacrifice ; peu de jours après, Dieu rappelait à lui son serviteur...

Toujours sous le coup de cette épreuve douloureuse, je ne peux que dire à ceux qui ont connu et aimé l'Abbé Lortie : N'ou-

bliez pas le prêtre éminent et pieux, le professeur à la doctrine toujours sûre, l'homme d'œuvres qui ne s'écarta jamais des routes éclairées par la foi, l'apôtre dont la science et le talent, la droiture et l'énergie, le zèle et l'abnégation furent constamment au service de l'Église et de la patrie, l'ami fidèle et généreux, que nous avons perdu.

Québec, août 1912.

q

## **Chapitre 28 L'honnête homme**

La sociologie linguistique serait l'étude des sens divers qu'ont pris à des époques différentes les termes servant à désigner des types sociaux. Qu'entendait-on exactement, au XVIIe siècle, par exemple, par « une précieuse », par « un bel esprit », par « un galant homme » ? et qu'entend-on aujourd'hui par ces mêmes expressions ? Des monographies de mots ainsi conçues, dit M. Brunot 1, « jetteraient la plus grande clarté sur l'état mental de l'époque, et seraient d'une réelle portée, non seulement pour l'histoire du langage, mais pour l'histoire de la littérature et des mœurs ».

On sait bien quelle différence la langue d'aujourd'hui met entre un homme honnête et un honnête homme. Un honnête homme observe les lois de la morale ; un homme honnête, les lois de la civilité. Mais qu'était-ce, au XVIIe siècle, que le langage des honnêtes gens ? « Au XVIIe siècle, écrit Marty-Laveaux 2, pour être honnête homme, la probité ne suffisait pas ; on dirait même

que c'était, à tout prendre, la moins nécessaire des qualités : on devait, d'abord, être du monde, c'est-à-dire en connaître le ton et le langage ; puis, avoir de l'esprit, de la grâce, de la tournure ; enfin, répondre à un idéal que bien des contemporains se sont efforcés de définir, mais dont ils n'ont jamais su nous indiquer que les traits principaux. »

Dans un article publié naguère sur ce sujet <sup>3</sup>, M. D. Zevaco a cherché à définir quel était cet idéal de l'honnête homme au XVIIe siècle. Nous lui empruntons, et nous résumons quelques-uns des nombreux témoignages qu'il apporte et qu'il cite.

D'après R. Estienne, l'honnête homme a surtout des qualités extérieures ; il est élégant, courtois, de belles manières. On était encore au XVIe siècle. Nicot ne parle pas autrement : l'honnête homme, c'est « bellus homo, urbanus et civilis ».

Au commencement du XVIIe siècle, Monet donne à l'honnête homme des qualités morales : « honestus homo... honore dignus vir... honore ac laude dignus homo... »

On revient au sens étymologique.

Mais avec Richelet, en 1680, avec Furetière, en 1699, reparait le sens d'homo urbanus. L'honnête homme est celui « qui a de la civilité, qui est galant homme, qui sçait vivre ».

Et, en 1694, quand l'Académie se prononce, elle donne deux acceptions : « homme probe, homme d'honneur », et aussi « homme doué de toutes les qualités qui rendent son commerce agréable dans la vie civile ». Mais ce dernier sens tomba en désuétude, et en 1835, comme en 1878, l'Académie notait qu'il avait vieilli.

L'honnête homme, au XVIIe siècle, du moins dans la première moitié du XVIIe siècle, ne se trouvait que dans les classes élevées.

« Il ne faut pas chercher, conclut M. Zevaco, dans le type de l'honnête homme (du XVIIe siècle) un idéal moral... Le mot correspondait à un idéal social. »

Mais quel était cet idéal social ? quelles étaient les conditions de l'honnêteté de l'honnête homme ?

Nicolas Faret, avocat et poète, disciple de Vaugelas, le rédacteur des statuts de l'Académie, publia en 1630 tout un livre sur l'Honnête homme ou l'Art de plaire à la Cour. Le titre seul fait voir ce qu'il fallait alors entendre par honnête homme : c'est celui qui sait l'art de plaire à la Cour, c'est le parfait courtisan, le galant homme, en un mot le gentilhomme ; il fait partie de l'élite, il vit auprès du Roi, il est de la Cour.

Mais les écrivains ne s'accordent pas tous sur les vertus propres à rendre le commerce agréable. À la Cour, l'honnête homme est « accompli en perfections, en vertus sociales » ; mais, dans un sens plus général, il est « accompli en toutes sortes de perfections et de vertus ». Ainsi dit Ch. Sorel, en 1671. Ce n'était donc plus, alors, seulement l'homme « poli et qui sait vivre » dont parle Bussy 4. L'honnête homme doit avoir aussi quelques vertus morales. La Bruyère écrit : « L'honnête homme tient le milieu entre l'habile homme et l'homme de bien... » et il ajoute qu'il est à « une distance égale de ces deux extrêmes ». À cette époque, on pouvait donc être homme de bien sans être honnête homme ; mais les meilleurs esprits tenaient que, pour être honnête homme, il fallait aussi être homme de bien : « Le prince conclut en leur confirmant qu'ils ne seraient jamais ni grands

hommes, ni grands princes, ni honnêtes gens qu'autant qu'ils seront hommes de bien. » (Bossuet, Oraison funèbre de Condé.)

Le chevalier de Méré, qui a réuni dans ses *Conversations* (1669) les règles du bien vivre selon le monde, nous fait voir que le mot honnêteté prit bientôt une signification encore plus précise. Pour être honnête, selon lui, il faut d'abord être quelqu'un, être soi-même, ne pas se plier aux caprices de la mode, et se montrer supérieur à toutes les circonstances ; il faut de plus être bienveillant et savoir s'accommoder aux autres. « Je ne comprends rien sous le ciel au-dessus de l'honnêteté ; c'est la quintessence de toutes les vertus », dit-il. L'honnête homme n'a point de métier ; il n'a ni les manières, ni la tournure d'esprit d'une classe particulière. Comme le dit Laroche foucault, « le vrai honnête homme est celui qui ne se pique de rien ». 5

L'honnêteté, c'était « la qualité universelle ». Pour être vraiment homme, il fallait être un honnête homme. Or l'homme vit en société, et l'honnêteté n'est donc pas autre chose que la vertu sociale. Aussi Pascal ne trouve-t-il pas l'honnêteté suffisante : à cette vertu humaine, il veut ajouter la charité, vertu chrétienne ; il veut bien qu'on soit honnête homme, mais il préfère qu'on devienne un saint homme. (*Pensées*, p. 570.)

Enfin, Molière s'est chargé de nous présenter sur le théâtre l'honnête homme du XVII<sup>e</sup> siècle, qui sait se plier aux exigences sociales et respecter autrui : c'est Philinte.

L'honnête homme du XVII<sup>e</sup> siècle, c'était donc l'homme accompli selon le monde, avec des vertus peu communes, mais qui ne sont pas toutes exigées de l'honnête homme, non plus que de l'homme honnête, d'aujourd'hui.

## Chapitre 29 La puissance des mots

Ne vous arrive-t-il pas, ayant vu poindre une idée, de vouloir la saisir toute et la bien déterminer, mais de n'y point réussir parce que le mot qui la définirait vous manque ? C'est une épreuve que de voir s'échapper une idée, faute du mot qui la fixerait. Et soudain, sitôt que le mot propre surgit, comme une lumière, du fond de la mémoire, tout s'éclaire et se précise.

D'où vient donc cette puissance évocatrice de la parole humaine ?

Au regard de la vie indifférente et journalière, des soins qu'elle exige, des travaux qu'elle requiert, des peines qui l'accompagnent, les mots ne semblent pas importer beaucoup. Pourtant, l'air que nous respirons n'est pas plus précieux. « Je pense, donc je suis », dit Descartes ; chacun de nous peut ajouter : je parle, donc je pense.

Qu'est-ce donc que la parole ? Qu'est-ce que le mot ?

« Un peu d'air, a dit Ernest Hello, un peu d'air battu par des lèvres humaines. »

En vérité, cela vaut-il la peine qu'on s'en occupe ? Un mot, cela naît, et tout aussitôt cela meurt. Cela dure-t-il une seconde seulement ? Une corde qui vibre, un souffle qui passe, et tout est fini, tout s'est évanoui dans l'air comme ce petit nuage de vapeur blanche qui se dissout et disparaît.

Le mot, ce signe de l'idée, qu'on ne peut toucher et qui ne se voit point, qui ne se pose sur les lèvres que pour s'envoler, qui ne sonne que pour s'éteindre, le mot est une bien petite chose, frêle et délicate.

Pourtant, ce souffle vocalisé, cet être éphémère, impondérable, intangible, que le moindre vent refoule et qui ne porte pas à un trait d'arc, est une puissance, puissance pour le bien, puissance pour le mal, et qui ne connaît de limite que celle de la pensée. Car le mot, qui vient de vibrer et qui tout aussitôt s'est tu, a le redoutable privilège de renaître tantôt sur d'autres lèvres, de renaître encore, de renaître toujours, de voltiger au loin de bouche en bouche, et d'occuper l'oreille comme une musique obstinée qui ne finit plus.

Puissance pour le mal, hélas ! Voyez le mot calomniateur, le mot méchant, le mot qui blesse. C'est d'abord, ainsi que le dit le Barbier de Séville, « un bruit léger, qui, rasant le sol comme l'hirondelle avant l'orage, pianissimo murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille et piano, piano, vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait ; il germe, il rampe, il chemine, et rinforzando de bouche en bouche, il va le diable ; puis, tout à coup, ne sais comment, vous voyez calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil. Elle s'élance, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient un cri général, un crescendo public, un chorus universel de haine et de proscription. »

Puissance pour le bien. C'est le mot, la parole, qui, prenant l'enfant dans sa naïveté, éveille son intelligence, l'élève, le dirige et le développe ; c'est avec le mot que l'orateur jette dans les âmes, ardent et intime comme une passion, l'amour de la vérité,

que le guerrier arrête une armée en déroute et la précipite sur le chemin de la victoire, que l'autorité promulgue des lois qui sont la force des peuples, que le faible pénètre dans le palais des grands et fait entendre les revendications de la justice. C'est le mot, c'est la parole qui enseigne les nations et leur annonce la Bonne Nouvelle.

Privilège exclusif du roi de la création visible, le mot a été donné à l'homme pour être le signe de son idée. Chaque fois que l'idée veut paraître, le mot s'y ajuste comme un vêtement. On ne saurait imaginer vêtement plus souple. L'idée s'étend-elle, le mot s'enfle et s'élargit pour l'envelopper toute ; veut-elle atteindre les sommets, il prend des ailes ; change-t-elle son attitude, il y conforme ses plis ; il se nuance sur elle, il ralentit sa course, il se précipite, il chante, il rugit, il change de voix et de figure, suivant l'esprit qui l'anime. Serviteur de l'idée, le mot prend, au besoin, des aspects divers ; il évolue et se transforme selon les milieux et les climats, le tempérament et la culture des peuples.

En vérité, le mot est une grande chose !

La parole est un don de Dieu. Les mots sont des inventions de l'homme ; mais l'homme ne les peut inventer qu'en vertu du pouvoir qui lui a été départi de nommer les créatures, par l'exercice de cette faculté de la parole qu'il a reçue du Créateur, et qui ne le distingue pas moins du reste des animaux que la raison elle-même.

La puissance de la parole humaine est dans son origine ; la valeur de chaque mot dépend de l'homme, à qui Dieu en a délégué le choix.



## Chapitre 30 La vertu de justice

Celui qui a fait l'univers est le Maître absolu de son ouvrage ; et sa souveraine puissance sur les hommes se manifeste par excellence dans la personne du Fils de Dieu, à la fois Créateur et Rédempteur de la nature humaine. Les nations lui ont été données pour héritage, et ses domaines s'étendent jusqu'aux extrémités de la terre. À lui l'honneur, la gloire et l'empire. Tout lui doit obéissance, hommage et respect. Il est le Roi.

Étendre et affermir ce règne sur le monde, voilà depuis dix-huit siècles le but de tous les apostolats chrétiens. Pour cette œuvre, grande entre toutes, des hommes ont bravé les pires dangers, consenti les plus durs sacrifices, subi la persécution, souffert le martyre. Et pouvons-nous oublier que si les explorateurs ont cherché, à travers les brumes de l'Occident, cette terre nouvelle où nous vivons, c'était pour y proclamer, sous les bras étendus et bénissants de la croix rédemptrice, la royauté universelle du Dieu vivant ?

Telle est aussi l'œuvre qu'entreprennent aujourd'hui, dans leurs Congrès, les fidèles de l'Hostie, quand ils la présentent couvrant le monde du manteau royal de son éternelle souveraineté ; car le Christ eucharistique est substantiellement identique au Christ Rédempteur.

Chercher ainsi à assurer le règne de l'Eucharistie sur la société des hommes, c'est vouloir que la société des hommes atteigne véritablement sa fin. Aussi a-t-on traité souvent de l'action sociale de l'Eucharistie. Si j'ose, sans aucune autorité personnelle, mais guidé par ces enseignements illustres, rappeler sur ce sujet des notions familières aux philosophes chrétiens et dont on a parlé

avec une rare éloquence, c'est qu'il y a toujours profit à les redire et que, d'autre part, si près de la vérité une et indivisible, toutes les idées sont liées entre elles de telle sorte qu'il est impossible d'examiner un aspect particulier sans d'abord apercevoir l'ensemble.

L'histoire en est témoin, un règne est marqué par les vertus qui rayonnent du souverain. À quels caractères, donc, reconnaître une société soumise à la royauté de Jésus-Christ ? Quelles sont les vertus nécessaires à l'œuvre sociale, et dont l'Eucharistie fait largesse à ceux qui la servent ?

La raison fondamentale de toute société humaine, c'est le bien, éternel et temporel, de ses membres ; leur union en un tout moral en vue du bien commun, voilà son élément essentiel. Aussi, Jésus, qui a racheté la société comme les individus, a-t-il prié pour que les hommes soient unis, pour qu'ils soient un ; et, dans l'Eucharistie, il leur a donné un sacrement qui les unit entre eux parce qu'il les unit à Dieu, et d'où jaillissent les vertus nécessaires à la vie de la société.

Parmi ces vertus, que le Christ-Roi illustre par son Eucharistie, et qui doivent caractériser son règne, brille éminemment, à côté de la charité, fruit propre du sacrement, la vertu de justice.

Or, qu'il s'agisse des individus, des classes ou des peuples, l'union ne saurait se faire en dehors du droit. Entre les individus, elle ne se réalise pleinement que dans l'adhésion à une même vérité, la pratique des mêmes vertus, et aussi la croyance à une même justice. Pour que cesse la lutte des classes, il faut encore que la justice s'ajoute à la charité mutuelle. Enfin, comment

pourrait s'établir l'entente entre gouvernants et gouvernés, sans l'obéissance chez les uns, sans la justice chez les autres ?

L'Eucharistie est le pain d'union qui fait pénétrer dans les âmes ces vertus premières de l'ordre social.

Si nous reconnaissons volontiers que le Sacrement de l'autel est la source de toute vérité et de toute charité, peut-être ne pensons-nous pas assez souvent que les hommes ont aussi soif d'équité, et que là seulement cette soif se peut étancher.

La justice humaine, aveugle et souvent errante, cherche qui la guidera. Voici, au Saint Sacrifice, la justice divine elle-même qui enseigne et qui agit, qui donne le précepte avec l'exemple. Car l'acte rédempteur accompli sur le Calvaire est aussi un acte de justice, le plus auguste dont la terre et les cieux aient été les témoins. L'humanité coupable était condamnée ; il ne lui restait qu'à subir le dernier châtiment de son crime. Mais le Christ s'est chargé de sa dette, il s'est livré à sa place, il est mort pour la racheter ; sacrifice ineffable, que perpétue le miracle eucharistique et qui, sur nos autels comme au sommet du Golgotha, satisfait à la justice redoutable de Dieu. Chaque fois qu'à la parole du prêtre s'immole la Victime expiatoire, c'est la justice de Dieu qui frappe ; et, du tabernacle où s'accomplissent les saints mystères, une lumière jaillit qui éclaire les consciences, une vertu s'échappe qui pénètre les cœurs, une force émane qui fait d'un effort constant se tendre les volontés vers le droit.

La justice, rectitude de la volonté, procède de la vérité, qui est la rectitude de l'intelligence ; et l'Eucharistie est le sacrement de toute vérité.

Sans la charité, toute justice est infirme ; et l'Eucharistie est par excellence le sacrement de l'amour.

Pour ordonner les actes au bien commun, la justice doit réaliser d'abord l'union des volontés et des intelligences ; et l'Eucharistie est le sacrement de l'union.

Enfin, toutes les vertus connexes à la justice émanent de l'Eucharistie : clémence, fermeté dans la revendication du droit, obéissance, droiture, honnêteté.

Ainsi, dans la communion au Saint Sacrifice, il est enseigné aux hommes comme il faut rendre à chacun ce qui lui est dû ; ainsi l'Eucharistie, en faisant prendre à ceux qui l'adorent la vraie notion, avec le goût et la passion de ce qui est juste, est la garantie de la sainteté des contrats et de tout l'ordre social.

Laissé à lui-même, l'homme, hélas ! est sujet à l'erreur et au mensonge ; dans ses rapports avec ses semblables, s'il ne prend que son intérêt pour guide, il n'y a que droits méconnus, engagements violés, transgressions, surprises et abus ; et de combien de rivalités, de combien de divisions, l'orgueil et l'égoïsme ne sont-ils pas les causes ?... Que les individus, les sociétés, les peuples reconnaissent la royauté du Christ eucharistique, qu'ils se mettent dans le rayonnement de Celui qui éclaire tout homme venant en ce monde, et les esprits seront établis dans la vérité, la charité pénétrera les cœurs, la justice enfin régnera.

Elle régnera sur la société tout entière, parce que chacun puisera à la même source, avec le désir et la volonté d'être juste, ce qui est nécessaire à la pleine réalisation de ce dessein : la notion de l'origine du pouvoir et le respect de l'autorité.

Ce n'est pas ici qu'il est nécessaire de rappeler que le pouvoir public vient de Dieu. « C'est Dieu, dit le livre des Proverbes, qui a préposé un chef au gouvernement de chaque nation. »

De quelque manière qu'ils y soient élus, et sous toutes les formes de gouvernement, ceux qui détiennent le pouvoir exercent donc une autorité qui leur vient du Maître suprême de l'univers ; ils ne sont que les modérateurs chargés par lui de « tenir la balance égale entre les volontés individuelles, de ramener à l'unité les tendances diverses et de les faire concourir ainsi par leur harmonie au bien commun » 1. Tout « souverain est un ministre de Dieu » 2.

Cette conception du pouvoir, la seule vraie, la seule compatible avec la liberté de l'homme, impose aux gouvernants une obligation de faire honneur au caractère sacré de leur propre mission ; aux gouvernés, la déférence pour le pouvoir dont les chefs sont investis. Chez les uns et chez les autres, c'est le respect de l'autorité, sans quoi aucune société ne saurait se maintenir ni atteindre sa fin, parce que la justice en serait absente.

Les chefs d'état, les princes, les législateurs qui comprennent d'où leur vient le pouvoir ne se croient donc pas les mandataires du peuple, mais les dépositaires d'une autorité qui n'appartient en propre qu'au Roi éternel ; ils sont, dit Léon XIII, « comme une image de la puissance de Dieu sur le genre humain, en même temps que de sa Providence » 3. Et puisque leur autorité n'est qu'une dérivation du pouvoir de Dieu même 4, ils ne peuvent oublier, quand ils commandent ou qu'ils donnent des lois, que ce serait forfaire à l'honneur et manquer à leur premier devoir que de n'être pas à la fois justes et bons.

Mandat redoutable, pour lequel l'homme ne saurait trouver les lumières et les énergies nécessaires qu'en communiant, dans l'Eucharistie, au principe vivant de l'autorité. C'est le secret des gouvernements qui savent faire entrer pour une part égale dans leur législation l'esprit de justice et la bienveillance paternelle. « C'est par moi, dit le Seigneur, que les rois règnent utilement, que les législateurs portent des lois justes, que ceux qui ont le pouvoir commandent ce qui est pour le bien, et que les magistrats décernent une exacte justice. » 5

Celui qui donne au chef « le conseil et l'équité, la prudence et la force », inspire aussi aux sujets l'obéissance sincère et la soumission respectueuse.

Voilà peut-être ce dont la société moderne a le plus besoin. Une fois perdue la notion de l'origine divine du pouvoir, le peuple n'a vu dans ses chefs que ses propres mandataires et non plus les ministres de l'autorité suprême, ses serviteurs et non plus ses maîtres. Et quel respect peut-il avoir pour une autorité purement humaine, et qu'il croit sortie de lui-même ? Si le pouvoir lui appartient en propre et si le souverain n'est que son délégué, que devient le devoir de l'obéissance ? Aussi subit-il la loi plutôt qu'il ne s'y soumet, craint-il le législateur plutôt qu'il ne le respecte ; et si les volontés réfractaires ne vont pas toujours jusqu'à l'insubordination, c'est une sorte de servilité, basse et stérile, qui remplace la très noble et féconde obéissance. Quoi d'étonnant ? On a dépouillé l'autorité de son vrai caractère, on l'a séparée de son principe, on l'a vidée de sa vertu divine. Qu'en reste-t-il ? Un vain simulacre, dont les foules se font un jouet.

L'obéissance respectueuse et sincère, qui n'use envers l'autorité ni de subterfuges ni d'artifices ; qui ne cherche pas dans la li-

berté de l'homme un prétexte pour violer les lois ; qui, devant un précepte, à moins qu'il ne soit manifestement contraire au droit divin, l'accueille et s'y soumet avec docilité, cette obéissance ne peut être que surnaturelle dans son principe. Elle n'est pas autre chose que la vertu respectueuse et soumise de ceux qui voient Dieu dans la personne des supérieurs, et dans leurs ordres la volonté divine.

Chassez de la société cet esprit, ou le peu qui en reste, et c'est l'écroulement, le désordre, l'anarchie. Au contraire, ranimez-le, et les peuples, plus religieux, deviendront respectueux de l'autorité.

C'est ainsi que la soumission sincère aux lois témoigne souvent que le Christ est adoré, que le Christ est servi, que le Christ règne. Car le dévouement des sujets à ceux qui les gouvernent ne peut être profond que s'il procède du sentiment de la présence réelle de Dieu, et c'est la foi dans l'Eucharistie qui nourrit les âmes de ce sentiment, qui les entretient dans cet esprit surnaturel.

En même temps qu'il apparaît dans la gloire de sa royauté, le Christ eucharistique offre aux nations l'exemple d'une obéissance qui va jusqu'à la mort, et d'une humilité qui s'abaisse et se cache sous de mystérieuses apparences ; comme il instruit les princes de la terre dans l'art de gouverner, il enseigne la soumission à leurs sujets ; à tous il prêche la vraie fraternité dans l'union à la même Table sainte.

Et sa médiation toute-puissante s'accomplit tous les jours pour le salut individuel des hommes, pour le bonheur de la société, pour la prospérité des États et pour la paix du monde.

Pour la paix du monde ! Car là est le secret de l'harmonie aussi bien entre les nations qu'entre les individus. Si l'union des peuples ne se fait pas dans la charité dont le Christ est la source, si leur solidarité ne procède pas du sacrement de son amour, si leur société n'est pas fondée sur les principes évangéliques que du fond de son tabernacle il ne cesse d'enseigner, c'est en vain que les diplomates s'efforceront pour établir dans le monde l'équilibre et la paix. Mais que les nations assemblées s'humilient devant leur Maître, présent dans l'Eucharistie ; que, dans leurs conseils, elles se pénètrent de sa doctrine et s'inspirent de son exemple... alors, pourra vraiment fleurir la justice internationale.

q

## **Chapitre 31 Fierté catholique**

Nous touchons à la fin de cette semaine où l'on célèbre la « Fête du Christ à Ville-Marie ». Demain, quand une dernière bénédiction sera descendue sur les foules agenouillées, le XXI<sup>e</sup> Congrès eucharistique international finira. Après avoir, pendant quatre jours d'adoration, affirmé, du geste et de la voix, la vérité de nos croyances, la sincérité de notre foi, l'ardeur de nos convictions religieuses, n'éprouvons-nous pas le besoin de proclamer, une fois encore, la fierté que nous avons d'appartenir à l'Église romaine ? Et ne ferait-il pas bon, dans cette réunion des jeunes catholiques de notre pays, de rappeler les motifs de l'orgueil légitime qu'ils font paraître, et le caractère que doit prendre cette noble fierté ? Nous avons ce privilège, de compter dans l'armée des croyants. Avec l'âme de la France, nous avons hérité de nos pères les



croyances qui forment le plus précieux de notre patrimoine ; depuis le jour où l'Évangile, à l'avant-garde de la civilisation, a pénétré dans le nouveau monde, le petit catéchisme, cet « alphabet de la Sagesse divine », comme l'appelait Lamartine, est resté, pour le Canadien français, le premier livre de formation religieuse et sociale.

Du fond de nos cœurs reconnaissants, rendons grâces de ce que nous sommes nés dans la tradition chrétienne. C'est le premier des titres de noblesse, au prix de quoi les autres ne sont rien.

Nous sommes des catholiques : quelle distinction plus glorieuse pourrions-nous désirer ?

Nous appartenons à l'Église du Christ : dans quelle société plus illustre nous serait-il possible de vivre ?

Nous avons la foi : quelles richesses pourraient valoir le trésor de nos croyances ?

Nul système philosophique n'a jamais égalé en grandeur le dogme dont nos esprits sont pénétrés.

Nulle autre société n'a présenté le spectacle offert par l'Église dans la longue théorie de ses saints et de ses génies.

Nulle autre doctrine n'a su inspirer d'œuvres qui se puissent comparer aux œuvres de l'Église.

Le dogme catholique ! Monsabré le compare à un édifice intellectuel où tout est divin, « la majesté de ses formes, la pureté de ses lignes, l'harmonie de ses proportions ».

Plus on le compare, et plus le christianisme paraît grand, fait remarquer Lacordaire.

Les créations de l'homme peuvent être imitées ; et même, de siècle en siècle, les unes dépassent les autres, les nouvelles jettent dans l'ombre les anciennes... Le dogme catholique est inimitable, parce qu'il est de Dieu.

La raison humaine s'élève jusqu'à des conceptions qui paraissent atteindre aux confins des connaissances les plus lointaines... Le dogme va plus loin, il monte plus haut ; c'est l'ascension des vérités catholiques jusqu'au sein de l'infini ; ce sont, jetés dans le grand jour, les secrets de la vie, de la mort et de l'au-delà ; c'est la vérité intégrale que le croyant contemple dans l'éblouissante lumière de la révélation.

Grandeur du dogme catholique ! Splendeur de la société chrétienne !

Les hommes croient avoir droit à plus d'estime et de considération, quand ils vivent à une époque glorieuse, quand ils fréquentent une société illustre, quand ils suivent les pas que des héros ont tracés. Dans la foule des générations disparues, que de fronts se dressent au-dessus des autres et restent, dans la mort, couronnés d'orgueil ! Quel fut donc le mérite de ces hommes dont nous honorons encore la mémoire ? Simples figurants du drame historique, ils vécurent au temps d'un Périclès peut-être ; ils combattirent sous un Alexandre ; il leur arriva de s'asseoir sous quelque coupole ; que dis-je ? il leur a suffi de fréquenter chez les grands, pour que leurs ombres soient restées fières.

Vaine gloire, pourtant !

Les hommes se glorifient, par exemple, d'avoir vécu dans un siècle où passa le Roi-Soleil... Les catholiques sont les sujets du Roi qui ne passe point et qui règne sur l'éternité.

Ils se glorifient d'avoir lutté sous un général victorieux... Les catholiques ont pour chef le Dieu des armées.

Ils se glorifient de ce que leur patrie a marqué dans l'histoire... Les catholiques sont d'une société fondée par le Christ, et dont vingt siècles déjà ont illustré le prestige.

Ils se glorifient d'avoir été les favoris des grands... Les catholiques sont les frères de Jésus.

Ils se glorifient de la probité, du talent, de la science, des œuvres de leurs contemporains... Les catholiques sont en communion avec les saints, avec les savants chrétiens qui ont fait une révolution salutaire dans les sciences, avec les peintres, les sculpteurs, les architectes, les musiciens, qui, mettant le génie au service de la foi, ont transfiguré les arts, avec les apôtres qui ont purifié le monde, les philosophes de la vérité, les orateurs de la justice, les poètes de l'idéal, avec tous les grands cœurs et tous les grands esprits qui se sont constitués les conservateurs du beau, du vrai et du bien, et qui font à l'Église une double couronne, où éclatent à la fois la splendeur de la vertu et la splendeur du talent.

Comment dire, en peu de mots, les œuvres inspirées et accomplies par cette société divine ?

Parmi les mouvements politiques et les évolutions sociales, les actions dont s'honore l'histoire, les événements qu'elle enregistre, choisissez les plus durables, ceux dont l'influence heu-

reuse se prolonge de siècle en siècle ; mettez à part ceux qui portent la marque de la pureté, de la charité et du dévouement, ceux qui ont éclairé, soulagé, délivré l'âme des peuples, ceux qui ont eu pour objet le relèvement spirituel de l'humanité et pour souci ses intérêts éternels, ceux qui, dans tout le champ de l'activité humaine, ont servi la justice et la vérité : vous aurez mis la main sur les œuvres de l'Église, sur les paroles et sur les gestes inspirés par sa doctrine.

Rien de véritablement grand ne s'est fait en dehors du Christianisme.

L'Église a répandu, avec le sang de ses martyrs, des idées nouvelles et bienfaisantes chez les peuples barbares ; par son action sur les esprits et sur les cœurs, elle a créé la civilisation. Elle a changé la loi du mariage et de la puissance paternelle ; réhabilité la femme, l'épouse, la mère ; consolé le pauvre, et relevé l'ouvrier ; aboli l'esclavage, et donné la liberté civile au citoyen ; elle a établi le règne de la pureté et de la charité ; elle a renouvelé la face du monde. Après avoir appris à l'homme à bien vivre, elle lui enseigne à bien mourir. « Le dogme, qui éclaire la vie, transfigure le dernier soupir. »

Majesté de notre Credo ! Grandeur de la société chrétienne !  
Beauté de ses œuvres !

Devant cet ensemble, comment n'être pas fier du titre de catholique ? comment ne point faire paraître l'orgueil de notre foi ?

Noblesse oblige ! Ce serait forfaire à l'honneur que de ne point nous montrer ce que nous sommes, de rougir du caractère imprimé sur nos fronts par le baptême.

Comme une conviction non suivie d'action, la fierté catholique qui reste intérieure est radicalement morte. Et pourtant, il y a des hommes qui croient, et qui ont peur de professer leur croyance ; qui voudraient appartenir au bataillon sacré, et qui n'osent en arborer le drapeau ; qui prétendent aimer, et qui ne se donnent point.

Au respect humain du catholique à demi, opposons la fierté du catholique intégral.

Ces transfuges de la vérité se taisent devant l'objection, ils sourient au blasphème. Vous, jeunesse combattante, défendez la vérité toujours et partout, par la parole, par la plume, par l'action ; et chantez votre croyance à tous les vents du ciel.

Ces esclaves du respect humain cherchent des prétextes pour ne point professer. Vous, jeunes camarades, cherchez des occasions d'affirmer votre foi.

Ils ont deux attitudes, l'une au foyer, l'autre devant le public. Vous continuerez, vous, à être des catholiques tout d'une pièce ; dans votre vie publique comme dans votre vie privée, sans rien connaître de ces dédoublements hypocrites, vous vous emploierez à assurer les progrès de la morale et de la religion, à soutenir les droits de Dieu et de l'Église.

Quand, à la veille des batailles, ces mauvais soldats mettent leur drapeau dans leurs poches, vous, les jeunes catholiques du Canada français, vous aurez la belle audace d'arborer la Croix, et, sous la bénédiction de ses bras étendus, vous irez fièrement votre chemin.

Du livre de nos croyances, il n'est rien qu'on retranche. De nos convictions, il n'est rien qui craigne la lumière. Nous le proclamons au grand jour, nous sommes fiers de notre titre de catholiques.

Et, grâce au ciel ! il se trouve que je n'exprime pas en ce moment le sentiment d'un groupe isolé de mes compatriotes, mais le sentiment unanime de tout un peuple, les Français d'Amérique. Chez nous, la fierté religieuse se confond avec la fierté nationale ; nous nous glorifions de présenter un spectacle devenu rare, celui d'une nation tout entière à genoux devant le Dieu de l'Eucharistie. Le protestant Guizot a dit que les évêques ont fait la France comme les abeilles font leurs ruches ; de même, et avec un soin pareil, Laval et ses successeurs ont fait le Canada français. C'est dans les plis du drapeau de notre mère patrie que l'Évangile est venu jusqu'à nous ; ce sont les missionnaires et les apôtres de notre sang qui ont fait largesse au nouveau monde de ce patrimoine sacré ; ce sont nos découvreurs et nos prêtres qui ont allumé chez nous le flambeau de la foi et qui l'ont porté jusque dans les régions les plus reculées du domaine canadien. Notre orgueil est de n'avoir pas dégénéré de la vertu de ces grands ancêtres, de marcher sur leurs traces, d'être, ici, les héritiers de la Fille aimée de l'Église, les continuateurs de son geste, les soldats du Christ qui aime les Francs !

## Chapitre 32 La doctrine chrétienne dans le droit anglais

« Christianity is part of the laws of England. »

C'est le texte d'une maxime qu'on retrouve chez les plus illustres juristes d'Angleterre. <sup>1</sup>

Cette maxime a aussi été consacrée par la jurisprudence des arrêts.

« There is ample authority for the proposition that Christianity is part of the common law », disent les annotateurs. <sup>2</sup>

En effet, de nombreuses décisions des tribunaux anglais l'ont ainsi prononcé, tenant pour blasphématoire la négation de la vérité chrétienne, et pour illégal, contraire à la common law, ce qui est condamné par le christianisme.

Dans l'affaire de Bedford Charity<sup>3</sup>, lord Eldon déclarait : « I apprehend that it is the duty of every judge presiding in an English Court of Justice, when he is told that there is no difference between worshipping the Supreme Being in chapel, church or synagogue, to recollect that Christianity is part of the law of England. »

En 1675, dans l'affaire Taylor, <sup>4</sup> lord Hale, Chief justice of England, avait prononcé expressément : « Christianity is part of the laws of England. »

Et dans la cause de Cowan vs Melbourn, jugée en 1867 par la Cour d'Échiquier, le Chief Baron, Sir Fitzroy Kelly, s'exprima de la même manière : « There is abundant authority for saying that

Christianity is part and parcel of the law of the land. » La Cour, dans cette affaire, annula un bail, parce que le locataire voulait faire servir les lieux loués à la propagande anti-chrétienne 5.

Cette doctrine a été suivie dans plusieurs des États-Unis d'Amérique (Arkansas, Delaware, Louisiane, Massachusetts, New-York, Pensylvanie, Caroline du Sud, Tennessee, Connecticut) ; elle a été rejetée dans l'Ohio. 6

Au Canada, la Cour du Banc de la Reine d'Ontario a aussi jugé, en 1879, que « Christianity in general, and not simply in the tenets of particular sects, is part of the recognized law of this province ». 7

Cependant, en 1915, est intervenu un jugement de la Cour d'Appel d'Angleterre, confirmé par la Chambre des Lords, en 1917, qui a précisé la portée de la doctrine consacrée par les anciens arrêts 8. « Christianity is clearly not part of the law of the land in the sense that any offense against Christianity is cognizable in the Courts », déclara la Chambre des Lords, dans cette affaire de Bowman. Le Lord Chancellor Finlay fut dissident : « It has been repeatedly laid down by the Courts, dit-il, that Christianity is part of the law of the land, and it is the fact that our civil polity is to a large extent based upon the Christian religion... The fact that Christianity is recognized by the law as the basis to a great extent of our civil polity, is quite sufficient reason for holding that the law will not help endeavours to undermine it. »

L'opinion de lord Finlay ne prévalut point. Cependant, la Chambre des Lords n'a fait que déclarer trop générale et trop large la maxime « Christianity... » ; elle ne l'a rejetée que dans le sens absolu. En d'autres termes, il n'est pas juste de tenir, comme



le voulait lord Finlay, que la loi commune d'Angleterre comprend « a definite rule to the effect that any purpose hostile to Christ is illegal », ou, ainsi que l'avait dit lord Hale, que « to reproach the Christian religion is to speak in subversion of the law ». La doctrine chrétienne ne s'incorpore pas à la common law de telle sorte que tout acte contraire à l'enseignement du christianisme soit un manquement à la loi positive. Ainsi, contredire en des termes convenables à la doctrine du Christ ne serait pas un blasphème sous la common law ; il faut quelque chose de plus pour qu'il y ait blasphème au point de vue légal, c'est-à-dire crime relevant des tribunaux.

Cependant, lord Sumner, bien qu'il rejetât, dans son sens absolu, la maxime « Christianity... », ajoutait, dans cette même affaire de Bowman : « The English family is built on Christian ideas, and if the national religion is not Christian, there is none. English law may well be called a Christian law. »

Pour respecter la décision de la Chambre des Lords, il suffit donc de restreindre la portée de la maxime. « The modern doctrine, disent les annotateurs de la cause de Bowman,<sup>9</sup> is that Christianity is a part of the common law only in the qualified sense that it cannot be openly and maliciously reviled and blasphemed against.»

En somme, la décision de la Chambre des Lords laisse debout la maxime « Christianity... », mais avec le sens que les Commissaires anglais lui donnaient, en 1941, dans leur 6<sup>e</sup> Rapport sur le droit criminel (p. 83) : « The laws of England, like all municipal laws of a Christian country, must, upon principles of general jurisprudence, be subservient to the positive rules of Christianity.

In this sense, Christianity may justly be said to be incorporated with the law of England, so as to form parcel of it. » 10

C'est en ce sens, sans doute, que Townsend 11 écrit : « Christianity is part of the common law, as its root and branch, its majesty and pillar – as much a component part of that law as the government and maintenance of social order. »

On peut donc affirmer que, d'après les juristes anglais, « Christianity is part of the common law of England », du moins en ce sens que le christianisme est à la base de la loi, qu'il en est le fondement et la source ; les juges ne sauraient, de leur seule initiative, déclarer laws of the land toutes les règles de la doctrine chrétienne ; mais, la loi statutaire ne devant être que la déclaration législative et le développement de la common law, il appartient au législateur de ne donner que des lois conformes à la règle chrétienne, de ne rien édicter qui lui soit contraire, de rejeter ce qui ne s'y ajuste pas.

On revient de la sorte à la parole que le juge Prisot, sous Henri VI, avait prononcée, dans la Cour des Common Pleas : « Scripture est common ley, sur quel tous manieres de leys sont fondés. » 12

q

## **Chapitre 33 Les retraites fermées**

S'il convient à un laïque de parler des retraites fermées, c'est peut-être parce qu'un laïque n'a qu'à se souvenir et à s'étudier

soi-même pour voir de grandes misères et rester convaincu de la nécessité de la retraite.

Mais il arrive ceci, qui ne laisse pas que d'être embarrassant : celui qui n'aurait pas fait de retraites fermées ne saurait évidemment parler des effets que produisent dans l'âme ces Exercices d'élévation morale, de réforme spirituelle, de perfectionnement personnel et d'apostolat social ; et, d'autre part, ne voyez-vous pas combien il est délicat, pour un habitué des retraites fermées, de dire ce qu'il y a de salubre dans ce face à face avec soi-même, dans le silence et la solitude ? S'il s'essaye à raconter comment, dans l'intégrale lumière des principes chrétiens, la considération des idées fondamentales qui gouvernent la vie humaine peut faire entrer dans l'âme le sens surnaturel du vrai et du bien, on pensera qu'il a cette outrecuidance de croire à son avancement personnel et que, par une sorte de pharisaïsme, il s'imagine, s'étant pour un instant fait ermite, être devenu du coup vertueux.

Les retraits, il est vrai, se garderaient bien de pareil jugement ; la magistrale leçon des retraites fermées les ont instruits sur les sentiments qu'on en rapporte. Ils pensent plutôt d'eux-mêmes ce que M. de Margerie, au Congrès catholique de Lille, en 1882, disait plaisamment, mais avec justesse :

« Nous sommes des horloges spirituelles, qui marchent tant bien que mal, à condition d'être remontées tous les jours, et toutes les semaines, et tous les mois, par les pratiques ordinaires de la vie chrétienne, mais qui tendent toujours à retarder, et qui, au bout de l'année, ont grand besoin de passer quelques jours chez un horloger, pour y être nettoyées et réglées. »

D'avoir déjà subi ce nettoyage et ce réglage, nous ne croyons nullement qu'il y ait lieu de s'enorgueillir ; le souvenir de l'opération est plutôt propre à nous humilier, surtout quand nous songeons qu'il est encore nécessaire de nous y soumettre périodiquement.

Mais, parce que nous avons éprouvé la nécessité de la retraite pour nous, nous nous permettons de penser qu'elle pourrait n'être pas inutile pour d'autres. Ce n'est pas là juger témérairement le prochain ; c'est lui témoigner un intérêt charitable. Pour peu que les Exercices aient empêché un retraitant de reculer sur le chemin qui mène vers la grande espérance de tout chrétien sincère, comment ne désirerait-il pas que des âmes, hautes déjà et qui sans doute dépassent la sienne, viennent en plus grand nombre y chercher le secret du magnifique avancement dont elles sont capables ?

Le grand O'Connell appelait sa retraite annuelle (il la faisait de quinze jours) : « son indispensable bain de surnaturel », et Garcia Moreno : « le four à recuire son âme ».

Pour s'être plongés dans ce bain de surnaturel, les habitués des retraites fermées ne se croient donc pas supérieurs aux autres ; mais ils se trouvent peut-être un peu meilleurs qu'ils n'étaient. Il ne se glorifient point d'avoir fait la retraite ; mais ils remercient Dieu de leur en avoir octroyé la grâce, car ils se rendent compte que, s'ils n'y avaient pas passé, ils seraient devenus pires qu'ils ne sont. Ils ne s'imaginent nullement que leur âme est trempée à jamais ; mais ils ont appris qu'il est bon de la recuire de temps en temps, et ils savent comment s'y prendre pour cette opération nécessaire.

Enfin, les retraitsants parlent comme ce héros du Blé qui lève, à qui M. Bazin fait dire, après une sorte de retraite fermée :

« Je ne suis pas changé en mal. Mais j'ai reconnu que nous n'avons pas la vie, et je sais où elle est... La justice que j'ai voulue, je la veux toujours ; mais je sais à présent qu'elle est plus belle encore que je ne croyais. Et je vais à elle avec plus d'amour. »

Une chose que les retraitsants savent aussi, et dont ils sont intimement convaincus, c'est que la retraite fermée convient à tous, non seulement en vue de l'apostolat laïque et du bien social, mais aussi, et d'abord, pour le bien personnel de l'individu.

« J'ose affirmer, disait le comte de Mun, qu'il n'y a pas, pour la vie privée comme pour la vie publique, pour les devoirs de la famille comme pour les fonctions sociales, pour les hommes d'État comme pour les simples particuliers, de plus forte et de plus salutaire préparation. »

Les catholiques croient assez facilement que « les retraites fermées sont le foyer où s'allume la flamme de toutes les autres œuvres », suivant une expression du même orateur, Ils ont retenu cette autre parole du cardinal Guibert : « Tout serait bientôt sauvé, si les chrétiens de notre époque voulaient donner, chaque année, trois jours seulement à la méditation des vérités éternelles. » Ils reconnaissent que les nombreuses initiatives qui se produisent de nos jours pour attester la vitalité de l'Évangile, et dont on a pu dire qu'elles « resteront vraisemblablement dans l'histoire comme la très glorieuse caractéristique de notre époque agitée », ont leurs racines les plus vivaces dans les retraites fermées.

Mais cette préoccupation sociale, de plus en plus profonde dans les milieux catholiques, n'est pas étrangère au progrès de l'individu. L'avancement de l'individu est même la condition nécessaire de son action sociale.

« Nous ne sommes pas plus faits pour les autres que pour nous », disait Brunetière ; et il se trouve que, pour concourir à la fin commune, chacun doit d'abord « s'émanciper lui-même des servitudes de sa nature ».

Puisque l'apostolat laïque, suivant une parole de M. Goyau, est « la réalisation de la foi de chacun dans sa conduite vis-à-vis autrui », chacun doit donc chercher à ranimer sa foi, avant de tenter de la projeter au dehors.

Or, rien n'est plus que la retraite fermée propre à réaliser cette œuvre de rénovation morale. Entretenir, sauvegarder et augmenter sa foi, développer ses propres énergies de vie surnaturelle, tendre du moins à mettre en œuvre ses ressources intimes et personnelles pour le bien spirituel, et de la sorte opérer d'abord sur soi-même, voilà bien le premier travail du retraitant.

Et qui donc oserait dire qu'il n'en a pas besoin ? Qui donc, parmi ceux qui croient et qui savent se juger sincèrement, n'a pas conscience de sa misère, en même temps que de la stérilité de son action ?

Asservis par les affaires, les intérêts et les soucis matériels, nous sommes sans cesse distraits par des préoccupations quotidiennes. Quand la vérité doctrinale nous est enseignée, elle « tombe sur notre esprit, suivant une comparaison déjà faite, comme une graine précieuse que les vents du siècle dessèchent avant qu'elle ne lève ». Et nous nous désolons de ce que la se-

mence jetée dans l'âme par des prières hâtives, des exercices intermittents et des lectures distraites, ne plonge pas de plus profondes racines et ne produisent pas plus de fruits.

La cause est facile à découvrir : nous ne pensons pas assez.

Drumont écrivait naguère : « L'homme du présent n'agit plus, comme au seizième siècle ; il ne pense plus, comme au dix-septième siècle ; il ne s'amuse plus, comme au dix-huitième ; il ne s'enthousiasme plus, comme dans les premières années du dix-neuvième siècle ; il vit dans une perpétuelle agitation qui n'est qu'une sorte de trépidation, et cette activité de hanneton ne produit rien ».

De même, Royer-Collard avait dit : « Notre siècle a perdu deux choses : il a perdu, dans l'ordre moral, le respect, dans l'ordre intellectuel, l'attention. »

Cela sans doute a toujours été. De ceux qui ne prennent jamais le temps de s'isoler et de réfléchir, le vieux Sénèque disait : « Ils ne savent pas ce que c'est que de vivre. »

Cependant, il semble vraiment que ce soit à nous, qui vivons les temps troublés du vingtième siècle, que s'adresse cette parole, encore plus vieille et plus glorieuse : « Le monde est dans la désolation, parce que personne ne réfléchit dans son cœur. »

Dans tous les cas, c'est bien aux laïques que ce reproche doit être fait. « C'est aux hommes du siècle, dit saint Ambroise, qu'il faut prêcher la fuite du monde ; elle leur est d'une souveraine nécessité. »

À cause de l'engrenage des affaires qui nous tient, est-il possible de trouver ailleurs que dans la retraite les inappréciables

bienfaits du recueillement et de la réflexion ?

Dans les occasions sérieuses de la vie, lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur soi, de prendre une décision d'où dépendra l'avenir, d'orienter sa conscience, de délibérer enfin sur quelque chose d'importance, quelle est la leçon de l'expérience ? On regrette toujours d'être allé vers le bruit ; on ne regrette jamais de s'être tourné vers le silence.

Pour chercher la lumière, la force et la paix, pour y aspirer du moins, pour en demander à Dieu et peut-être en obtenir la grâce, pour comprendre vraiment les vérités qui règlent la destinée de l'homme et pour essayer d'assortir son cœur et son esprit aux desseins de la Providence, il faut la solitude où l'âme se recueille, le silence où l'on entend mieux ce qui murmure au fond de soi-même, la prière attentive, génératrice de sanctification, et la méditation qui donne le vrai sens de cette vie. Et c'est là la retraite fermée. « Faire une retraite, qu'est-ce à dire ? écrit un directeur d'œuvres. C'est s'éloigner du milieu où l'on vit et laisser les occupations auxquelles on est tous les jours enchaîné ; c'est briser pendant quelques jours la chaîne des habitudes ; c'est s'arracher, si l'on veut, à ces mille liens qui semblent infrangibles, pour se retirer en un lieu solitaire et s'y adonner, avec toute liberté et repos d'esprit, aux saintes réflexions, à la prière prolongée, en un mot au travail de la vie intérieure. »

À la première idée de faire une retraite de ce genre, on commet donc l'erreur de penser qu'on n'en a pas besoin. Cette erreur, si on résiste à son entraînement, ne dure guère : un peu de cellule, un peu de chapelle, un brin de réflexion, et chacun est vite détrompé, pour toujours.



La deuxième objection est plus tenace : il paraît impossible de laisser, trois jours durant, ses affaires, sa famille, ses amis. Il n'est peut-être pas un retraitant qui n'ait éprouvé, chaque année, le retour de ce même souci. En apparence, et avant le jour fixé, l'obstacle semble insurmontable ; en réalité, et après la retraite, chacun constate comme facilement le monde a continué de tourner sans lui.

Que cela demande un certain effort, je ne le nie point. Mais c'est déjà une grande compensation, de savoir que ce léger effort sera compté comme un sacrifice.

Je m'arrête ici ; la suite serait peut-être trop intime. Un retraitant ne saurait se raconter lui-même, sans dévoiler les impressions secrètes de plusieurs autres, et la discrétion m'empêche d'aller plus avant dans ce qui pourrait être pris pour des confidences.

Je livrerai seulement une dernière pensée à ceux qui doutent des retraites fermées : On trouve peu de retraitants, à moins que le temps ait manqué, qui n'aient fait qu'une retraite fermée ; quand une fois on a passé par le four à recuire les âmes, il est rare qu'on n'y revienne pas. C'est une expérience qui peut servir de leçon.

q

## **Chapitre 34 Émotions de retraite**

Oh ! l'inquiétude troublante des premières heures !

Pourquoi suis-je venu dans cette solitude, dont le calme déjà

m'effare ? Qu'est-ce qui m'attend, et que ferai-je ici ? Comment chasser les soucis qui me harcèlent ? Comment me recueillir ?...

Ô mon âme, n'hésite pas : entre, seule avec Dieu, dans la retraite. La porte de la cellule est fermée ; tout se tait ; l'heure s'enfuit. Fais ce sacrifice, ô mon âme ; mets bas tout orgueil, et abandonne-toi ; que ce soit allégresse ou chagrin, lumière ou ténèbres, accepte d'avance la part qui te sera faite.

À genoux ! et prions, car le découragement peut venir.

### **34.1 Premier jour**

Oh ! la tristesse salutaire du premier jour !

Un vent mystérieux apporte dans ma cellule des misères anciennes, et me souffle au visage des parfums de mort. Mois après mois, année après année, tout mon passé se lève, m'environne, me submerge, m'opprime. Qu'ai-je donc fait de la vie ?...

Ô mon âme, sois forte dans la désolation. Porte, résignée, le deuil très lourd des jours à jamais perdus ; laisse l'affliction te couvrir comme une mer ; et pleure sur toi-même.

À genoux ! et prions, car l'effroi peut venir.

### **34.2 Deuxième jour**

Oh ! l'angoisse féconde du deuxième jour !

Au fond de l'abîme, mes os humiliés sont pénétrés d'épouvante, et l'horreur me secoue. Que faire ? Que devenir ? Je ne suis rien ; je ne peux rien. Comment, dans ma détresse, rompre ces chaînes, soulever ces fardeaux ? Comment échapper jamais à cette nuit très noire ?

Ô mon âme, prends courage ! Ton humiliation t'exalte déjà, et dans ton ciel luit un rayon d'espérance.

À genoux ! prions, et la joie va venir.

### **34.3 Troisième jour**

Oh ! la paix sereine du troisième jour !

Le pardon est descendu, comme une lumière. Soudain, toutes les ombres se sont dissipées, et la voie m'est apparue, claire et droite ; tous les deuils ont été consolés, et dans mon cœur une allégresse s'est mise à chanter...

Ô mon âme, rends grâce et réjouis-toi ! La vie commence ! Gloire à Dieu !

À genoux ! et prions, prions dans la paix lumineuse de la retraite.

Villa La Broquerie, 24-27 août 1911.

q

1.Voir, dans le Bulletin du Parler français au Canada, t. II, p. 197, l'article de l'Abbé V.-P. JUTRAS sur la Commune de la Baie-du-Febvre.

1. L'Abbé Jean Harper, missionnaire à la Rivière-Rouge de 1821 à 1831, puis curé de Saint-Grégoire, dans le comté de Nicolet, pendant 38 ans, fondateur et longtemps seul soutien de l'Institut des Soeurs de l'Assomption. Ainsi qu'il est attesté sur son mausolée, l'Abbé Harper « brilla singulièrement par la piété, le zèle et la prudence » ; il fut « d'une charité extrême envers tous et sans fin à l'égard des pauvres... À leur égard, il n'épargna jamais ses peines, ni ses deniers. » Il mourut le 3 août 1869. Son coeur est conservé par les Soeurs de l'Assomption, en leur couvent de Saint-Grégoire. Sa mémoire est pieusement vénérée. Encore aujourd'hui, on voit son portrait, à la place d'honneur, dans plus d'une maison de la paroisse ; j'ai aussi trouvé ce portrait chez de vieux Métis de la Rivière-Rouge, au Manitoba. L'Abbé Jean Harper, d'origine écossaise, était mon grand oncle maternel ; dans la famille, on ne l'appelait jamais que « mon oncle le Curé ».

1. Paru, sous la signature « S.-A. Lortie », en 1903, dans le Bulletin du Parler français. Pendant dix-sept années d'une collaboration constante entre l'Abbé Lortie et moi, il arriva ainsi plus d'une fois que ce que l'un avait écrit, l'autre le signait.

2. Voir Revue des parlers populaires, déc. 1902, p. 141.

3. Bulletin des parlers normands, p. 204.

4. Bulletin des parlers normands, pp. 182 et 205.

5. Bulletin des parlers normands, p. 228.

6. « Pipandor, picossez, mesdames. » Variante relevée par Mgr J.-C.-K. Laflamme, Bull. du P. F., vol. III, p. 141.

7. Chansons populaires du Canada.

8. Bull. des parlers normands, p. 297.
9. Chansons populaires. Le Foyer canadien, 1863, p. 384.
10. Nouvelle bibliothèque populaire, no 74, p. 361.
11. Revue des traditions populaires, juin 1903, p. 353.
12. Glossaire des parlers du Bas-Maine.
13. Dottin, Glossaire.
14. Dottin, Glossaire.
15. Revue des traditions populaires, t. xvii, p. 385.
16. Ibid.
17. Version recueillie dans le Bas-Maine par M. Dottin.
18. Bulletin des parlers normands, p. 154.
19. Bulletin des parlers normands, p. 154.
20. Chansons populaires du Canada.
21. Loc. cit.
22. Le Bouais-Jan, 23 janvier 1904, p. 27.
1. Voir, ci-dessus, l'Histoire en action.
2. Cf. le conte saintongeais : Lei thla au mistu, dans Jharbot de bouquet saintonjhouè, par Piâtre Marcut.
1. Peter McLeod, par Damase Potvin, Québec, 1937.
1. Ernest Gagnon. Chansons populaires du Canada, 4e édition, p. 131.

2.Chez nous. Les quêteux.

3.Cet air a été noté par Ernest Gagnon, dans son recueil, loc. cit.

1.« Au Canada », c'est-à-dire, dans la province de Québec, le Canada français.

1.Stanislas-Alfred Lortie, prêtre du Séminaire de Québec, professeur à l'Université Laval, décédé à Curran, Ontario, le 19 août 1912, à l'âge de 42 ans.

1.Histoire de la langue française, t. III, p. 240.

2.Lexique de Corneille, Introduction, p. 25.

3.Revue de philologie française, t. XXV, p. 1.

4.Lettre à Corbinelli, en 1679.

5.Maximes, 203.

1.Encycl. Immortale Dei.

2.Encycl. Immortale illud.

3.Encycl. Immortale Dei.

4.Encycl. Immortale illud.

5.Prov., VIII.

1.Blackstone, Commentaries on the Laws of England (1753), édit. Lewis, t. IV, p. 59. – Stephen's New Commentaries on the Laws of England (1845), 7e édit., t. IV, p. 208. – Broom et Hadley, Commentaries on the Laws of England (1869), t. IV, p. 69.

2.Vide Am. & Eng. annotated cases, t. XXX, 1913 E, p. 1227, note sous Clement vs Graham.

3.2 Swanston's Chancery Reports, 470.

4.1 Ventris'King's Bench Reports, 293.

5.Law Reports, 2 Exchequer, 230. – Vide : Rex vs Woolston, 2 Strange's Reports, 834 ; Lawrence vs Smith, Jacob's Chancery Reports, 471 ; Rex vs Eaton, 31 Howell's State Trials, 927 ; Rex vs Hethrington, 5 Jurist Reports, 529 ; King vs Carlisle, 3 Barnewall & Alderson, K. B. R., 161 ; King vs Waddington, 1 B. & A., K. B. R., 29 ; etc.

6.V. les décisions rapportées dans les Ann. Cases, loc. cit., et dans Bouvier's Law Dict., Rawle's 3rd ed., t. I, Vo Christianity, p. 485.

7.Pringle vs The Corp. of the town of Napanee, 43 Upper Canada Q. B. R., 285.

8.Re Bowman, 2 Chanc., 447, ou Ann. Cases, 1917 B, 1017 ; et 1917 A. C., 406, ou Ann. Cases, 1917 D, 761.

9.Dans les Ann. Cases, loc. cit.

10.Bouvier's Law Dict., loc. cit., p. 484.

11.Modern State Trials, t. II, p. 389, cité par Bouvier.

12.Year Book, 34 Henri VI, 40.

Une édition

Achevé d'imprimer en France le 5 Novembre 2016.

## Sources et licence

Texte : [https://www.bibebook.com/rivard\\_adjutor\\_-\\_contes\\_et\\_propos\\_divers/index.html](https://www.bibebook.com/rivard_adjutor_-_contes_et_propos_divers/index.html). Domaine public ; édition Bibebook sous licence CC BY-SA 3.0 FR. Mise en forme : [liregratuitement.com](http://liregratuitement.com). Tout ce que nous ajoutons reste libre.